

Répartition et inégalité des revenus au Canada

Par Roger Love

Étude analytique du recensement

Répartition et inégalité des revenus au Canada

Par Roger Love

Publication autorisée par
le ministre de l'Industrie et du Commerce

Mars 1979
8-0003-512

Prix: $2.10

Catalogue 99-755F

Ottawa

This publication is available in English
upon request (Catalogue 99-755E).

AVANT-PROPOS

Le recensement du Canada représente une mine de renseignements sur la situation des groupes et collectivités du peuple canadien, pour une période s'étendant sur de nombreuses années. Il s'est révélé avantageux au Canada, comme dans d'autres pays, de compléter ces rapports statistiques de recensement par des monographies analytiques sur un certain nombre de sujets choisis. Le recensement de 1931 a servi de source à plusieurs monographies très utiles, mais, pour diverses raisons, il a été impossible de reprendre cette formule dans un programme semblable avant 1961. Les monographies du recensement de 1961 ont été bien reçues par le public, et ont été citées à plusieurs reprises dans de nombreux documents donnant sur les problèmes de planification ayant rapport à diverses questions telles que la main-d'oeuvre, l'urbanisation, le revenu, le statut de la femme et les tendances du marché. Elles ont eu aussi une importance capitale dans l'évaluation et l'amélioration dans la qualité et la pertinence des données sociales et économiques fournies par Statistique Canada. Cet heureux résultat a mené à la décision de continuer ce programme d'études analytiques de recensement. La présente série d'analyses est largement basée sur les résultats du recensement de 1971.

L'objet de ces études est de fournir une analyse des phénomènes sociaux et économiques au Canada. Bien que s'appuyant en grande partie sur les résultats du recensement de 1971, ces études ont aussi utilisé des renseignements provenant d'autres sources. Ces exposés sont présentés de telle façon que leurs conclusions essentielles et leurs interprétations peuvent être comprises par une audience générale de citoyens et de fonctionnaires interessés, qui très souvent ne disposent pas des ressources nécessaires pour interpréter et digérer les rangées de chiffres qui apparaissent dans les bulletins statistiques de recensement. Pour ces personnes, des textes interprétatifs qui ramènent à la vie des statistiques arides sont un aspect important de la diffusion des données de recensement. Ces textes sont souvent la seule façon que les citoyens et fonctionnaires intéressés ont pour percevoir les bénéfices de placements de fonds nationaux dans le recensement. Le présent ouvrage s'inscrit dans le cadre de la série qui sera publiée traitant de plusieurs aspects de la population canadienne, comprenant le revenu, l'usage de la langue, l'agriculture, la composition de la famille, la migration, l'immigration, la fécondité humaine, la participation à la main-d'oeuvre, le logement, le trajet journalier entre la résidence et le lieu de travail et la répartition de la population.

Je tiens à remercier les universités qui ont permis aux membres de leur personnel de contribuer à cette série, les auteurs à Statistique Canada qui ont donné généreusement un effort supplémentaire, en dehors des heures de bureau, dans la préparation de leurs études, et un certain nombre d'autres membres de Statistique Canada qui ont également prêté main-forte. Le Conseil canadien de recherches en sciences sociales a grandement aidé dans la sélection des auteurs pour certaines de ces études, et en prenant les dispositions nécessaires pour la

critique de plusieurs des manuscrits. Nous remercions également les divers lecteurs, tous experts dans leur domaine, dont les observations ont grandement aidé les auteurs.

Bien que ces études aient été rédigées à la demande de Statistique Canada qui se charge de les publier, chaque auteur assume l'entière responsabilité de ses analyses et conclusions.

Le statisticien en chef du Canada,
PETER G. KIRKHAM.

PRÉFACE

L'objet de la présente étude était initialement d'analyser les variations de l'inégalité des revenus survenues entre 1960 et 1970 à partir de la source de données incomparable que constituent les recensements de 1961 et 1971. Il a fallu, à titre de travail préparatoire, réorganiser ces données en séries compatibles afin que les différences dues au champ d'observation ou aux concepts et termes utilisés ne faussent pas la comparaison.

En dépit de ce travail considérable, les difficultés qui ont surgi étaient telles qu'il a été impossible de faire une analyse comparative sérieuse (explications à l'appendice A). Par conséquent, la présente étude traite en détail de l'inégalité de la répartition du revenu au Canada en 1970 et tente d'en analyser les éléments. L'intérêt porté à l'inégalité des revenus tient au fait que le revenu monétaire représente pour les Canadiens un des principaux moyens de satisfaire leurs besoins.

Le présent rapport est le résultat d'un important travail de recherche et de compilation auquel ont participé un certain nombre de personnes que nous voudrions remercier ici. Il s'agit, pour les présenter en ordre alphabétique, de Judi Benbow, Marie Deslauriers, Lise Jérôme, Joyce Lam, Gail Oja, Frank Perks, Jenny Podoluk, Abdul Rashid, Peter Sherhols, Brian Sim et Henri Simon.

De plus, l'aide reçue de l'équipe de coordinateur du Programme d'études analytiques du recensement, des lecteurs de la première ébauche du manuscrit et des vérificateurs fut vivement appréciée.

J'assume, bien entendu, la responsabilité pour toutes erreurs qui ont pu se glisser dans ce travail.

Roger B. Love,
Ottawa, 1978.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Introduction 13

Chapitre

1. Concepts de la répartition du revenu 19

1.1. Instruments de base – Répartition sommaire et courbes de Lorenz 19

1.1.1. Courbes de Lorenz 20

1.2. Concepts liés à la mesure de la répartition et de l'inégalité des revenus 23

1.2.1. Le concept de revenu 24
1.2.2. Unité bénéficiaire 25
1.2.3. Période de mesure 26
1.2.4. Le principe d'agencement 26
1.2.5. Limites de groupement 27
1.2.6. Mesure de l'inégalité 27

1.3. Sources et méthodes 29

1.3.1. Définitions 30

2. Répartition du revenu en 1970 35

2.1. Unités bénéficiaires et répartition du revenu 35

2.2. Répartition du revenu selon la taille de la famille 38

2.3. Répartition du revenu et autres caractéristiques 40

2.4. Comparaison avec les répartitions du revenu produites par l'enquête sur les finances des consommateurs 41

2.5. Incidence des impôts directs 46

3. Inégalité des revenus à l'intérieur des groupes et entre groupes, 1970 49

3.1. Introduction 49

3.2. Méthodes 50

3.2.1. Décomposition du coefficient de T-B 51

3.3. Les variables 52

3.4. Données sommaires 53

3.5. Répartitions normalisées 57

3.5.1. Sommaire 61

3.6. Corrélations entre les écarts de revenu selon la taille de la famille 61

3.6.1. Ensemble des unités familiales 62
3.6.2. Modifications 66

TABLES DES MATIÈRES – fin

Chapitre — Page

3. Inégalité des revenus à l'intérieur des groupes et entre groupes, 1970 – fin:
    3.7. Inégalité à l'intérieur des groupes 68
    3.8. Principale source de revenu, et composition et répartition du revenu 69
        3.8.1. Sources et inégalité de revenu 72

4. Inégalité des revenus et modification de la composition socio-démographique de la population, recensements de 1961 et 1971 79
    4.1. Inégalité des revenus parmi les groupes socio-démographiques 79
    4.2. Changements socio-démographiques de la population 79
    4.3. Normalisation 83
    4.4. Quelques résultats 85

Conclusion 93

Appendice A 95
B. Tableaux en appendice au chapitre 2 105
C. Tableaux en appendice au chapitre 3 109

Bibliographie 129

LISTE DES TABLEAUX

Tableau — Page

1.1. Exemple hypothétique de distribution de fréquence et de répartition par décile 20

2.1. Répartitions par décile et limites des déciles, selon les différents concepts de l'unité bénéficiaire, Canada, 1971 36

2.2. Mesures d'inégalité selon certains concepts d'unité bénéficiaire, Canada, 1971 38

2.3. Répartitions par décile des unités familiales du type familles économiques, selon la taille, Canada, 1971 39

2.4. Répartitions par décile et limites des déciles du revenu des particuliers selon la part du revenu par personne et le ratio de bien-être, Canada, 1971 40

2.5. Répartition en pourcentage des unités familiales du type familles économiques dans chaque décile selon certaines caractéristiques, Canada, 1971 42

2.6. Répartitions par décile des bénéficiaires d'un revenu – Enquêtes sur les finances des consommateurs et recensement du Canada, 1971 46

2.7. Répartition du revenu après déduction de l'impôt, unités familiales du type familles économiques, 1971 47

3.1. Sommaire de l'inégalité selon certaines caractéristiques des unités familiales du type familles économiques, Canada, 1971 54

3.2. Répartitions normalisées des unités familiales du type familles économiques selon certaines caractéristiques, Canada, 1971 58

3.3. Sommaire de la variation entre catégories du coefficient de T-B selon la taille de l'unité familiale du type familles économiques, Canada, 1971 62

3.4. Classement des variables en fonction des coefficients simples entre catégories, pour les unités familiales du type familles économiques, selon la taille, Canada, 1971 63

3.5. Classement des variables en fonction des coefficients multiples entre catégories, pour les unités familiales du type familles économiques, selon la taille, Canada, 1971 65

3.6. Sommaire de la variation entre catégories du coefficient de T-B selon la taille des unités familiales du type familles économiques, Canada, 1971 67

3.7. Variation entre catégories des coefficients de T-B pour certaines combinaisons de variables selon la taille des unités familiales du type familles économiques, Canada, 1971 68

LISTE DES TABLEAUX – suite

Tableau | Page

3.8. Sommaire des coefficients de T-B selon l'âge du chef et le nombre de personnes gagnant un revenu par unité familiale du type familles économiques, Canada, 1971 69

3.9. Sommaire des coefficients de T-B pour les unités familiales du type familles économiques selon l'âge du chef, Canada, 1971 70

3.10. Ensemble des unités familiales du type familles économiques selon la source principale de revenu, pour certaines caractéristiques, Canada, 1971 73

3.11. Composition du revenu de l'ensemble des unités familiales du type familles économiques selon certaines caractéristiques, Canada, 1971 75

3.12. Coefficients de Gini de certaines composantes du revenu et combinaisons de composantes pour les unités familiales du type familles économiques, Canada, 1971 77

4.1. Répartition de l'inégalité des revenus selon certaines caractéristiques pour les unités familiales du type familles de recensement restreintes, Canada, 1961 et 1971 81

4.2. Normalisation de la répartition du revenu de l'unité familiale du type familles de recensement restreintes de 1971 en fonction des revenus moyens et de la population de 1961, selon certaines caractéristiques 86

4.3. Trois mesures d'inégalité normalisées en fonction des revenus moyens et de la population de 1961, selon certaines caractéristiques 90

A.1. Réconcialiation de la population âgée de 15 ans et plus et l'échantillon sur le revenu, Canada, 1961 95

A.2. Répartition par décile et sommaire de l'inégalité, après correction des données, pour les bénéficiaires d'un revenu et les unités familiales du type familles économiques, Canada, 1961 et 1971 97

A.3. Répartition par décile des bénéficiaires d'un revenu et des familles économiques, d'après les données de l'enquête sur les finances des consommateurs, années adjacentes aux années de recensement, 1959, 1961, 1969 et 1971 98

A.4. Répartition en pourcentage des bénéficiaires d'un revenu par rapport à la population 101

A.5. Répartition par décile selon certaines hypothèses de répartition des "faux bénéficiaires d'un revenu", 1961 102

LISTE DES TABLEAUX – fin

Tableau Page

B.1. Répartition par décile et mesures de l'inégalité des unités familiales du type familles économiques, selon la taille, Canada, 1971 106

B.2. Répartition par décile et mesures de l'inégalité des unités familiales du type familles de recensement, selon la taille, Canada, 1971 106

B.3. Répartition par décile et mesures de l'inégalité des unités familiales du type familles de recensement restreintes, selon la taille, Canada, 1971 107

B.4. Répartition par décile et mesures de l'inégalité et des bénéficiaires d'un revenu, des personnes agées de 15 ans et plus, selon le sexe, Canada, 1971.. 107

B.5. Répartition par décile et mesures de l'inégalité des particuliers classés selon le revenu par tête et par unité familiale du type familles économiques classée selon le revenu par tête et le ratio de bien-être, Canada, 1971 108

C.1. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon la province de résidence, Canada, 1971 110

C.2. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, région rurale et urbaine, selon la taille, Canada, 1971 112

C.3. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon le sexe du chef, Canada, 1971 114

C.4. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon l'âge du chef, Canada, 1971 116

C.5. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon le niveau de scolarité du chef, Canada, 1971.................................... 118

C.6. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon les antécédents de travail du chef, Canada, 1971 120

C.7. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Canada, 1971 122

C.8. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon la principale source du revenu, Canada, 1971.................................... 124

C.9. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon la taille, Canada, 1971 126

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique Page

1.1. Deux courbes hypothétiques de Lorenz. 21

2.1. Courbes de Lorenz selon différents concepts d'unité familiale, Canada, 1971 37

INTRODUCTION

Les études sur la répartition du revenu au Canada, qui avaient connu un démarrage plutôt lent au cours de la période d'après-guerre, sont devenues un sujet favori de la recherche socio-économique. C'est en 1951 qu'on a commencé à mesurer la répartition du revenu selon la taille du revenu dans le cadre des estimations des comptes nationaux. La première enquête-échantillon sur les ménages, faite en 1952 mais portant sur l'année 1951, avait été conçue de façon à respecter le plus possible le concept du revenu des particuliers défini dans les comptes nationaux. Après deux décennies d'enquêtes occasionnelles sur les ménages, on a instauré en 1971 l'enquête annuelle sur les finances des consommateurs.

Une des questions qui suscite de plus en plus d'intérêt dans le public et qui est traitée fréquemment dans la presse quotidienne est celle de savoir si l'inégalité des revenus progresse, diminue ou reste stable. L'interprétation des variations des données annuelles fournies par les enquêtes de Statistique Canada sur les finances des consommateurs présente quelques difficultés. Les problèmes sont dus en partie au fait que les données des enquêtes effectuées à partir d'échantillons de petite taille ne permettent qu'une analyse limitée, et qu'il est difficile de procéder à une analyse longitudinale basée sur des variations aléatoires à court terme. Les données du recensement offrent une occasion unique d'analyser en détail la répartition du revenu à cause de la taille exceptionnelle de l'échantillon, de même qu'elles fournissent des renseignements sur un nombre important de variables socio-économiques indispensables à une analyse sérieuse.

C'est au recensement de 1961 que des questions sur le revenu monétaire ont été posées pour la première fois; auparavant, les questionnaires fournissaient des données sur les traitements et salaires uniquement. Les données du recensement de 1961 ont constitué une base fiable pour une étude exhaustive du revenu; cette monographie a été largement utilisée d'autant plus qu'elle donnait une image exacte de la répartition du revenu au Canada au début des années 60 (voir Podoluk, 1968).

Il n'existe aucune règle préétablie concernant les aspects les plus importants de la répartition du revenu. L'analyse des cas extrêmes, les riches et les pauvres, ne met en évidence que des aspects bien particuliers de cette répartition. Le présent rapport ne cherche pas à décrire une catégorie de revenu donnée mais plutôt à brosser un tableau d'ensemble de la répartition du revenu tout en soulignant son aspect évolutif. En conséquence, les personnes qui s'intéressent uniquement aux cas extrêmes de la répartition du revenu ne trouveront pas satisfaction dans la présente étude puisque ces cas n'y sont pas traités en détail.

L'importance accordée dans cette étude à la description et à l'analyse de la répartition du revenu dans son ensemble présente, bien entendu, un intérêt indiscutable pour les économistes, mais elle s'appuie essentiellement sur l'hypothè-

se que la répartition du revenu des particuliers selon la taille du revenu, qui est différente de la répartition du revenu monétaire défini dans le présent rapport, est aussi une question d'intérêt public et une indication du niveau et de la répartition du bien-être économique dans la société[1], de même que de l'équité de cette société. Toutefois, les opinions diffèrent lorsqu'il faut définir ce qu'est une répartition "équitable" des revenus. La ligne de 45° de la courbe de Lorenz qui, d'après l'analyse conventionnelle, représente l'égalité des revenus pour tous, est considérée comme la répartition équitable par certains et peut, cependant, se révéler très injuste. Néanmoins, les avis semblent concorder pour reconnaître l'importance de certains aspects de la répartition du revenu et admettre que la connaissance des répercussions des politiques gouvernementales sur la répartition du revenu constitue un aspect important de l'information sociale et économique.

Bien que l'on admette généralement que la répartition du revenu des particuliers est une question importante, il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit du **revenu monétaire** qui ne répond pas au concept global du revenu défini par les économistes: "Le revenu des particuliers peut être défini comme (i) la somme de la valeur marchande des droits exercés à la consommation et (ii) du changement de l'ensemble des droits de propriété entre le début et la fin de la période visée" (H. Simon, 1938) (cette question est étudiée au chapitre 1). Les lacunes du concept de revenu monétaire peuvent conduire à l'établissement de fausses conclusions concernant le niveau ou les changements observés dans la répartition du revenu (défini globalement).

Le revenu monétaire ne comprend pas les transferts des secteurs public et privé autres que les transferts en espèces, les bénéfices nets des services publics, les gains en capital réalisés ou non et les autres avantages sociaux non perçus en espèces.

Il y a dès lors deux façons possibles d'aborder la question:

a) corriger la répartition du revenu monétaire de façon à tenir compte des éléments du revenu qui en sont exclus; et

b) utiliser la définition du revenu monétaire établie pour le recensement.

En théorie, la première méthode est de toute évidence la meilleure, mais on ne dispose pas des données nécessaires pour faire les rectifications qui s'imposent et, si elles étaient faites, elles seraient facilement contestées en raison de leur faible fiabilité.

De fait, nous avons opté pour la seconde méthode, tout en connaissant ses limites, car elle a l'avantage d'utiliser un concept suffisamment objectif et réaliste pour définir avec assez de précision ce qui est mesuré.

Voir note(s) à la page 17.

La plus grande partie du rapport traite des variations du revenu monétaire observées en 1970 et évalue le rôle d'un ensemble de caractéristiques socio-économiques sur le profil de la répartition du revenu. Il ne s'agit nullement ici d'analyser ces variables en fonction du principe de bien-être. Ainsi, si l'analyse établit qu'il existe un rapport étroit entre l'inégalité des revenus et les différences de revenu selon l'âge du chef de famille, nous ne chercherons pas à établir si de tels écarts sont justifiés et s'ils doivent être "permis". En fait, certains écarts peuvent paraître insignifiants, quand ils sont présentés de façon globale, mais se révéler inadmissibles dans la pratique, comme c'est le cas dans les petites agglomérations, par exemple.

On peut prétendre que la répartition du revenu ne peut être analysée qu'en fonction de son évolution dans le temps. Autrement dit, cela suppose qu'on s'est fixé comme objectif la progression ou la régression de l'inégalité des revenus, selon ses convictions personnelles. L'opinion courante est que les programmes mis sur pied par le gouvernement tendent à réduire l'inégalité des revenus. Toutefois, certains pensent que le jeu contraire de certains facteurs démographiques peut accentuer ces inégalités. Par exemple, quel est le rapport entre le niveau d'inégalité des revenus observé et les variations de la répartition par âge et de la taille de la famille? Le présent rapport tente de normaliser les comparaisons dans le temps de la répartition du revenu monétaire en fonction de ces variables.

Toutefois, le concept de revenu monétaire pourrait se révéler inadéquat dans le cadre d'une telle étude. Si l'on considère le revenu monétaire comme un élément important de la répartition du revenu, l'analyse des variations de ce revenu fournit des renseignements utiles qui permettent de mieux expliquer la répartition du revenu. C'est là la seule façon de justifier l'utilisation des données du recensement pour l'analyse de ces questions.

Le plan de la présente étude est le suivant:

Le **chapitre 1** donne un exposé des concepts et des techniques sur lesquels se fonde le calcul de l'inégalité des revenus. Le fait qu'on ait négligé, par le passé, d'admettre que des éléments aussi fondamentaux que la définition du revenu, la description de la mesure utilisée pour le calcul de l'inégalité ainsi que l'univers des données utilisé ont un effet considérable sur les résultats de l'analyse a entraîné beaucoup de confusion et de fausses interprétations.

Le **chapitre 2** étudie les différences qui découlent du type d'unité d'analyse; elle donne, par exemple, une analyse des données effectuée en fonction de la définition d'une famille économique et en fonction d'autres types d'unités bénéficiaires. Elle fournit également une description d'ensemble de la répartition du revenu en 1970 en illustrant la composition des différents déciles en fonction d'un certain nombre de caractéristiques.

Les chapitres 1 et 2 tracent un cadre statistique à l'intérieur duquel il est

possible de comparer les répartitions du revenu dans le temps et selon le lieu, ce qui peut servir de point de départ à une étude approfondie de points d'intérêt particulier. Le lecteur pourra à la rigueur se dispenser de la lecture de ces deux chapitres selon ses points d'intérêt et ses connaissances en la matière, encore que les renseignements techniques fournis dans ces chapitres soient importants pour la compréhension du reste de l'étude.

Le **chapitre 3** applique la normalisation comme méthode permettant d'isoler et de quantifier les effets des différentes variables sur l'inégalité générale. Dans un premier temps, on y donne les mesures de l'inégalité pour divers groupes d'unités familiales, par exemple, l'inégalité à l'intérieur de chaque province, il s'agit de mesures de l'inégalité "à l'intérieur d'un groupe". Après élimination des différences "entre groupes", on calcule les répartitions normalisées et les mesures de l'inégalité; on procède d'abord à une normalisation simple, puis à une normalisation multiple, ce qui permet de classer les variables en fonction de leur incidence sur l'inégalité générale.

Le **chapitre 4** tente d'établir une comparaison chronologique partielle de la répartition du revenu au Canada en 1960 et en 1970. En raison des problèmes causés par les données elles-mêmes, il est impossible de comparer les inégalités "à l'intérieur d'un groupe". Les rectifications effectuées pour tenir compte des changements démographiques et des écarts du revenu moyen ne permettent de tirer qu'un petit nombre de conclusions précises, par exemple, des variations de la taille de la famille, du sexe et de l'âge du chef de famille peuvent avoir un effet "déségalisateur" sur la répartition du revenu, tandis qu'aucune conclusion précise ne peut être tirée dans le cas des autres variables.

Le **résumé des conclusions** portant sur les quatre chapitres est présenté à la suite du chapitre 4.

L'appendice A est une évaluation des données sur le revenu recueillies au cours des recensements de 1961 et 1971. On y analyse également les problèmes que posent les données de 1961. La qualité des données de 1961 est jugée insuffisante pour les besoins de la mesure et de la normalisation de l'inégalité.

L'appendice B comporte cinq tableaux qui donnent la répartition du revenu par décile et les mesures de l'inégalité correspondantes pour différentes unités bénéficiaires, et qui servent à illustrer les explications données au chapitre 2.

L'appendice C contient neuf tableaux qui présentent les limites par décile et les parts du revenu pour les variables utilisées dans l'exercice de normalisation du chapitre 3.

NOTES

[1] Un exemple de l'importance de ce sujet est donné dans le cahier de recherche n° 4, *The Distribution of Income in Canada: Concepts, Measures, and Issues, Health and Welfare Canada.* "Finalement, on observe un changement des attentes de la population concernant le taux de croissance économique qui peut être maintenu à l'avenir. Devant la perspective d'un ralentissement de la croissance des revenus, les familles, classées dans toutes les catégories de revenu, ont pris conscience des variations de leur revenu et du fardeau fiscal imposé par les nouveaux programmes gouvernementaux. En conséquence, l'intérêt porté sur la répartition du revenu et surtout sur la part des classes défavorisées s'est tourné vers des questions plus générales concernant l'équité de la répartition du revenu et l'incidence des mesures fiscales."

Par ailleurs, il est difficile d'aborder le sujet de la pauvreté et des revenus très élevés sans connaître le profil de la répartition du revenu; d'autre part, l'application de politiques visant les classes pauvres ou riches a nécessairement des répercussions sur les autres tranches de revenu.

CHAPITRE 1

CONCEPTS DE LA RÉPARTITION DU REVENU

Le présent chapitre examine les diverses méthodes servant à caractériser la répartition du revenu (section 1.1) et donne une définition des concepts utilisés dans le présent rapport (section 1.2). Cet examen jette le fondement de l'analyse contenue dans les parties suivantes. La section 1.3 indique les sources de données et les méthodes de calcul.

1.1. Instruments de base – Répartition sommaire et courbes de Lorenz

Les données brutes de la répartition du revenu sont présentées sous forme de liste des revenus des unités bénéficiaires. Comme on peut le voir à la section 1.2, ces unités peuvent être définies de plusieurs façons. On peut les agencer selon la taille du revenu, ce qui donne une liste des particuliers dont les revenus vont du plus bas au plus élevé. Bien que les données d'une telle liste fournissent une description très complète de la répartition du revenu, elle est beaucoup trop longue et comporte trop de détails. On utilise plutôt plusieurs méthodes de répartition sommaire qui permettent d'en faire ressortir les différents aspects. La méthode la plus courante est la distribution de fréquence qui divise la population en catégories selon la taille du revenu et qui donne le nombre ou la proportion d'unités bénéficiaires dans chaque tranche de revenu. La construction d'un graphique de distribution de fréquence[1] est dans la plupart des cas un bon moyen de représenter la répartition de base du revenu.

Il arrive cependant que cette méthode ne convienne pas, en particulier quand il s'agit d'étudier l'inégalité des revenus lorsque l'élément important de la répartition est la part de revenu dont bénéficie chaque groupe de la population. Pour illustrer la répartition du revenu selon la part, on utilise généralement des données quantiles présentées sous forme de quintiles, déciles ou centiles. La population est d'abord répartie en catégories selon le revenu, puis divisée en groupes de taille égale (cinq, 10 ou 100, correspondant respectivement à des quintiles, déciles ou centiles), après quoi on établit la tranche de revenu de chaque groupe. Par exemple, la répartition du revenu par décile indique la part de revenu que tirent 10 groupes de même taille, en commençant par les 10 % de la population dont le revenu est le plus faible et se terminant par les 10 % dont le revenu est le plus élevé.

Le tableau 1.1 donne un exemple de distribution de fréquence et de répartition du revenu par décile (désignée dorénavant par le terme répartition par décile). La distribution de fréquence donne la proportion d'unités comprises dans

Voir note(s) à la page 33.

chaque tranche de revenu et la répartition par décile indique la proportion du revenu (ou part du revenu) de 10 groupes de taille égale de la population répartie en catégories selon le revenu. Bien que la répartition par décile n'indique pas les niveaux de revenu de chaque décile, elle permet de déterminer efficacement l'importance de la part de chacun des groupes, c'est-à-dire d'établir, par exemple, que le décile inférieur (10 % de la population) ne reçoit que 1 % du revenu contre les 25 % du décile supérieur. Autrement dit, comme l'étude de l'inégalité des revenus tient compte de la part relative de revenu des unités bénéficiaires, la meilleure façon de procéder est de faire une répartition par quantile.

TABLEAU 1.1. Exemple hypothétique de distribution de fréquence et de répartition par décile

Tranche de revenu	Fréquence	Décile	Part du revenu
	pourcentage		pourcentage
Total	**100.0**	**Total**	**100.0**
Moins de $1,000	6.0	Inférieur	0.0
$ 1,000-$ 1,999	10.0	2e	1.5
2,000- 5,999	12.0	3e	3.2
6,000- 8,999	20.0	4e	7.5
9,000- 14,999	22.0	5e	9.6
15,000- 24,999	20.0	6e	10.1
25,000 et plus	10.0	7e	12.6
		8e	14.3
		9e	16.3
		Supérieur	24.9

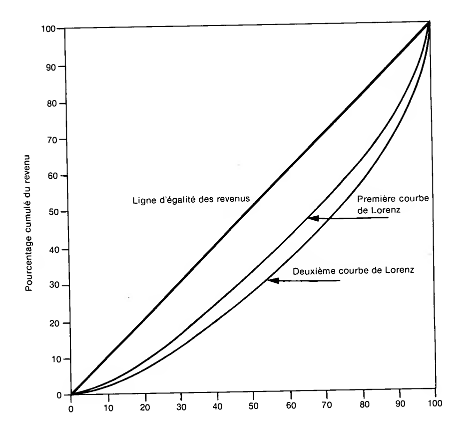
En principe, aucune de ces deux distributions n'est supérieure à l'autre puisqu'on peut effectuer les calculs en passant de l'une à l'autre, pour autant que la population observée suit exactement une fréquence de distribution précise. En pratique toutefois, chaque méthode offre des avantages et des inconvénients dont il faut tenir compte en fonction de l'objet de l'analyse qu'on se propose d'effectuer. Un des avantages de la répartition par quantile est décrit ci-dessus. Un autre avantage est son utilité pour l'établissement de comparaisons dans le temps. Il est en effet beaucoup plus facile et plus pratique de comparer des déciles ou des quintiles de la population au cours d'une période donnée que de comparer des groupes d'une même tranche de revenu absolu, à cause des variations et de l'augmentation des prix qui peuvent survenir au cours de la période observée et influer sur la comparaison des répartitions en dollars courants et en dollars constants.

1.1.1. Courbe de Lorenz

Il existe une autre méthode utile et commode de résumer la répartition du revenu: la courbe de Lorenz qui est une représentation graphique de la part du

Graphique — 1.1

Deux courbes hypothétiques de Lorenz



revenu cumulé par rapport au nombre cumulé de bénéficiaires. La part du revenu du X % inférieur de la population est indiquée à tous les points de la courbe. Par exemple, les 10 % inférieurs d'unités bénéficiaires peuvent totaliser 2 % ou 3 % du revenu global. (Cette courbe est facile à tracer d'après la répartition par décile; dans ce cas, la proportion cumulée de la population est de 10 %, 20 %, . . ., 100 % et la part du revenu cumulé s'obtient en calculant l'accumulation des parts de revenu.) Un exemple illustrant deux courbes de Lorenz est donné au graphique 1.1.

Les courbes de Lorenz présentent toujours les deux particularités suivantes:

a) elles ont toujours un angle inférieur à 45°. Dans le cas de revenus négatifs, elles se trouvent en dessous de l'axe horizontal; et

b) elles sont toujours concaves par rapport à la ligne 45°, étant donné que la part de revenu des groupes inférieurs est toujours proportionnellement moins élevée.

Deux cas toutefois font exception:

(i) lorsque tout le monde a le même revenu, la courbe de Lorenz suit la ligne de 45°, c'est-à-dire que les 10 % inférieurs ont 10 % du revenu, les 20 % inférieurs ont 20 %, etc.; et

(ii) lorsqu'une personne reçoit tout le revenu, la courbe de Lorenz suit l'axe horizontal jusqu'à 100 % et l'axe vertical devient alors le niveau de 100 %.

Les courbes de Lorenz peuvent servir à comparer le degré d'inégalité entre deux répartitions ou plus au cours d'une période donnée ou entre différentes caractéristiques (l'âge, le sexe, etc.). Si une courbe de Lorenz est entièrement contenue dans la deuxième, comme c'est le cas de la première courbe du graphique 1.1, la répartition de cette courbe est "plus égale" du fait que les tranches de revenu du décile inférieur sont plus grandes que celles de l'autre. Par contre, si l'une de ces courbes n'est pas entièrement contenue dans l'autre, on est en présence du phénomène des "courbes de Lorenz croisées". Par exemple, il peut arriver que les parts des déciles du milieu dans une répartition soient plus grandes et celles des déciles inférieur et supérieur plus petites que celles d'une autre répartition. Il faut alors comparer une répartition qui est moindre à la limite supérieure (plus égale) et aussi à la limite inférieure (moins égale) avant de conclure que cette répartition est plus ou moins égale. Quel que soit le cas, dans une telle situation, la notion "plus égale" devient imprécise.

Certains calculs quantitatifs peuvent exiger des mesures statistiques plus précises que celles fournies par les courbes de Lorenz pour déterminer, par exemple, si le taux d'inégalité de 0.38697 en 1970 représente une augmentation de 12 % par rapport au taux de 1960. Si l'on procède de la sorte, la notion du "plus égal" semble beaucoup plus claire et dénuée de mystère, ce qui, en réalité, n'est pas le cas. Nous verrons d'ailleurs qu'il y a de nombreuses mesures d'inégalité qui nous révèlent chacune des faits différents sur les niveaux et les variations d'inégalité. (Cette question complexe est traitée plus en détail à l'appendice 3 de Love et Wolfson.)

Il sera question des mesures d'inégalité dans la prochaine section. Il serait toutefois intéressant d'examiner ici une mesure courante, le coefficient de Gini, étant donné qu'elle est étroitement liée à la courbe de Lorenz. Le coefficient de Gini représente l'aire comprise entre la diagonale et la courbe de Lorenz par rapport à l'aire totale comprise sous la diagonale. Plus la courbe de Lorenz s'éloigne de la diagonale, plus le coefficient de Gini est grand; il oscille entre zéro (représentant l'égalité des revenus) et un (lorsqu'une unité bénéficiaire reçoit tout le revenu). Il convient donc parfaitement comme mesure sommaire du degré d'inégalité dans des comparaisons selon la période et le lieu[2]. Toutefois, lorsque les courbes de Lorenz se croisent et la tendance de la variation dans l'inégalité n'est pas définie, les valeurs du coefficient de Gini peuvent être trompeuses. Il est assez difficile de définir la mesure de l'inégalité; elle est examinée de façon intuitive, à la section 1.2. Pour le moment, il suffit de dire que la mesure de l'inégalité est un instrument utile sans lequel il est difficile d'effectuer des analyses concluantes.

Il ne faut toutefois pas oublier que les données quantitatives résultant d'une mesure d'inégalité particulière ne sont que des indices. Par exemple, à la question sur la relation entre l'inégalité et l'âge, on peut répondre que l'âge semble être fortement lié à l'inégalité mais qu'il est plus ou moins important par rapport à d'autres variables. Un énoncé qualitatif basé sur certaines données quantitatives a plus de signification qu'un énoncé qui ne l'est pas.

1.2. Concepts liés à la mesure de la répartition et de l'inégalité des revenus

La section 1.1 décrit les instruments de base de l'analyse sans s'attarder sur les concepts fondamentaux que sont l'unité bénéficiaire et le revenu. La présente section examine quelques-uns de ces concepts ainsi que les diverses manières dont ils sont utilisés dans l'analyse. Dans bien des cas, le choix se fait selon les données disponibles et il n'existe pas de concept idéal qui permette de faire une évaluation globale du bien-être. Par conséquent, les conclusions des analyses doivent toujours être faites en fonction de ce qu'on mesure en réalité et elles ne conviennent pas nécessairement à ce qu'on aurait voulu mesurer en faisant les comparaisons du bien-être. Dans cette optique, l'analyse n'est que partielle.

Les principaux concepts statistiques sont:

le revenu;

l'unité bénéficiaire;

la période de mesure;

le principe d'agencement;

les limites de groupement;

la mesure de l'inégalité.

Voir note(s) à la page 33.

L'interprétation des données de la répartition du revenu dépend du choix des concepts sous-jacents. Une interprétation substantielle des données exige cependant que les concepts choisis soient acceptés par tous. Des différences dans le temps et le lieu peuvent provenir des diverses applications statistiques de ces concepts. En faisant une analyse longitudinale, par exemple, on peut facilement tirer des conclusions erronées sur les tendances de l'inégalité, si l'on compare les mesures d'inégalité calculées pour différents concepts d'unités bénéficiaires. De même, les résultats peuvent être faussés par un facteur aussi insignifiant que les écarts dans la précision des données utilisées pour le calcul des mesures de l'inégalité, par exemple, la question des limites de groupement.

1.2.1. Le concept de revenu

Dans la présente analyse, la définition du revenu est semblable à celle utilisée pour le recensement du Canada de 1971 qui demandait à toutes les personnes âgées de 15 ans et plus de déclarer le revenu monétaire reçu pendant l'année civile 1970 de chacune des sources suivantes[3]:

salaires et traitements;

revenu net d'un emploi autonome non agricole;

revenu net provenant d'une exploitation agricole;

allocations familiales et allocations aux jeunes;

pensions de la vieillesse de l'État et pensions du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec;

paiements provenant d'autres sources publiques;

pensions de retraite relatives à un emploi antérieur;

intérêts d'obligations et de dépôts et dividendes;

autre revenu de placements; et

autre revenu.

Le revenu **total** est la somme de ces 10 composantes.

Le choix du concept de revenu approprié doit être fait en fonction de l'objectif visé; toutefois, pour les fins de comparaisons valides des écarts de revenu entre les groupes socio-économiques, tous les facteurs qui représentent le contrôle éventuel que l'on peut exercer sur les biens et services doivent être compris dans le revenu. Dans ce contexte, le concept de revenu n'est pas aussi étendu qu'on le voudrait du fait que les avantages sociaux, le revenu en nature, le revenu imputé et les gains de capital en sont exclus tandis que les impôts directs et indirects n'en ont pas été retranchés. Cette façon de procéder peut évidemment avoir des répercussions sur l'analyse des écarts "réels" entre les revenus. Cependant, l'importance même du revenu monétaire laisse supposer que tout écart dans le revenu apparaîtra dans l'inégalité générale. Une autre solution serait d'accepter le

Voir note(s) à la page 33.

principe qu'il s'agit d'une analyse des écarts contenus dans une des principales composantes du revenu et non dans le revenu total, en quel cas il faudrait apporter d'autres modifications au concept de revenu.

1.2.2. Unité bénéficiaire

La définition de l'unité bénéficiaire a une grande incidence sur le flux des revenus aux unités bénéficiaires et sur les écarts entre ces dernières. Par exemple, doit-on considérer une personne âgée, à faible revenu, vivant avec son fils qui a un revenu élevé, comme une unité distincte? Cela dépend beaucoup de la définition qu'on donne à l'unité bénéficiaire. La définition appropriée de l'unité familiale a suscité de nombreuses discussions dans les milieux scientifiques et politiques. On a soutenu que l'inégalité mesurée pouvait augmenter par suite de la décision de certains particuliers à faibles revenus de s'établir en ménage en prévision des bénéfices accrus octroyés dans le cadre des programmes gouvernementaux, par exemple, l'augmentation des prestations de la sécurité de la vieillesse pourrait augmenter le nombre des familles de personnes âgées à faible revenu et, par voie de conséquence, accroître l'inégalité mesurée. La question est de savoir si une telle augmentation de l'inégalité doit être considérée comme importante. Pour donner un meilleur aperçu de ce problème et souligner la portée que peut avoir la définition de l'unité bénéficiaire, le présent rapport utilise une classification de la famille plus restreinte que celle habituellement adoptée dans les publications de Statistique Canada.

Le concept le plus courant de la famille est celui de la famille de recensement, soit "Époux et épouse avec ou sans enfants célibataires (peu importe leur âge) ou l'un ou l'autre des parents avec un ou plusieurs enfants célibataires vivant dans le même logement. Une famille peut être formée également d'un homme et d'une femme vivant avec un enfant en tutelle ou un pupille de moins de 21 ans pour lequel ils ne reçoivent pas de rétribution"[4].

Selon les termes du recensement, les personnes hors famille sont des personnes seules ou des personnes vivant avec des personnes non apparentées ou avec des parents auxquels elles se rattachent par d'autres liens que des liens conjugaux ou des liens de filiation si elles ne sont pas mariées.

Un autre concept de la famille est celui de la famille économique, soit un groupe de deux personnes ou plus vivant ensemble et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption.

Les personnes qui ne sont pas apparentées par le sang, par alliance ou par adoption avec les membres du ménage avec lesquels elles vivent sont des personnes hors famille économique (ou des personnes seules).

Le troisième concept de la famille, qui n'est généralement pas utilisé dans les publications de Statistique Canada, est celui de la famille de recensement

---

Voir note(s) à la page 33.

restreinte dont la définition est la même que celle de la famille de recensement, excepté que les enfants âgés de 18 ans ou plus sont considérés comme des personnes hors famille de recensement restreinte.

Dans le présent rapport, les familles et les personnes hors famille sont, la plupart du temps, analysées en groupe. Le cas échéant, on les désigne par le terme "unité familiale". Par conséquent, les personnes hors famille constituent une famille d'une personne et sont parfois appelées personnes seules.

Pour des raisons d'ordre pratique, ces unités sont parfois désignées par les abréviations FE (famille économique), FR (famille de recensement) ou FRR (famille de recensement restreinte).

En plus d'exposer la répartition des revenus selon ces différents concepts de la famille, le rapport présente également des particuliers de 15 ans et plus, ayant un revenu monétaire ou non, comme des exemples d'unités bénéficiaires.

1.2.3. Période de mesure

Le revenu étant défini comme un flux sur une période donnée, la période de mesure, qui fait partie intégrante de la définition du revenu, est par conséquent suffisamment importante pour justifier un exposé distinct dans les études de la répartition et de l'inégalité des revenus. Dans le présent document, on a adopté l'année civile comme période de référence. Cette période est assez longue pour éliminer les variations légères qui ont peu d'effet sur l'inégalité des revenus.

Il a déjà été recommandé d'utiliser des périodes plus longues, étant donné qu'au cours d'une année les unités bénéficiaires se trouvent à différents stades du cycle de vie, c'est-à-dire que leurs revenus peuvent être différents. Dans cet exposé, nous ne nous attardons pas à examiner cet aspect de la question, mais nous tentons de tenir compte de ce problème en incluant dans l'analyse l'âge du chef de famille comme variable.

1.2.4. Le principe d'agencement

Le principe d'agencement établit les critères d'agencement des unités bénéficiaires pour la présentation de la répartition du revenu et du degré d'inégalité. Idéalement, le principe d'agencement devrait faciliter le classement de toutes les familles ou de tous les particuliers en fonction d'un numéraire commun qui favorise les comparaisons entre des familles de taille et de composition différentes. Il n'existe malheureusement pas de principe qui soit généralement accepté. Les unités bénéficiaires sont communément classées selon la taille de leur revenu. Cette méthode ne convient pas parfaitement aux fins du présent rapport; cependant, si on l'utilise avec prudence, elle fournit certains renseignements sur l'inégalité. Elle a de plus l'avantage d'être assez objective, facile à comprendre et elle est acceptée, ce qui n'est pas le cas de certaines autres méthodes.

On s'est efforcé de trouver un principe d'agencement qui soit plus réaliste en utilisant le "revenu par personne" ou le "ratio de bien-être" (le revenu de l'unité bénéficiaire divisé par le seuil de pauvreté de cette unité). Ce sont là des exemples d'échelles spécifiques établies selon des équivalents d'adulte. La ligne de conduite adoptée dans le présent rapport a été (i) de considérer le revenu de la famille comme principe d'agencement; (ii) d'obtenir des données supplémentaires en utilisant d'autres principes d'agencement; et (iii) d'analyser les données en fonction des faiblesses du concept de revenu de la famille, c'est-à-dire, de considérer la taille de la famille comme une variable explicite dans l'analyse et d'effectuer des analyses distinctes pour chaque taille de famille.

1.2.5. Limites de groupement

En règle générale, les mesures d'inégalité sont assujetties à des limites de groupement puisque les statistiques sommaires sont généralement calculées à partir de données groupées par tranche de revenu. On est parvenu à minimiser les écarts en utilisant un grand nombre de tranches de revenu (94 tranches) dans le calcul des diverses mesures sommaires.

1.2.6. Mesure de l'inégalité

L'objet d'une mesure de l'inégalité est de produire une valeur numérique qui servira à déterminer la nature des écarts de revenu. Idéalement, on devrait pouvoir utiliser cette mesure pour déterminer s'il y a des variations ou non de l'inégalité.

Une des mesures de l'inégalité, le coefficient de Gini dont il a été question plus tôt dans le texte, doit sa popularité à sa simplicité de représentation sur graphique. Il existe toutefois de nombreuses autres mesures statistiques qu'on peut utiliser pour mesurer l'inégalité.

Afin de limiter le nombre considérable de mesures d'inégalité possibles, on a tenté de définir les conditions que ces mesures doivent remplir. Malheureusement, bien que la liste d'axiomes généralement acceptés permette de limiter le nombre de mesures, ce nombre demeure quand même élevé. La liste des conditions fournit toutefois un cadre en fonction duquel il est possible d'évaluer les mesures d'inégalité; par exemple, si une mesure ne satisfait pas aux exigences de la liste, elle peut être rejetée sans crainte[5].

Ces conditions sont les suivantes:

L'anonymat – La mesure d'inégalité est indépendante des caractéristiques des bénéficiaires.

L'indépendance du revenu moyen – La mesure d'inégalité demeure inchangée même si l'on augmente tous les revenus de façon proportionnelle.

Voir note(s) à la page 33.

L'indépendance de la population – La mesure d'inégalité n'est pas reliée à la taille de la population.

La condition de transfert – Un transfert de revenu d'une personne plus fortunée à une autre qui l'est moins, sans changer leur ordre, réduit l'inégalité.

La continuité – De faibles variations du revenu produisent des variations minimes de la mesure d'inégalité.

Il existe plusieurs mesures d'inégalité couramment utilisées qui ne remplissent pas toutes ces conditions, par exemple la variance des logarithmes ne satisfait pas à la condition de transfert et elle n'est pas indépendante du revenu moyen, ce qui implique qu'elles ne sont pas des mesures d'inégalité fiables.

La condition de transfert est particulièrement utile pour éliminer les mesures d'inégalité qui ne tiennent pas compte de toutes les données sur le revenu des particuliers; par exemple, le rapport entre le revenu le plus élevé et le plus bas ne varie pas lorsqu'il y a un transfert entre ces deux extrêmes.

Trois mesures ont été choisies parmi les plus connues: le coefficient de Gini, la mesure de Theil-Bernouilli (T - B) et le coefficient de variation (CV). Leurs formules respectives s'énoncent comme suit:

$$\text{Coefficient de Gini} = \frac{\sum_{i=1}^{N} \sum_{j=1}^{N} | y_i - y_j |}{2N^2\mu}$$

$$\text{Coefficient de T - B} = -\frac{1}{N} \sum_{i=1}^{N} \log\left(\frac{y_i}{\mu}\right)$$

$$\text{Coefficient de variation} = \frac{\frac{1}{N}\sqrt{\sum_{i=1}^{N} (y_i - \mu)^2}}{\mu}$$

où y_i et y_j représentent le revenu des i^e et j^e personnes, μ est le revenu moyen et N la taille de la population.

Dans chacune de ces mesures, les valeurs faibles correspondent à un faible degré d'inégalité et les valeurs élevées, à un degré élevé d'inégalité. La valeur minimale de toutes les mesures est zéro, chiffre que l'on obtient quand toutes les unités ont le même revenu. La valeur maximale du coefficient de Gini est un (sauf s'il y a des revenus négatifs) et les deux autres mesures n'ont aucune limite supérieure.

Étant donné qu'aucune des mesures d'inégalité n'est vraiment supérieure à une autre, le choix s'est porté sur trois mesures qui soulignent les divers aspects de la répartition, en particulier lorsqu'une variation de la répartition est provoquée par des transferts de revenu entre les différentes classes. Le coefficient de Gini est la mesure qui est la plus sensible aux variations autour du mode (au milieu) de la répartition, alors que la mesure T - B et le CV le sont aux variations qui se produisent respectivement à l'extrémité inférieure et à l'extrémité supérieure. Ainsi, la comparaison des variations dans les trois mesures permet de déterminer quelles sont les variations qui ont la plus forte incidence. Par exemple, une légère variation dans la mesure de T - B et une variation importante dans le CV indiquent que des variations se sont produites dans les parts quantiles de l'extrémité supérieure de la répartition, mais non dans celles de l'extrémité inférieure.

1.3. Sources et méthodes

Les tableaux de l'analyse du présent rapport ont été tirés des fichiers spéciaux de données du recensement mis à la disposition de la Division du revenu et des dépenses des consommateurs. L'analyse du recensement de 1961 a été basée sur les fichiers spéciaux qui avaient été constitués au préalable pour l'analyse du revenu des familles et des particuliers. En 1971, on a pu utiliser les fichiers spéciaux sur les particuliers formant l'échantillon du tiers des ménages, qui contiennent les codes de famille, les caractéristiques socio-démographiques et le revenu. On s'est basé sur ces fichiers pour créer des fichiers de familles correspondant aux trois définitions de la famille et pour produire les tableaux de l'analyse.

Les fichiers de données de 1971 ne tiennent pas compte des particuliers vivant dans des ménages établis au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, autrement dit, les données ne concernent que les 10 provinces.

Les données sur la répartition, soit les répartitions par décile, les seuils de revenu et les mesures d'inégalité, ont été obtenues par l'interpolation des 94 tranches de revenu. Le nombre estimatif d'unités bénéficiaires et le revenu global de chaque tranche étaient connus. Les estimations des parts et des seuils de revenu par décile ont été établies par simple interpolation linéaire, alors que les mesures d'inégalité ont été calculées selon l'hypothèse que la population d'une tranche de revenu représentait une moyenne.

Les données du chapitre 2 sont basées sur divers concepts de l'unité familiale. Le but de cette présentation est de souligner qu'il est important de préciser le genre d'unité bénéficiaire dans la comparaison des répartitions et de l'inégalité des revenus.

Au chapitre 3, l'analyse se limite au concept de la famille économique, étant celui qui se rapproche le plus du concept de l'unité de prise de décision, qui est la mieux appropriée à l'analyse transversale.

Au chapitre 4, l'unité d'analyse est la famille de recensement restreinte; on y examine les variations de répartition du revenu survenues entre les recensements de 1961 et de 1971. L'appendice A évalue les données du recensement en fonction des problèmes qui sont apparus au cours des comparaisons avec d'autres sources.

Les tableaux des appendices B et C présentent la répartition par décile de toutes les familles économiques (familles et personnes seules ensemble) des 10 provinces canadiennes.

1.3.1. Définitions

Les analyses présentées dans les parties suivantes font le rapport entre l'inégalité de revenu et les neuf variables choisies. Ces variables définies ci-dessous sont expliquées au chapitre 3.

Province:

- Terre-Neuve
- Île-du-Prince-Édouard
- Nouvelle-Écosse
- Nouveau-Brunswick
- Québec
- Ontario
- Manitoba
- Saskatchewan
- Alberta
- Colombie-Britannique

Région rurale/urbaine selon la taille:

- Rurale non agricole
- Rurale agricole
- Urbaine:
  - 500,000 et plus
  - 100,000 - 499,999
  - 30,000 - 99,999
  - 10,000 - 29,999
  - 5,000 - 9,999
  - 2,500 - 4,999
  - 1,000 - 2,499

Sexe du chef:

Hommes

Femmes

Taille de l'unité familiale:

1 personne (personne seule)[6]

2 personnes

3 "

4 "

5 "

6 "

7 "

8 "

9 "

10 personnes ou plus

Âge du chef:

15 - 24 ans

25 - 34 "

35 - 44 "

45 - 54 "

55 - 64 "

65 - 69 "

70 ans et plus

Nombre de personnes gagnant un revenu dans l'unité familiale:

Nombre de personnes bénéficiaires d'un revenu provenant d'un emploi (salaires et traitements ou emploi autonome)[7].

Aucune

Une

Deux

Trois ou plus.

Antécédents de travail du chef de l'unité familiale:

Travail à plein temps – le chef a travaillé à plein temps pendant au moins 49 semaines;

Voir note(s) à la page 33.

travail à temps partiel – a travaillé, mais pas à plein temps. Le chef peut avoir travaillé pendant moins de 49 semaines à plein temps ou à temps partiel, ou plus de 49 semaines à temps partiel;

n'a pas travaillé.

Scolarité du chef[8]:

Aucune scolarité ou maternelle seulement (la catégorie "maternelle" est généralement exclue; ce groupe est tellement petit que son inclusion ou exclusion n'a aucune incidence).

Études primaires:

1 - 4 années

5 années et plus

Études secondaires:

1 année

2 années

3 "

4 "

5 "

Études universitaires:

1 et 2 années

3 années

4 années et plus

Diplôme

Principale source de revenu:

Source de revenu la plus importante numériquement (c'est-à-dire sans tenir compte du symbole dans le cas de revenus négatifs comme le revenu d'emploi autonome). Ces sources sont les suivantes:

Salaires et traitements

Emploi autonome non agricole

Emploi autonome agricole

Transferts gouvernementaux

Revenu de placements

Autres revenus

Aucun revenu

Voir note(s) à la page 33.

NOTES

1 En supposant que les tranches de revenu sont de taille égale, la hauteur des fréquences est proportionnelle au nombre d'unités dans la tranche. De façon générale, la partie inférieure de la courbe représente le nombre d'unités dans une tranche étant donné que les intervalles de densité varient en largeur, en particulier aux extrémités supérieures et inférieures de la répartition.

2 Dans le cas de revenus négatifs, le coefficient de Gini peut prendre des valeurs supérieures à un.

3 On peut trouver une définition plus précise des sources de revenu dans la brochure Revenu des particuliers, Introduction au vol. III (partie 6), publications du recensement de 1971, n° 94-759 au catalogue.

4 Voir Familles, Introduction au vol. II (partie 2), publications du recensement de 1971, n° 93-713 au catalogue.

5 Ces conditions sont décrites en détail dans la brochure *Inégalité des revenus: Méthodologie statistique et exemples canadiens,* n° 13-559 au catalogue.

6 Dans ce texte les personnes hors famille constituent une unité familiale d'une personne et sont parfois appelées personnes seules.

7 Cette terminologie est conforme à celle utilisée pour le recensement. Dans ce texte, les termes "personnes gagnant un revenu" et "gains" sont utilisés dans le sens de "nombre de bénéficiaires d'un revenu d'emploi" et "revenu d'un emploi".

8 La présente étude utilise une terminologie un peu différente à celle utilisée pour le recensement. La liste suivante donne l'équivalent de ces termes:

Études élémentaires:

1 - 4 années	= 1re - 4e années
5 années et plus	= 5e - 8e années

Études secondaires:

1 année	= 9e année
2 années	= 10e "
3 "	= 11e "
4 "	= 12e "
5 "	= 13e "

CHAPITRE 2

RÉPARTITION DU REVENU EN 1970

Le chapitre 2 donne les répartitions sommaires du revenu pour le Canada (sans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) calculées en fonction de la base expliquée au chapitre 1, ainsi que les répartitions par décile, les courbes de Lorenz et les mesures d'inégalité établies selon les différents concepts de l'unité bénéficiaire. L'utilisation de données réelles du recensement de 1971 a pour but de fournir au lecteur une meilleure compréhension de l'incidence de ces concepts. De plus, les données globales sur la répartition du revenu en 1971 servent également de base à l'analyse détaillée présentée au chapitre 3 qui étudie les sources des écarts.

2.1. Unités bénéficiaires et répartition du revenu

Le tableau 2.1 indique la répartition par décile, pour le Canada, basée sur les concepts de l'unité bénéficiaire définis au chapitre 1. Les six premières colonnes donnent la répartition du revenu calculée selon trois concepts différents, soit du concept le plus général de famille économique au concept plus restreint de famille de recensement. On constate, à la lecture de ce tableau, que le concept de la famille peut influer sur les profits de la répartition, particulièrement à la limite inférieure. Les limites[1] des déciles inférieurs de la famille économique sont de deux à trois fois plus élevées que celles de la famille de recensement restreinte. De même, les parts de revenu de la famille économique des déciles inférieurs sont plus élevées.

En comparaison avec les autres concepts de la famille, les limites supérieures de la famille économique sont plus élevées, mais dans une proportion moindre que celles des déciles inférieurs. Jusqu'au sixième décile, on constate un accroissement uniforme des parts, si l'on passe de la famille de recensement restreinte à la famille économique. Pour ce qui est des quatre déciles supérieurs, par contre, les parts ont tendance à décroître à mesure que la définition de l'unité familiale s'élargit.

Le rapport entre ces mesures est illustré au graphique 2.1 où sont tracées les courbes de Lorenz des trois concepts d'unité familiale. Ces données confirment les tendances observées dans la répartition par décile et les mesures d'inégalité données au tableau 2.2. L'objet principal de ces tableaux est de démontrer que les répartitions diffèrent grandement selon la définition du concept de famille; toutefois, il est également important d'examiner les raisons de ces différences. Lorsqu'on passe de la FE à la FR puis à la FRR, on constate que le nombre de personnes seules ayant un faible revenu augmente et que l'écart qui en résulte apparaît dans la répartition globale par décile. Par ailleurs, l'examen des tableaux B.1, B.2 et B.3 de l'appendice B révèle que les parts en déciles calculées pour chaque taille de famille ne varient pas beaucoup d'un concept de famille à un autre. Par conséquent, les écarts dans les résultats globaux traduisent en grande partie les variations de la structure de la population selon la taille de la famille.

Voir note(s) à la page 48.

TABLEAU 2.1. Répartitions par décile et limites des déciles, selon les différents concepts de l'unité bénéficiaire, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)	Concepts de l'unité bénéficiaire			
	Famille économique		Famille de recensement	
	Limite du décile	Part du revenu	Limite du décile	Part du revenu
	dollars	pourcentage	dollars	pourcentage
Inférieur	1,413	0.6	1,257	0.4
2e	2,793	2.4	2,181	2.1
3e	4,290	4.2	3,587	3.8
4e	5,815	6.1	5,079	5.7
5e	7,218	7.8	6,556	7.6
6e	8,641	9.5	7,992	9.5
7e	10,229	11.3	9,557	11.4
8e	12,293	13.5	11,580	13.7
9e	15,762	16.6	14,874	17.0
Supérieur	[1]	28.0	[1]	28.9

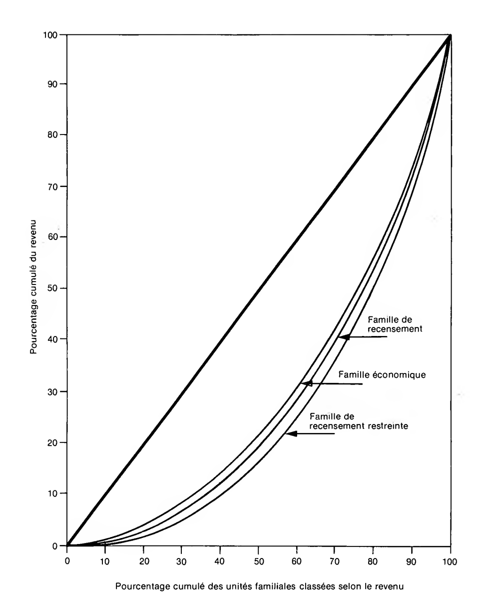
Décile (revenu de 1970)	Famille de recensement restreinte		Particuliers 15 ans et plus		Bénéficiaires d'un revenu[2]	
	Limite du décile	Part du revenu	Limite du décile	Part du revenu	Limite du décile	Part du revenu
	dollars	pourcentage	dollars	pourcentage	dollars	pourcentage
Inférieur	472	- 0.1	–	- 0.3	592	0.3
2e	1,380	1.6	–	–	1,240	1.8
3e	2,344	2.8	452	0.3	1,771	2.9
4e	3,608	4.7	1,295	2.3	2,795	4.5
5e	5,033	6.8	2,183	4.3	3,930	6.6
6e	6,532	9.1	3,626	7.5	5,100	8.9
7e	8,097	11.6	5,157	11.4	6,421	11.3
8e	10,040	14.3	6,988	15.7	7,961	14.2
9e	13,003	18.0	9,347	20.9	10,237	17.8
Supérieur	[1]	31.1	[1]	37.9	[1]	31.8

[1] Catégorie "ouverte".
[2] Dans ce tableau et autres tableaux utilisant le terme "bénéficiaires d'un revenu" les personnes doivent être âgées de 15 ans ou plus et déclarer un revenu en 1970.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

Graphique — 2.1

Courbes de Lorenz selon différents concepts d'unité familiale, Canada, 1971



Source: Tableau 2.1.

TABLEAU 2.2. Mesures d'inégalité selon certains concepts d'unité bénéficiaire, Canada, 1971

Mesures d'inégalité du revenu de 1970	Famille économique	Famille de recensement	Famille de recensement restreinte	Particuliers 15 ans et plus	Bénéficiaires d'un revenu
Coefficient de Gini	0.418	0.439	0.486	0.609	0.486
Coefficient de T-B	0.336	0.366	0.434	0.530	0.530
Coefficient de variation	0.881	0.929	1.039	1.361	1.083

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

Le tableau 2.1 expose également la répartition du revenu des particuliers selon deux notions différentes: (i) les bénéficiaires d'un revenu et (ii) toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, peu importe si elles ont un revenu ou non.

Ces répartitions ne conviennent pas très bien aux comparaisons du bien-être, parce qu'elles excluent certaines personnes (toutes les personnes qui ne bénéficient pas d'un revenu ou celles qui sont âgées de moins de 15 ans, selon l'univers observé). Ce sont toutefois des répartitions auxquelles on se réfère à l'occasion. Dans le cas de la famille de recensement restreinte, la première notion permet de faire une comparaison intéressante, à cause du croisement des courbes de Lorenz de répartition entre les bénéficiaires d'un revenu et les familles de recensement restreintes. Ce croisement est attribuable à l'inclusion d'un grand nombre de personnes sans revenu dans la catégorie des familles de recensement restreintes, mais de leur exclusion de la base des personnes ayant un revenu. Une telle comparaison n'a de valeur que pour les propriétés statistiques qu'elle présente.

En résumé, il est évident que la définition de l'unité bénéficiaire peut avoir une incidence importante sur la répartition et l'inégalité des revenus. Autrement dit, il est impossible de parler de répartition et d'inégalité sans mentionner les concepts statistiques sous-jacents.

2.2. Répartition du revenu selon la taille du l'unité familiale

Une des causes des écarts de revenu les plus communément acceptées est la variation selon la taille de la famille. Si les répartitions de revenu selon la taille de la famille ne varient pas beaucoup, on peut supposer que le degré mesuré de l'inégalité n'a pas une grande portée, sauf dans le calcul des écarts du revenu moyen selon la taille de la famille. Les répartitions du revenu illustrées au tableau 2.1 ne tiennent pas compte de la taille de la famille; conséquemment, elles peuvent en exagérer les inégalités. Dans le tableau 2.3, les répartitions sommaires du revenu des familles économiques sont établies selon la taille de la famille, ce qui permet d'étudier l'étendue de la variabilité du revenu à l'intérieur de chaque groupe de taille de familles.

TABLEAU 2.3. Répartitions par décile des unités familiales du type familles économiques, selon la taille, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)	Ensemble des unités familiales	Taille de l'unité familiale				
		1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
	part du revenu en pourcentage					
Inférieur	0.6	– 0.1	1.4	1.6	1.9	1.8
2e	2.4	2.2	3.4	4.2	4.7	4.4
3e	4.2	3.4	4.6	5.8	6.2	5.9
4e	6.1	4.1	6.3	7.2	7.3	7.0
5e	7.8	5.8	7.9	8.4	8.4	8.1
6e	9.5	8.4	9.5	9.6	9.5	9.3
7e	11.3	11.2	11.2	11.0	10.7	10.6
8e	13.5	14.4	13.3	12.7	12.3	12.4
9e	16.6	18.6	16.0	15.2	14.8	15.1
Supérieur	28.0	32.2	26.4	24.4	24.4	25.5
Revenu moyen $	8,332	3,852	8,234	9,629	10,668	11,267
Coefficient de Gini	0.418	0.495	0.382	0.337	0.322	0.340
Coefficient de T-B	0.336	0.389	0.275	0.228	0.200	0.213
Coefficient de variation	0.881	1.098	0.830	0.717	0.706	0.737

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

Sauf dans le cas de l'unité familiale d'une personne, l'inégalité dans les différentes tailles d'unités familiales est moins marquée que dans l'ensemble des familles économiques. Alors que le coefficient de Gini est de 0.418 pour l'ensemble des FE et de 0.495 pour les personnes seules, il est respectivement de 0.382, 0.337, 0.322 et 0.340 pour les familles de deux à cinq personnes et plus. En règle générale cependant, les écarts de revenus à l'intérieur des groupes de tailles des familles économiques sont assez importants, ce qui laisse à entendre que les écarts de revenu familial demeurent toujours une question importante.

Un des problèmes que pose l'étude de l'inégalité entre chaque groupe de taille de familles est la difficulté d'établir clairement le lien logique entre les sommaires des différentes tailles d'unités familiales et le sommaire de l'ensemble des unités. Il y a un moyen de résoudre ce problème en "échelonnant" le revenu de chaque famille selon ses besoins, c'est-à-dire selon la taille de la famille, sa composition, etc. Plusieurs méthodes ont été proposées à cette fin:

a) classer les familles selon le "ratio de bien-être". Ce rapport s'obtient en divisant le revenu familial par le seuil de "pauvreté" de cette famille;

b) classer les familles selon le revenu par personne.

Le ratio de bien-être est un indice de prospérité qui a été proposé dans le but de comparer des familles de différentes tailles, c'est-à-dire que deux familles dont le ratio de bien-être est de 1.5 ont le même niveau de vie, quelle que soit leur taille. Le revenu par personne est une représentation particulière du ratio de bien-être puisque, dans ce cas, chaque personne de la famille a la même importance. Le tableau 2.4 indique le classement de tous les particuliers en 1971 selon ces deux critères.

TABLEAU 2.4. Répartitions par décile et limites des déciles du revenu des particuliers selon la part du revenu par personne et le ratio de bien-être, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)	Revenu par personne		Ratio de bien-être	
	Limite du décile	Part du revenu	Limite du décile	Part du revenu
	dollars	pourcentage		pourcentage
Inférieur	703	1.2	0.499	1.0
2e	1,112	3.4	0.793	3.3
3e	1,435	4.8	1.112	4.9
4e	1,761	5.9	1.399	6.5
5e	2,111	7.2	1.675	7.9
6e	2,526	8.6	1.971	9.4
7e	3,051	10.3	2.324	11.0
8e	3,820	12.6	2.789	13.1
9e	5,236	16.4	3.573	16.1
Supérieur	[1]	29.6	[1]	26.9
Coefficient de Gini	0.410		0.388	
Coefficient de T-B	0.300		0.267	
Coefficient de variation	0.866		0.814	

[1] Catégorie "ouverte".

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

Lorsqu'on applique ces méthodes, il devient évident qu'il se produit une certain péréquation des revenus monétaires par rapport à la répartition selon la famille économique (pour les comparaisons, voir les tableaux 2.1 et 2.2) bien que, par personne, l'augmentation de la part du revenu jusqu'au décile supérieur soit plus grande (29.6 par rapport à 28.0). Pour ce qui est du ratio de bien-être, la péréquation du revenu est constante. On remarque toutefois dans les tableaux 2.3 et 2.4 que, même après avoir "retranché" ou "dégagé" l'incidence de la taille de la famille, les variations du revenu demeurent importantes.

2.3. Répartition du revenu et autres caractéristiques

À part la variation selon les différentes tailles de la famille, les diverses tranches de revenu varient en fonction de caractéristiques autres que celles qui sont généralement reliées au revenu. Ainsi, on peut voir au tableau 2.5 que la répartition par décile varie de façon considérable en fonction de diverses caractéristiques, par exemple:

1. Les unités familiales ayant un chef de sexe féminin sont plus nombreuses au décile inférieur: 52.7 % des chefs des unités familiales du décile inférieur sont des femmes, contre 4.3 % au décile supérieur.

2. La proportion d'unités familiales des déciles inférieurs dont le chef est très jeune ou très âgé est plus élevée que la moyenne – 22.7 % des unités familiales du décile inférieur ont des chefs appartenant au groupe d'âge le plus jeune et 20.6 % au groupe le plus âgé. Les chiffres comparables du décile supérieur sont de 0.9 % et 4.2 % respectivement.

3. L'appartenance aux déciles supérieurs est associée à un niveau d'instruction élevé du chef. Le nombre de chefs de famille dans le décile inférieur ayant un diplôme universitaire est d'environ 3 % contre 24.7 % dans le décile supérieur.

4. Le nombre de chefs de famille du décile inférieur n'ayant pas travaillé en 1970 était de 63.0 %, tandis que 76.1 % des chefs de famille du décile supérieur avaient travaillé à plein temps.

5. Corrélativement au point 4 ci-dessus, la répartition par décile selon le nombre de personnes gagnant un revenu varie grandement. Les unités familiales dans les déciles supérieurs représentent le plus grand nombre de personnes gagnant un revenu – 34.6 % de ces familles comptent trois membres ou plus gagnant un revenu, contre 5.9 % dans le sixième décile et 0.4 % dans le décile inférieur.

6. Il y a une forte variation de la répartition par décile selon la taille de la famille: le pourcentage de personnes seules dans le décile inférieur est de 76 %, tandis que celui du 6e au 10e est de 10 % au plus. C'est une des raisons pour lesquelles nous devons être très prudents en évaluant l'inégalité d'après la répartition globale.

Le chapitre 3 examine dans quelle mesure ces variations sont reliées systématiquement à l'inégalité des revenus.

2.4. Comparaison avec les répartitions du revenu produites par l'enquête sur les finances des consommateurs

Depuis 1951[2], Statistique Canada a produit régulièrement des répartitions du revenu à partir des données de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Le concept de revenu appliqué dans cette enquête est identique à celui utilisé dans le recensement. Le champ de l'enquête est toutefois quelque peu différent: alors que les institutions, les réserves indiennes, les camps militaires et les ménages vivant outre-mer sont inclus dans le recensement, ils ne le sont pas dans l'enquête. Le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest qui sont exclus des données du recensement utilisées dans la présente analyse le sont également de l'enquête. Comme il n'y a pas eu d'enquête en 1970, le tableau 2.6 présente la répartition du revenu en 1969 et en 1971 selon les données comparables de l'enquête et du recensement.

Voir note(s) à la page 48.

TABLEAU 2.5. Répartition en pourcentage des unités familiales du type familles économiques dans chaque décile selon certaines caractéristiques, Canada, 1971

Caractéristiques choisies	Total	Décile (revenu de 1970)			
		Inférieur	2e	3e	4e
Canada	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Province:					
Terre-Neuve	1.8	1.9	2.6	2.7	2.5
Île-du-Prince-Édouard	0.5	0.5	0.7	0.8	0.6
Nouvelle-Écosse	3.5	3.7	4.2	4.6	4.4
Nouveau-Brunswick	2.6	2.8	3.2	3.5	3.3
Québec	26.8	28.2	26.0	26.9	29.8
Ontario	36.9	30.3	30.8	30.9	32.2
Manitoba	4.8	5.8	5.9	5.6	5.0
Saskatchewan	4.4	6.6	6.9	6.0	4.9
Alberta	7.7	8.7	8.4	8.3	7.4
Colombie-Britannique	11.1	11.0	11.7	10.7	9.9
Région rurale ou urbaine selon la taille:					
Rurale non agricole	15.5	18.1	21.7	20.6	18.8
Rurale agricole	5.1	7.8	7.2	8.1	6.6
500,000 et plus	34.9	31.7	29.0	29.7	32.3
100,000 - 499,999	16.4	14.9	14.1	14.4	14.7
30,000 - 99,999	9.0	8.7	8.2	8.1	8.4
10,000 - 29,999	7.9	7.7	7.2	7.1	7.3
5,000 - 9,999	3.8	3.6	3.7	3.7	3.7
2,500 - 4,999	3.8	3.6	4.4	4.2	4.1
1,000 - 2,499	3.6	3.8	4.6	4.2	4.1
Sexe du chef.					
Hommes	79.8	47.3	55.9	68.6	75.8
Femmes	20.2	52.7	44.1	31.5	24.2
Âge du chef:					
15 - 24 ans	9.9	22.7	12.5	14.8	13.8
25 - 34 "	20.5	11.5	9.8	15.9	21.3
35 - 44 "	19.4	9.8	8.2	13.1	17.0
45 - 54 "	18.2	11.3	9.4	13.0	15.3
55 - 64 "	15.1	16.5	13.4	14.7	15.3
65 - 69 "	5.8	7.6	11.7	8.6	6.9
70 ans et plus	11.2	20.6	35.0	19.9	10.5

TABLEAU 2.5. Répartition en pourcentage des unités familiales du type familles économiques dans chaque décile selon certaines caractéristiques, Canada, 1971 – suite

Caractéristiques choisies	Décile (revenu de 1970)					
	5e	6e	7e	8e	9e	Supérieur
Canada	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Province:						
Terre-Neuve	2.0	1.7	1.6	1.3	1.0	0.9
Île-du-Prince-Édouard	0.5	0.5	0.4	0.3	0.2	0.2
Nouvelle-Écosse	4.1	3.6	3.1	2.8	2.4	2.1
Nouveau-Brunswick	3.1	2.8	2.4	2.0	1.7	1.3
Québec	29.5	27.9	26.0	24.6	23.9	24.6
Ontario	34.4	36.5	39.4	42.1	45.1	47.0
Manitoba	4.7	4.7	4.5	4.3	3.9	3.4
Saskatchewan	4.1	3.7	3.5	3.1	2.7	2.2
Alberta	7.2	7.3	7.4	7.6	7.4	7.2
Colombie-Britannique	10.5	11.3	11.8	11.8	11.5	11.1
Région rurale ou urbaine selon la taille:						
Rurale non agricole	16.9	15.5	13.5	11.7	10.0	8.0
Rurale agricole	5.0	3.9	3.2	2.9	2.9	3.5
500,000 et plus	33.4	33.5	35.1	37.2	40.6	46.7
100,000 - 499,999	15.7	16.9	17.9	18.6	18.9	18.2
30,000 - 99,999	9.1	9.7	9.9	10.0	9.5	8.4
10,000 - 29,999	8.1	8.6	8.8	8.7	8.4	7.2
5,000 - 9,999	3.9	4.2	4.1	4.1	3.6	3.0
2,500 - 4,999	4.0	4.0	3.9	3.7	3.4	2.9
1,000 - 2,499	3.9	3.7	3.5	3.1	2.7	2.2
Sexe du chef:						
Hommes	83.8	89.5	92.3	94.1	95.1	95.7
Femmes	16.1	10.5	7.7	5.9	4.9	4.3
Âge du chef:						
15 - 24 ans	11.0	8.2	6.7	5.2	3.0	0.9
25 - 44 "	25.9	27.9	28.0	26.5	23.7	14.3
35 - 44 "	19.7	23.3	24.9	26.3	26.5	25.1
45 - 54 "	16.6	17.8	19.4	21.6	25.6	32.2
55 - 64 "	15.0	14.0	13.6	13.9	14.9	19.4
65 - 69 "	5.2	4.1	3.5	3.2	3.1	3.9
70 ans et plus	6.6	4.8	3.9	3.3	3.2	4.2

TABLEAU 2.5. Répartition en pourcentage des unités familiales du type familles économiques dans chaque décile selon certaines caractéristiques, Canada, 1971 – suite

Caractéristiques choisies	Total	Décile (revenu de 1970)			
		Inférieur	2e	3e	4e
Niveau de scolarité du chef:					
Aucune scolarité ou maternelle	2.6	6.2	4.8	3.1	2.1
Études primaires:					
1 - 4 années	6.0	10.6	12.2	8.9	6.6
5 années ou plus	31.2	35.1	40.6	38.2	36.2
Études secondaires:					
1 année	9.7	8.9	8.6	9.8	10.5
2 années	11.5	9.6	9.0	10.6	11.7
3 "	9.4	7.6	6.4	8.1	9.3
4 "	12.9	11.0	8.9	11.0	12.3
5 "	4.4	3.4	3.1	3.1	3.6
Études universitaires:					
1 et 2 années	4.1	3.3	2.7	2.9	3.5
3 années	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
4 années ou plus	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
Diplôme	7.1	3.2	2.9	3.4	3.3
Antécédents de travail du chef:					
Travail à plein temps	51.6	11.0	13.0	29.1	45.6
Travail à temps partiel	28.2	26.1	32.1	39.5	37.8
N'a pas travaillé	20.2	63.0	55.0	31.5	16.5
Nombre de personnes gagnant un revenu:					
Aucune	15.9	64.4	50.4	24.2	9.3
Une	46.8	32.6	43.8	62.8	68.7
Deux	27.8	2.6	5.3	11.6	19.4
Trois ou plus	9.5	0.4	0.6	1.4	2.6
Taille de l'unité familiale:					
1 personne	26.1	76.0	56.5	37.5	30.5
2 personnes	21.8	9.9	24.1	28.2	24.6
3 "	14.8	5.1	7.7	11.8	14.6
4 "	15.3	3.8	5.0	9.0	12.0
5 "	10.2	2.4	3.0	5.8	7.6
6 "	5.8	1.4	1.7	3.4	4.7
7 "	3.1	0.8	1.0	2.1	2.9
8 "	1.3	0.3	0.5	1.0	1.4
9 "	0.7	0.2	0.3	0.6	0.8
10 personnes ou plus	0.8	0.2	0.3	0.7	1.0
Principale source du revenu:					
Salaires et traitements	72.8	23.3	32.6	56.4	75.9
Emploi autonome non agricole	4.2	2.9	2.9	4.8	4.8
Emploi autonome agricole	2.5	4.8	3.9	4.6	3.4
Transferts gouvernementaux	3.0	3.0	5.2	5.6	4.2
Revenus de placements	13.0	42.4	51.7	23.6	7.6
Autres revenus	2.3	1.5	3.8	5.1	4.1
Aucun revenu	2.2	22.2	–	–	–

TABLEAU 2.5. Répartition en pourcentage des unités familiales du type familles économiques dans chaque décile selon certaines caractéristiques, Canada, 1971 – fin

Caractéristiques choisies	Décile (revenu de 1970)					
	5e	6e	7e	8e	9e	Supérieur
Niveau de scolarité du chef:						
Aucune scolarité ou maternelle	1.9	1.6	1.5	1.5	1.7	1.9
Études primaires:						
1 - 4 années	5.3	4.3	3.6	3.1	2.9	2.6
5 années ou plus	34.3	32.0	28.5	25.5	22.8	19.1
Études secondaires:						
1 année	11.1	11.3	10.8	9.9	8.8	6.8
2 années	12.4	13.1	13.5	13.3	12.3	9.4
3 "	9.9	10.7	11.1	11.4	10.9	8.8
4 "	12.8	13.7	15.2	15.9	15.6	12.8
5 "	3.9	3.9	4.6	5.4	6.3	6.6
Études universitaires:						
1 et 2 années	3.9	4.1	4.5	5.2	5.6	5.8
3 années	0.5	0.6	0.6	0.7	0.8	0.9
4 années ou plus	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
Diplôme	3.7	4.4	5.7	7.5	12.0	24.7
Antécédents de travail du chef:						
Travail à plein temps	57.4	64.9	69.6	73.4	76.1	76.1
Travail à temps partiel	32.9	28.1	24.8	21.9	19.7	19.1
N'a pas travaillé	9.8	7.0	5.6	4.7	4.3	4.8
Nombre de personnes gagnant un revenu:						
Aucune	4.0	2.2	1.5	1.1	0.9	1.3
Une	66.4	58.3	47.6	35.9	26.2	26.1
Deux	25.7	33.7	42.2	49.3	50.4	38.0
Trois ou plus	3.9	5.9	8.8	13.8	22.6	34.6
Taille de l'unité familiale:						
1 personne	23.0	14.5	9.9	6.0	4.0	3.5
2 personnes	23.5	22.6	22.7	22.9	22.1	17.7
3 "	17.0	18.2	18.8	19.1	19.2	17.0
4 "	15.9	19.4	21.4	22.0	22.2	22.3
5 "	9.5	12.3	13.3	14.7	15.7	17.9
6 "	5.2	6.7	7.1	8.1	8.7	10.8
7 "	3.0	3.5	3.7	4.0	4.5	5.9
8 "	1.3	1.5	1.5	1.6	1.8	2.3
9 "	0.7	0.7	0.8	0.8	0.9	1.2
10 personnes ou plus	0.9	0.8	0.8	0.9	1.0	1.4
Principale source du revenu:						
Salaires et traitements	86.0	90.4	92.3	93.1	93.0	84.8
Emploi autonome non agricole	4.2	3.7	3.3	3.3	3.6	8.7
Emploi autonome agricole	2.2	1.5	1.2	1.0	1.0	1.4
Transferts gouvernementaux	2.7	2.0	1.5	1.4	1.5	3.4
Revenus de placements	2.4	1.0	0.5	0.2	0.2	0.1
Autres revenus	2.5	1.5	1.1	0.9	0.9	1.6
Aucun revenu	–	–	–	–	–	–

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU 2.6. Répartitions par décile des bénéficiaires d'un revenu – Enquêtes sur les finances des consommateurs et recensement du Canada de 1971

Décile	Enquêtes sur les finances des consommateurs		Recensement de 1971 (revenu de 1970)	
	Revenu de 1969	Revenu de 1971	Dans les 10 provinces	Univers comparable aux enquêtes
	part du revenu en pourcentage			
Inférieur	0.4	0.3	0.3	0.7
2e	1.8	1.7	1.8	1.9
3e	2.9	2.9	2.9	2.8
4e	4.6	4.3	4.5	4.5
5e	6.8	6.6	6.6	6.6
6e	9.1	9.0	8.9	8.9
7e	11.5	11.6	11.3	11.3
8e	14.3	14.5	14.2	14.1
9e	17.9	18.1	17.8	17.8
Supérieur	30.8	31.1	31.8	31.7
Coefficient de Gini	0.477	0.484	0.486	0.485

Source: Statistique Canada, enquêtes sur les finances des consommateurs, 1970 et 1972; et Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

Les données de l'enquête et du recensement semblent assez compatibles, bien que celles du recensement semblent indiquer une plus grande proportion d'unités aux niveaux supérieurs de revenu ainsi qu'un degré d'inégalité plus élevé; cette difference, basée sur le coefficient de Gini, est toutefois minime. D'une part, elle peut être attribuée au fait que le recensement a un taux d'échantillonnage beaucoup plus grand que celui de l'enquête (1/3 des ménages par opposition à 1/200) et, par voie de conséquence, qu'il permet de mieux représenter la population à revenu élevé. Bien que ce groupe soit relativement le plus faible de la population, il n'en est pas moins très important pour calculer les parts de revenus. D'autre part, le taux de réponse du recensement est généralement beaucoup plus élevé que celui de l'enquête (plus de 90 % contre 75 % - 80 %). Le recensement présente toutefois certains inconvénients qui peuvent neutraliser en partie ses avantages. Par exemple, les données de l'enquête peuvent être traitées selon une méthode établie et, à cause de leur quantité, elles sont soumises à des vérifications plus précises qu'il n'est possible de faire avec les données du recensement. À noter toutefois que tous les dossiers du recensement indiquant un revenu de $50,000 et plus ont été soumis à un examen particulier.

2.5. Incidence des impôts directs

On a soutenu que la répartition du revenu monétaire ne se prête pas très bien aux comparaisons du fait que les impôts n'en sont pas défalqués. En règle

générale, l'incidence des impôts est examinée en fonction de l'incidence fiscale nette, ce qui nécessite des calculs complexes impliquant une multitude d'impôts directs et indirects. La plupart des impôts sont régressifs et leur exclusion peut entraîner une sous-estimation de l'inégalité. La principale contribution directe est l'impôt sur le revenu des particuliers qui est généralement progressif. Le questionnaire du recensement ne contient pas de question sur l'impôt sur le revenu, contrairement à celui de l'Enquête sur les finances des consommateurs (depuis 1971); le tableau 2.7 indique la répartition du revenu après déduction de l'impôt, d'après les données de l'enquête.

TABLEAU 2.7. Répartition du revenu après déduction de l'impôt, unités familiales du type familles économiques, 1971

Décile	Part du revenu après déduction de l'impôt
	pourcentage
Inférieur	1.1
2e	3.1
3e	4.9
4e	6.6
5e	8.3
6e	9.9
7e	11.5
8e	13.5
9e	16.1
Supérieur	25.0
Mesures:	
Coefficient de Gini	0.373
Coefficient de variation	0.829

Source: Statistique Canada, enquête sur les finances des consommateurs, 1972, données non publiées.

Il convient de faire deux remarques si l'on compare ces données avec celles du tableau 2.6, résultats de l'enquête avant déduction de l'impôt: en premier lieu, il n'y a pas de réduction marquée de l'inégalité et, en deuxième lieu, la réduction la plus importante se situe au décile supérieur. Le fait de ne pas utiliser le revenu après déduction de l'impôt a donc peu d'effet sur les données, bien qu'il puisse être intéressant de l'utiliser pour les comparaisons dans le temps lorsque d'importantes modifications sont apportées à un régime fiscal.

NOTES

[1] Les limites des déciles sont les valeurs en dollars qui divisent la population classée selon le revenu en 10 groupes de taille égale.

[2] Voir la publication *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, n° 13-207 au catalogue (annuelle). L'enquête exclut la plupart des ménages institutionnels, mais comprend les ménages collectifs comme les colonies huttérites, les pensions, etc.

CHAPITRE 3

INÉGALITÉ DES REVENUS À L'INTÉRIEUR DES GROUPES ET ENTRE GROUPES, 1970

3.1. Introduction

Au chapitre 2, on a démontré qu'il existe des écarts considérables entre les revenus monétaires des familles, même si l'on considère qu'une partie de ces inégalités peut être attribuable à la taille des familles. Un classement plus détaillé de la population révèle que la composition des déciles du revenu varie sensiblement en fonction d'un certain nombre de caractéristiques telles que la région visée, la densité de la population urbaine ou rurale, le nombre de personnes gagnant un revenu dans une famille, etc., qui ont pour effet d'entraîner des écarts de revenus. La présente section a pour objet d'étudier de façon plus détaillée l'incidence de ces variables sur l'inégalité de la répartition du revenu familial. Par exemple, il est prévu que le revenu de la famille varie systématiquement en fonction de variables telles que le niveau de scolarité et les semaines travaillées par le chef de famille.

Ces facteurs sont des causes de l'inégalité des revenus, qui permettent d'expliquer la raison pour laquelle ces écarts sont encore importants à l'intérieur de chaque catégorie de taille de familles. Quant au choix des variables liées aux écarts de revenus, il est important de préciser qu'il ne s'agit pas de déterminer si ces écarts sont acceptables ou non comme dans le cas de la taille des familles. Il s'agit d'une question beaucoup plus générale qui fait intervenir des considérations sociales de nature non économique. Ce n'est en fait qu'une tentative visant à définir l'applicabilité et le rôle des variables qui peuvent influer sur le revenu, pour être davantage en mesure de comprendre certains des facteurs déterminants dans la répartition du revenu.

Plus précisément, la présente partie a pour but de répondre aux questions suivantes:

a) Dans quelle mesure peut-on faire le lien entre le revenu monétaire total et les écarts de revenus selon certaines caractéristiques?

b) Quels sont les écarts "entre groupes" indispensables à l'interprétation des inégalités de revenus, c'est-à-dire quelles sont les catégories de la population qui présentent le degré d'inégalité des revenus le plus élevé?

À partir du moment où l'on associe les écarts de revenus aux différences entre les catégories, il est alors possible de mieux comprendre les sources de l'inégalité des revenus et de juger de la concordance des écarts liés à certaines variables.

L'analyse présentée dans cette section est assez simple et la nature du sujet traité la veut ainsi. Elle n'est pas fondée sur un modèle économique complet, pour

la simple raison qu'il n'existe aucun modèle courant du genre. Elle fait plutôt appel aux connaissances intuitives des rouages du processus. À l'heure actuelle, la théorie la plus complète qui puisse expliquer les variations de revenus s'applique uniquement à des groupes de personnes homogènes, par exemple aux hommes dans la force de l'âge. Cette théorie ne tient pratiquement pas compte de la variabilité des revenus et il faudrait entreprendre d'autres travaux de recherches théoriques en vue d'expliquer les variations de revenus entre les familles.

Il n'en demeure pas moins que la répartition du revenu familial total suscite un vif intérêt parce qu'on peut le considérer comme un indicateur de la répartition du bien-être économique. Cela nous amène à vouloir connaître le processus d'établissement du revenu de la famille, particulièrement en ce qui a trait aux caractéristiques socio-démographiques et économiques de la famille. De nombreuses variables ont été proposées et la présente analyse décrit une des méthodes utilisées pour tenter de déterminer le rôle de certaines variables dans l'inégalité du revenu.

3.2. Méthodes[1]

Afin de déterminer l'incidence du lien entre le revenu et une variable donnée sur l'inégalité, il faut d'abord évaluer l'"effet" de la variable en question et ensuite le "retrancher" du rapport global. Par exemple, pour évaluer l'incidence de la suppression des écarts du revenu moyen calculé selon l'âge du chef, il faut mesurer le degré d'inégalité une fois ces différences éliminées.

Il existe un certain nombre de méthodes d'évaluer cette incidence et le présent rapport en décrit deux[2]. La première méthode, la normalisation, consiste à supprimer directement les écarts du revenu moyen entre les catégories en se servant des répartitions constitutives (par exemple, la répartition du revenu selon l'âge) et en égalisant hypothétiquement les revenus moyens de divers sous-groupes (en rectifiant chaque répartition constitutive à l'aide du facteur $\frac{y}{y_i}$ où y est la moyenne générale et y_i la moyenne de la ième répartition constitutive, en regroupant les répartitions pour les tableaux, et en calculant ensuite la mesure d'inégalité désirée. Cette méthode, contrairement à d'autres, permet en fait d'étudier la répartition qui en découle.

La seconde méthode consiste à calculer, par hypothèse, la mesure de l'inégalité en retranchant la composante "entre catégories" de la mesure d'inégalité générale. La composante "entre catégories" se rapporte à la variable étudiée. On obtient cette composante en se fondant seulement sur la taille relative et les revenus moyens des groupes constitutifs; les données sur chaque catégorie ne sont pas requises pour cette analyse. Cette méthode est applicable lorsqu'il est

---

Voir note(s) à la page 78.

possible de décomposer la mesure de l'inégalité en deux composantes distinctes: "entre catégories" et "à l'intérieur des catégories". De plus, il est souhaitable pour les besoins d'interprétation de faire correspondre la composante "à l'intérieur des catégories" à la mesure de l'inégalité au moyen de la méthode de normalisation. La mesure de T - B remplit ces conditions, mais pas le coefficient de Gini ni le coefficient de variation.

La seconde méthode est particulièrement utile si l'on désire étudier la répartition de l'inégalité en fonction d'un nombre considérable de caractéristiques, puisque la tranche de revenu n'est pas une variable essentielle à l'établissement des tableaux[3]. Comme l'utilisation d'un grand nombre de variables entraîne la construction de vastes tableaux, il a été décidé d'appliquer cette méthode à l'analyse détaillée selon la taille de la famille.

3.2.1. Décomposition du coefficient de T - B

La formule de décomposition pour le coefficient de T - B s'énonce comme suit:

$$T\text{-}B = \sum_g p_g \, T\text{-}B_g + \sum_g p_g \log \frac{p_g}{y_g} \qquad (1)$$

où p_g = la proportion de la population dans la catégorie g d'une classification donnée;

$T\text{-}B_g$ = le coefficient de T - B de la g^e catégorie; et

y_g = la proportion du revenu dans la catégorie g.

Le premier terme à droite est la moyenne pondérée du coefficient de T - B à l'intérieur de chaque groupe g et le second terme est une combinaison linéaire des moyennes des groupes, les coefficients de pondération étant les parts relatives de population.

Il est possible de vérifier que le processus de normalisation donne un résultat équivalent au premier terme de l'équation en effectuant le calcul suivant:

$$T\text{-}B - \sum_g p_g \log \frac{p_g}{y_g}$$

Cette formule facilite considérablement les calculs dans le cas des classifications détaillées.

Lorsqu'on compare l'inégalité attribuable à diverses classifications il s'agit en réalité d'une comparaison entre les termes des catégories. L'application, relativement simple, de ce procédé se retrouve dans la normalisation à plusieurs variables.

Voir note(s) à la page 78.

3.3. Les variables

Il est utile de penser en fonction des variables dépendantes et indépendantes. La variable dépendante est celle qu'il est intéressant d'expliquer du point de vue du comportement ou du mouvement. Aux fins de la présente analyse, la variable dépendante est le revenu monétaire de la famille. Les variables indépendantes sont celles dont il faut étudier l'incidence sur la variable dépendante. Dans la présente analyse, les variables peuvent être réparties en trois catégories:

variables géographiques;

variables démographiques; et

variables économiques.

Les variables choisies sont définies clairement au chapitre 1. Le texte qui suit contient un bref exposé sur chacune de ces variables.

Variables géographiques – Les écarts de revenus entre les provinces et entre les régions rurales et urbaines sont d'un intérêt particulier pour les fonctionnaires intéressés au niveau fédéral, provincial et municipal. C'est principalement pour cette raison que ceux-ci sont étudiés ici pour leur incidence sur l'inégalité des revenus.

Variables démographiques – Cette catégorie comprend la taille de la famille, l'âge et le sexe du chef. Il est reconnu que certains écarts de revenus peuvent être attribuables à la taille de la famille. L'analyse permettra de déterminer le degré d'inégalité du revenu moyen imputable aux différences de taille des familles. Les disparités de revenus selon l'âge et le sexe sont bien connues; on est toutefois moins renseigné sur leur incidence quantitative sur l'inégalité globale, exprimée en valeur absolue et relative par rapport à d'autres variables.

Variables économiques – Certaines variables se rapportent directement à la production du revenu, par exemple les antécédents de travail et le niveau de scolarité du chef de famille, de même que le nombre de personnes gagnant un revenu dans la famille. Ces variables sont plus étroitement liées à la production du revenu gagné, lequel constitue l'élément le plus important du revenu global. Quant aux variables portant sur le revenu non gagné, par exemple les revenus de placements et les transferts, elles ne sont habituellement pas prises en compte, bien que les classifications selon l'âge et la principale source de revenu donnent quelques indices de l'incidence de ces autres sources de revenu.

Dans une analyse conventionnelle, on considère que la source de revenu influe sur le degré d'inégalité, en grande partie en raison des changements apportés aux parts relatives du revenu gagné[4] et du revenu non gagné (celui-ci est principalement formé du revenu de la propriété). Étant donné que le revenu gagné

Voir note(s) à la page 78.

est habituellement réparti plus également, toute augmentation de la part relative du revenu gagné devrait entraîner une baisse du degré d'inégalité du revenu. En outre, la participation de plus en plus grande du gouvernement aux programmes de bien-être social ainsi que les dépenses engagées à ce chapitre incitent à mieux comprendre et à évaluer l'incidence de ces dépenses sur la répartition du revenu et l'inégalité des revenus.

3.4. Données sommaires

Le tableau 3.1 contient des données sommaires sur les unités familiales économiques traitées selon certaines variables.

Le revenu de l'unité familiale selon la province varie entre approximativement $6,000 en Saskatchewan et à l'Île-du-Prince-Édouard et $9,000 en Ontario. Bien que les inégalités de revenus selon la province soient appréciables, les écarts sont beaucoup plus considérables si l'on étudie certaines autres caractéristiques de l'unité familiale économique du tableau, notamment le sexe, l'âge et le niveau de scolarité du chef.

Les poids relatifs de la population des différentes provinces laissent supposer que certaines d'entre elles, bien qu'accusant un faible revenu moyen, auront une incidence négligeable sur le degré d'inégalité globale.

Des comparaisons de l'inégalité à l'intérieur des groupes à l'échelle des provinces révèlent une variation très minime, comparativement à la variation selon certaines autres caractéristiques. Le coefficient de Gini oscille entre 0.40 et 0.46, le coefficient de T - B varie de 0.31 - 0.37 et le coefficient de variation (CV), de 0.83 - 0.95. Le classement des provinces indique que le degré d'inégalité interne le plus bas se retrouve en Ontario et au Nouveau-Brunswick, et le plus élevé dans les trois provinces des Prairies. Les sources de ces écarts calculés selon les provinces ou toute autre caractéristique pourraient faire l'objet d'une étude distincte. Le but du présent rapport est d'évaluer l'incidence et l'importance des variables choisies par rapport au degré d'inégalité global.

Le revenu moyen de l'unité familiale a tendance à être plus faible dans les régions rurales. Dans les régions urbaines, on constate que le revenu moyen progresse systématiquement en fonction de la catégorie de taille des régions urbaines. Les régions rurales agricoles connaissent le degré d'inégalité le plus élevé selon toutes les mesures. Autrement, le degré d'inégalité d'une catégorie de taille à une autre varie très peu dans les régions urbaines.

Le revenu familial moyen calculé selon le sexe du chef varie dans une proportion de plus de deux contre un, ce qui donne un revenu moyen de $9,382 pour les familles dont le chef est un homme et de $4,184 pour celles dont le chef est une femme. De même, le degré d'inégalité interne est beaucoup plus élevé chez

TABLEAU 3.1. Sommaire de l'inégalité selon certaines caractéristiques des unités familiales du type familles économiques, Canada, 1971

Certaines caractéristiques	Revenu de 1970 moyen de l'unité familiale	Répartition des unités familiales	Mesure de l'inégalité		
			Coefficient de Gini	Coefficient de T-B	Coefficient de variation
	dollars	pourcentage			
Canada	8,332	100.0	0.4177	0.3359	0.8813
Province:					
Terre-Neuve	6,569	1.8	0.4167	0.3272	0.9007
Île-du-Prince-Édouard	6,230	0.5	0.4244	0.3228	0.8973
Nouvelle-Écosse	7,042	3.5	0.4110	0.3245	0.8840
Nouveau-Brunswick	6,777	2.6	0.4056	0.3134	0.8341
Québec	8,055	26.8	0.4178	0.3291	0.8873
Ontario	9,292	36.9	0.4002	0.3159	0.8450
Manitoba	7,350	4.8	0.4322	0.3527	0.8936
Saskatchewan	6,252	4.4	0.4632	0.3732	0.9553
Alberta	8,040	7.7	0.4346	0.3610	0.9213
Colombie-Britannique	8,401	11.1	0.4137	0.3393	0.8675
Région rurale ou urbaine selon la taille:					
Rurale non agricole	6,667	15.5	0.4211	0.3278	0.8805
Rurale agricole	6,361	5.1	0.5071	0.3907	1.1028
500,000 et plus	9,315	34.9	0.4147	0.3379	0.8893
100,000-499,999	8,869	16.4	0.3991	0.3210	0.8354
30,000- 99,999	8,409	9.0	0.3957	0.3137	0.8194
10,000- 29,999	8,315	7.9	0.3922	0.3042	0.7864
5,000- 9,999	8,013	3.8	0.3921	0.3002	0.7862
2,500- 4,999	7,705	3.8	0.4041	0.3146	0.8423
1,000- 2,499	7,310	3.6	0.4101	0.3175	0.8393
Sexe du chef de famille:					
Hommes	9,382	79.8	0.3763	0.3685	0.8050
Femmes	4,184	20.2	0.4921	0.4141	1.0689
Âge du chef de famille:					
15-24 ans	4.799	9.9	0.4440	0.3674	0.8251
25-34 "	8,622	20.5	0.3195	0.2062	0.6297
35-44 "	10,013	19.4	0.3485	0.2325	0.7428
45-54 "	10,601	18.2	0.3820	0.2789	0.8029
55-64 "	8,837	15.1	0.4414	0.3694	0.9602
65-69 "	6,420	5.8	0.4810	0.4109	1.1617
70 ans et plus	4,626	11.2	0.4872	0.3917	1.2694

TABLEAU 3.1. Sommaire de l'inégalité selon certaines caractéristiques des unités familiales du type familles économiques, Canada, 1971 – fin

Certaines caractéristiques	Revenu de 1970 moyen de l'unité familiale	Répartition des unités familiales	Mesure de l'inégalité		
			Coefficient de Gini	Coefficient de T - B	Coefficient de variation
	dollars	pourcentage			
Niveau de scolarité du chef de famille:					
Aucune scolarité	6,019	2.6	0.5372	0.4675	1.1627
Études primaires:					
1 - 4 années	5,526	6.0	0.4718	0.3897	0.9939
5 années ou plus	6,996	31.2	0.4161	0.3256	0.8475
Études secondaires:					
1 année	7,816	9.7	0.3831	0.2864	0.7748
2 années	8,302	11.5	0.3727	0.2770	0.7532
3 "	8,714	9.4	0.3715	0.2773	0.7749
4 "	8,803	12.9	0.3755	0.2880	0.7676
5 "	9,969	4.4	0.3904	0.3073	0.8251
Études universitaires:					
1 et 2 années	9,785	4.1	0.3870	0.3011	0.8132
3 années	9,625	0.6	0.4203	0.3544	0.8892
4 années ou plus	8,892	0.5	0.4196	0.3459	0.8890
Diplôme	14,859	7.1	0.3929	0.2960	0.8340
Antécédents de travail du chef de famille:					
Travail à plein temps	10,727	51.6	0.3184	0.1809	0.6980
Travail à temps partiel	7,301	28.2	0.4156	0.3416	0.9177
N'a pas travaillé	3,655	20.2	0.5385	0.4399	1.3126
Nombre de personnes gagnant un revenu:					
Aucune	2,410	15.9	0.5120	0.3529	1.4310
Une	7,339	46.8	0.3818	0.2870	0.8735
Deux	11,086	27.8	0.2775	0.1395	0.6190
Trois ou plus	15,114	9.5	0.2665	0.2147	0.5764
Principale source de revenu:					
Salaires et traitements	9,644	72.8	0.3260	0.2180	0.6736
Emploi autonome non agricole	11,525	4.2	0.5161	0.4204	1.1637
Emploi autonome agricole	5,334	2.5	0.5993	0.3976	1.3844
Transferts gouvernementaux	2,271	13.0	0.3463	0.2352	0.7123
Revenus de placements	8,122	3.0	0.5361	0.5563	1.4576
Autres revenus	6,727	2.3	0.4533	0.3633	1.1770
Aucun revenu	–	2.2	–	–	–
Taille de l'unité familiale:					
1 personne	3,852	26.1	0.4946	0.3889	1.0976
2 personnes	8,234	21.8	0.3817	0.2751	0.8301
3 "	9,627	14.8	0.3368	0.2277	0.7172
4 "	10,668	15.3	0.3216	0.2000	0.7056
5 "	11,288	10.2	0.3306	0.2036	0.7181
6 "	11,461	5.8	0.3420	0.2134	0.7471
7 "	11,249	3.1	0.3497	0.2235	0.7450
8 "	10,968	1.3	0.3571	0.2268	0.7807
9 "	10,738	0.7	0.3623	0.2340	0.7671
10 personnes ou plus	10,601	0.8	0.3638	0.2353	0.7763

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

les unités familiales ayant à leur tête une femme que chez celles où le chef est un homme, soit un coefficient de Gini de 0.4921 contre 0.3763 et des écarts du même ordre pour les deux autres mesures d'inégalité.

Le revenu moyen selon l'âge suit la même courbe que le cycle de vie courant; en effet, le revenu familial moyen augmente avec l'âge du chef jusqu'au groupe d'âge de 45 - 54 ans, et diminue par la suite. Les jeunes unités familiales ont un revenu moyen de $4,799, comparativement à $10,601 et $4,626 chez celles dont le chef se classe respectivement dans les groupes d'âge de 45 - 54 ans et de 70 ans et plus. Le degré d'inégalité augmente également avec l'âge pour la plupart des échelles.

Grâce à une interprétation de la variable du niveau de scolarité, il est possible d'affirmer que la productivité croît avec le niveau de scolarité qui à son tour favorise une augmentation du revenu. À part quelques exceptions de peu d'importance, ce phénomène apparaît clairement dans notre analyse. Les unités familiales dont le chef se classe dans les groupes de niveau primaire ont un revenu moyen de $5,000 - $7,000, celles dont le chef a atteint le niveau secondaire, ont un revenu de $8,000 - $10,000 et celles dont le chef possède un diplôme, de $15,000. La courbe irrégulière du revenu des unités familiales classées dans le groupe universitaire est en partie attribuable au fait que bon nombre des chefs sont encore aux études et ne peuvent travailler qu'une partie de l'année.

Lorsque les unités familiales sont classées selon les antécédents de travail du chef ou le nombre de personnes gagnant un revenu par unité, les écarts du revenu moyen et le degré d'inégalité sont appréciables. On remarque que chez les unités familiales dont le chef a travaillé à plein temps et qui comptent deux personnes ou plus gagnant un revenu, les revenus sont sensiblement plus élevés que les autres unités familiales. En 1970, environ 37 % des unités familiales comptaient deux personnes ou plus gagnant un revenu[5].

Il est également important de noter que le degré d'inégalité est beaucoup plus faible chez les unités familiales dont le pourcentage d'activité est élevé, soit respectivement de 0.3184 et 0.2775 dans le cas des familles dont le chef travaille à plein temps et qui comptent deux personnes gagnant un revenu, ainsi que de 0.4156 et 0.3818 respectivement dans le cas des unités familiales dont le chef travaille à temps partiel et qui comptent une seule personne gagnant un revenu. Cette situation peut être attribuable à la composition socio-démographique très différente des deux groupes.

D'aucuns prétendent que certaines sources de revenu sont réparties plus également que d'autres et que, par conséquent, toute modification à l'importance relative des sources de revenu aura une incidence sur l'inégalité globale. D'après les données du recensement, il semble que le degré d'inégalité des familles dont la principale source de revenu est la rémunération ou les transferts gouvernementaux

---

Voir note(s) à la page 78.

est moins élevé, soit respectivement de 0.3260 et 0.3463, que celui des familles dont le revenu provient d'autres sources, soit autour de 0.5 pour les revenus d'un emploi autonome et pour les intérêts et les dividendes.

La dernière caractéristique au tableau, soit la taille de la famille, indique que le revenu moyen augmente selon la taille de la famille, et ce, jusqu'à concurrence de six personnes, mais qu'il a tendance à diminuer légèrement chez les familles de plus grande taille. Quant aux groupes de taille de famille, on retrouve le degré d'inégalité le plus important chez les unités composées d'une ou deux personnes.

Dans les familles de taille moyenne, soit de trois à sept membres, le degré d'inégalité ne varie que légèrement; par contre dans le cas des familles nombreuses, le degré est quelque peu supérieur, quoique moins élevé que chez les familles de petite taille. La catégorie de la famille nombreuse forme vraisemblablement un groupe plutôt hétérogène, comprenant à la fois des unités composées d'un grand nombre de jeunes enfants et d'autres, de plusieurs adultes qui travaillent.

3.5. Répartitions normalisées

Les données du tableau 3.1 indiquent que les écarts entre le revenu moyen des unités familiales classées selon certaines caractéristiques peuvent être à l'origine de l'inégalité des revenus. Afin d'évaluer l'incidence de ces variables, on a appliqué à chacune d'entre elles le processus de normalisation décrit à la section "Méthodes". Les résultats obtenus sont présentés au tableau 3.2.

L'élément le plus frappant du tableau 3.2 est le faible degré de péréquation obtenu en dépit des diverses normalisations appliquées. La normalisation géographique n'apporte que des changements minimes à la répartition: les parts du décile inférieur demeurent inchangées et on retrouve la variation la plus importante, soit 0.3 points de pourcentage, dans le décile supérieur qui passe de 28.0 % - 27.7 %.

Les normalisations selon l'âge et le sexe du chef de famille produisent une péréquation un peu plus juste que les normalisations géographiques. La part du revenu des trois déciles inférieurs grimpe, en termes de pourcentage absolu, d'environ 0.2 %, 0.6 % et 0.5 % respectivement, et la plus forte baisse est enregistrée aux huitième et neuvième déciles, soit de 0.5 % dans chaque cas. Bien que les augmentations en pourcentage de certains déciles inférieurs soient considérables, les répartitions obtenues au moyen de la normalisation présentent encore un degré important d'inégalité.

On observe toutefois que l'utilisation des variables économiques, à l'exception du niveau de scolarité où les variations sont similaires à celles calculées selon

TABLEAU 3.2. Répartitions normalisées des unités familiales du type familles économiques selon certaines caractéristiques, Canada, 1971

Certaines caractéristiques	Décile (revenu de 1970)					
	Inférieur	2e	3e	4e	5e	6e
Répartition réelle	0.6	2.4	4.2	6.1	7.8	9.5
Normalisée selon les variables suivantes:						
Province	0.6	2.5	4.3	6.1	7.9	9.5
Région rurale ou urbaine selon la taille	0.6	2.5	4.4	6.2	7.9	9.6
Sexe du chef	0.8	3.0	4.6	6.3	7.9	9.4
Âge du chef	0.8	3.0	4.7	6.4	7.8	9.3
Niveau de scolarité du chef	0.7	2.7	4.5	6.3	8.0	9.7
Antécédents de travail du chef	0.9	3.6	5.0	6.4	7.6	9.0
Nombre de personnes gagnant un revenu	1.0	4.0	5.6	6.8	8.1	9.4
Principale source de revenu	1.5	4.1	5.6	6.7	7.9	9.3
Taille de l'unité familiale	1.0	3.4	4.8	6.4	7.8	9.3

Certaines caractéristiques	Décile (revenu de 1970)				Mesures de l'inégalité		
	7e	8e	9e	Supérieur	Coefficient de Gini	Coefficient de T-B	Coefficient de variation
Répartition réelle	11.3	13.5	16.6	28.0	0.4177	0.3359	0.8813
Normalisée selon les variables suivantes:							
Province	11.3	13.4	16.5	27.8	0.4144	0.3300	0.8599
Région rurale ou urbaine selon la taille	11.3	13.4	16.5	27.7	0.4133	0.3280	0.8369
Sexe du chef	11.0	13.0	16.1	27.9	0.4022	0.2974	0.8445
Âge du chef	11.0	13.0	16.1	27.8	0.4004	0.2970	0.8516
Niveau de scolarité du chef	11.4	13.4	16.5	27.0	0.4028	0.3106	0.8177
Antécédents de travail du chef	10.5	12.5	15.6	28.9	0.3969	0.2770	0.8869
Nombre de personnes gagnant un revenu	10.7	12.3	14.8	27.3	0.3673	0.2409	0.8596
Principale source de revenu	10.8	12.6	15.4	26.0	0.3569	0.2484	0.7597
Taille de l'unité familiale	10.9	13.0	16.1	27.4	0.3911	0.2708	0.8303

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées et calculs de l'auteur.

l'âge et le sexe du chef, a produit des variations légèrement plus appréciables que dans le cas des variables géographiques ou du sexe et de l'âge du chef. Par exemple, la part de revenu des trois déciles inférieurs calculée selon le nombre de personnes gagnant un revenu passe respectivement de 0.6 %, 2.4 % et 4.2 % - 1.0 %, 4.0 % et 5.6 %. La normalisation selon les antécédents de travail du chef a provoqué une réaction inverse; en effet, le processus de normalisation a donné lieu à une progression de la part du revenu du décile supérieur, alors que celle des déciles inférieurs enregistrait une remontée importante. Il convient de souligner que le coefficient de variation normalisé a augmenté, alors que les coefficients de Gini et de T - B ont subi une baisse. L'analyse de ces résultats révèle la présence de variations irrégulières dans la répartition du revenu.

La normalisation selon la principale source du revenu est celle qui permet de répartir le plus également les revenus. La part du revenu du décile inférieur fait plus que doubler et celle du décile supérieur diminue de 2 points de pourcentage.

Enfin, la dernière ligne du tableau 3.2 contient les résultats de la normalisation selon la taille de la famille. Cette normalisation doit faire l'objet d'une interprétation différente, car il est peu probable que l'on favorise une péréquation complète des revenus sans tenir compte de la taille de la famille. Il est toutefois utile de déterminer le degré d'inégalité attribuable aux écarts de revenu moyen selon la taille de la famille. Pour y arriver, il suffit de calculer la répartition du revenu en supposant que le revenu de la famille est le même pour toutes les catégories de taille et d'attribuer ensuite la différence entre la répartition "réelle" et la répartition "normalisée" à la taille de la famille. Ainsi, il est possible de conclure que la répartition normalisée selon la taille de la famille correspond à celle qu'on obtiendrait s'il n'y avait aucune différence dans la taille des familles. Malgré cela, la répartition ne varierait pas beaucoup.

Les mesures de l'inégalité indiquées dans les trois dernières colonnes du tableau 3.2 fournissent un tableau récapitulatif de l'incidence des normalisations et permettent d'indiquer dans quelle mesure elles contribuent à réduire l'inégalité. Il apparaît, d'après les résultats de l'analyse précédente, que les mesures de l'inégalité normalisées sont très près des mesures réelles dans le cas des variables géographiques légèrement moins élevées pour l'âge et le sexe du chef et encore plus basses lorsqu'elles sont normalisées selon la source principale de revenu et le nombre de personnes gagnant un revenu dans l'unité familiale. Quant à la normalisation selon les antécédents de travail du chef, les résultats révèlent une hausse de CV et une baisse du coefficient de T - B et du coefficient de Gini, étant donné que la courbe de Lorenz obtenue pour la répartition normalisée croise celle de la répartition sous-normalisée.

Si les variables sont classées selon leur capacité à réduire l'inégalité, on obtient les résultats suivants:

Variable	Classement		
	Coefficient de Gini	Coefficient de T - B	Coefficient de variation
Principale source de revenu	1	2	1
Nombre de personnes gagnant un revenu.	2	1	6
Antécédents de travail du chef	3	3	8[1]
Âge du chef	4	4	5
Sexe du chef.	5	5	4
Niveau de scolarité	6	6	2
Taille de la région rurale ou urbaine	7	7	3
Province	8	8	7

[1] Intersection des courbes de Lorenz.

Les résultats du classement présentés dans le tableau ci-dessus sont presque identiques dans le cas des coefficients de T - B et de Gini, mais assez différents pour le CV. En effet, on note que les catégories de revenu très élevé semblent être assez sensibles aux variations, ce qui peut expliquer la raison pour laquelle la variable du nombre de personnes gagnant un revenu et celle des antécédents de travail se classent à un rang si bas selon le CV et celles du niveau de scolarité et de la taille de la région rurale ou urbaine, à un rang si haut. Ce classement illustre bien jusqu'à quel point les résultats de l'analyse sont dépendants des caractéristiques de la mesure d'inégalité choisie.

La section qui suit porte sur l'analyse à plusieurs variables et ne traite que du coefficient de T - B parce qu'il se prête bien à la décomposition. Si l'on utilise simultanément un grand nombre de variables, on peut prévoir un degré d'inégalité plus élevé et conclure qu'il y a corrélation entre certaines variables indépendantes. L'application de la décomposition directe se traduit par une perte de la répartition normalisée. Il est cependant peu probable que des réductions "considérables" du degré d'inégalité soient liées aux courbes de Lorenz recoupées. Il est exceptionnel de retrouver à la fois des courbes de Lorenz recoupées et des réductions importantes du degré d'"inégalité"; il est toutefois possible d'illustrer ce cas à l'aide d'exemples.

Bien que l'ensemble des unités familiales ait fait l'objet d'une analyse, il a été décidé de procéder à des études distinctes de chaque taille de famille, à cause des difficultés inhérentes que comporte l'examen des écarts de revenu selon la taille de la famille. De cette façon, il est possible de comparer l'incidence des mêmes variables sur différents groupes de taille de famille et du même coup, de mieux comprendre le processus de répartition du revenu.

3.5.1. Sommaire

Bien que les éléments du tableau 3.1 présentent certains écarts du revenu familial qui existent réellement selon des caractéristiques socio-démographiques et économiques, ainsi que la courbe de l'inégalité à l'intérieur des caractéristiques, ils ne donnent aucune mesure empirique de l'incidence de chacune des variables sur le degré d'inégalité global. Par exemple, quoiqu'il y ait manifestement des écarts énormes entre les revenus moyens selon le sexe, il est impossible de déterminer l'incidence de ces différences sur le degré d'inégalité global ou l'importance relative de cette variable par rapport à toutes les autres de l'analyse.

Les répartitions normalisées du tableau 3.2 ont jeté un peu de lumière sur l'incidence de certaines variables socio-démographiques sur la répartition du revenu. Bien que les données semblent révéler des rapports causals entre les écarts de revenu et certaines caractéristiques, de telles déductions peuvent être fausses ou trompeuses, à cause de la présentation simpliste des données. Bon nombre des variables indépendantes sont elles-mêmes en corrélation, ce qui peut entraîner des distorsions des simples tendances unilatérales. Par exemple, la composition des régions rurales et urbaines par groupe de taille varie considérablement d'une province à une autre et les caractéristiques des divers groupes d'antécédents de travail, soit l'âge, le niveau de scolarité, la taille de la famille, le nombre, l'âge et le sexe des personnes gagnant un revenu, etc., sont également différentes; toutes ces caractéristiques peuvent cependant influer sur les liens entre catégories et à l'intérieur des catégories. Nous allons procéder à l'étude simultanée des variables en analysant en détail les simples hypothèses formulées à partir des données du tableau 3.2.

3.6. Corrélations entre les écarts de revenu selon la taille de la famille

Le tableau 3.3[6] contient les données de base sur l'inégalité pour l'ensemble des unités familiales puis pour chaque taille de famille. La variable "principale source revenu" ne figure pas à ce tableau parce qu'elle fait l'objet d'une analyse distincte à la section 3.8. Chaque élément du tableau correspond à un coefficient de T - B "entre catégories" qui, selon la formule de décomposition de T - B, peut s'exprimer comme suit: $\sum_g p_g \log \frac{p_g}{y_g}$ (voir la définition du terme à la section 3.8). Dans chaque cas, ces coefficients entre catégories correspondent au degré d'inégalité attribuable à la ou aux variables en cause. Les huit premières lignes de coefficients sont le résultat du classement recoupé unilatéral de chaque variable. La neuvième ligne correspond aux coefficients entre catégories de toutes les variables étudiées simultanément (soit un tableau à sept ou huit variables) et les huit dernières lignes indiquent les coefficients entre catégories obtenus par suite de l'exclusion d'une des variables nommées. Par conséquent, la différence entre (i) le coefficient entre catégories selon "toutes les variables ensemble" et (ii) le coefficient entre catégories obtenu par suite de l'exclusion d'une variable, par

---

Voir note(s) à la page 78.

exemple la province, donne (iii) l'incidence différentielle de l'inclusion de cette variable. On peut la considérer comme de l'importance de la variable; les variables dont le taux différentiel est plus élevé sont considérées comme "plus importantes". Cette mesure de l'importance permet d'établir le classement des variables dans une analyse à plusieurs variables qu'on peut ensuite comparer au classement simple des variables (voir lignes un à huit du tableau). Voici un compte rendu sommaire des résultats.

TABLEAU 3.3. Sommaire de la variation entre catégories du coefficient de T-B selon la taille de l'unité familiale du type familles économiques, Canada, 1971

Normalisation choisie	Ensemble des unités familiales	Taille de l'unité familiale				
		1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
Coefficient de T-B global	0.3359	0.3889	0.2751	0.2277	0.2000	0.2127
Coefficient entre catégories selon les variables suivantes:						
Province	0.0061	0.0056	0.0071	0.0070	0.0063	0.0084
Région rurale ou urbaine selon la taille	0.0081	0.0094	0.0153	0.0109	0.0111	0.0171
Âge du chef	0.0401	0.0435	0.0185	0.0102	0.0112	0.0078
Niveau de scolarité du chef	0.0240	0.0394	0.0341	0.0156	0.0187	0.0245
Antécédents de travail du chef	0.0752	0.1465	0.0529	0.0160	0.0135	0.0153
Sexe du chef	0.0444	0.0148	0.0076	0.0074	0.0052	0.0041
Nombre de personnes gagnant un revenu	0.1175	0.1267	0.0590	0.0413	0.0312	0.0329
Taille de l'unité familiale	0.0789	...	...	...	...	...
Toutes les variables ensemble	0.2299	0.2940	0.1280	0.0996	0.0832	0.0872
Coefficient entre catégories sans les variables suivantes:						
Province	0.2209	0.2799	0.1196	0.0920	0.0757	0.0798
Région rurale ou urbaine selon la taille	0.2207	0.2811	0.1179	0.0910	0.0759	0.0795
Âge du chef	0.1889	0.1805	0.1069	0.0773	0.0695	0.0794
Niveau de scolarité du chef	0.2100	0.2690	0.1065	0.0847	0.0658	0.0681
Antécédents de travail du chef	0.2202	0.2759	0.1194	0.0921	0.0769	0.0815
Sexe du chef	0.2241	0.2829	0.1220	0.0936	0.0795	0.0850
Nombre de personnes gagnant un revenu	0.2155	0.2940	0.1087	0.0731	0.0674	0.0691
Taille de l'unité familiale	0.2088	...	...	...	...	...

... n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées et calculs de l'auteur.

3.6.1. Ensemble des unités familiales

Les résultats de l'analyse de la normalisation simple du tableau 3.3, c.-à-d. les huit premiers coefficients de la colonne un, sont assez similaires à ceux du tableau 3.2.

Conformément au cadre statistique défini, les écarts entre catégories équivalent à une mesure d'inégalité de 0.2299 ou à 68 % de la mesure d'inégalité

réelle. Cela signifie que la péréquation des revenus moyens selon toutes les caractéristiques du tableau donnerait un coefficient de T - B de .1060, soit le coefficient de T - B global .3359 moins le coefficient entre catégories .2299.

D'après le classement des variables produit par les augmentations, c.-à-d. les huit dernières lignes du tableau 3.3, l'âge du chef de famille est la variable la plus importante, puis viennent après la taille de la famille, le niveau de scolarité du chef et le nombre de personnes gagnant un revenu. Il s'agit d'un agencement quelque peu différent de celui de l'analyse simple où l'âge se classait au cinquième rang et les antécédents de travail du chef au troisième. Ce résultat peut s'expliquer par la corrélation relativement forte entre les antécédents de travail du chef et le nombre de personnes gagnant un revenu; il est probable que l'augmentation marginale de l'une ou l'autre de ces variables soit relativement minime parce que cette variation est commune aux deux. C'est pour cette raison que l'âge est une variable si importante dans l'analyse à plusieurs variables. Cette question est étudiée plus en détail dans la section 3.6.2.

TABLEAU 3.4. Classement des variables en fonction des coefficients simples entre catégories, pour les unités familiales du type familles économiques, selon la taille, Canada, 1971

Variable	Taille de l'unité familiale				
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
Province	7	7	7	6	7
Région rurale ou urbaine selon la taille	6	5	4	5	3
Âge du chef	3	4	5	4	5
Niveau de scolarité du chef . . .	4	3	3	2	2
Antécédents de travail du chef	1	2	2	3	4
Sexe du chef.	5	6	6	7	6
Nombre de personnes gagnant un revenu	2	1	1	1	1

Source: Résultats obtenus d'après le tableau 3.3.

De façon plus générale, la normalisation simultanée produit des hausses marginales plutôt faibles pour chaque variable. Par conséquent, un nombre plus restreint de variables pourrait en fait donner des résultats assez semblables. Par

exemple, si l'on exclut l'une des quatre variables suivantes, soit la province, la taille de la région rurale ou urbaine, les antécédents de travail du chef ou le nombre de personnes gagnant un revenu, on obtient presque autant de renseignements. Ainsi, il serait bon de choisir un nombre minimum de variables dont les résultats seraient analogues à ceux obtenus pour "toutes les variables ensemble". Cette méthode est expliquée pour les tailles de famille dans la section "modifications".

Le tableau 3.4 donne le classement des variables choisies pour chaque groupement de taille de familles et permet de comparer l'importance de ces variables par rapport à chaque catégorie de taille de familles.

La province de résidence et le sexe du chef se classent presque toujours au bas de l'échelle, quant à leur incidence, quoique le sexe du chef a un effet légèrement plus marqué dans le cas des personnes seules. C'est donc dire que le nombre de femmes seules a une importance relative plus forte que celui des familles dont le chef est une femme. En effet, les femmes seules représentent au moins 50 % de l'ensemble des personnes seules, alors que seulement environ 10 % des familles ont pour chef une femme.

Les antécédents de travail du chef de l'unité sont la variable la plus importante dans le cas des personnes seules, mais leur incidence diminue au fur et à mesure que la famille grandit.

Il semble raisonnable de penser que l'incidence du revenu et de l'activité du chef est moindre dans les unités familiales nombreuses où le revenu d'autres membres de la famille peut devenir une source de revenu de plus en plus importante. Bien que les antécédents de travail du chef perdent de l'importance, l'incidence du nombre de personnes gagnant un revenu demeure toujours au premier rang. Dans le cas des personnes seules, le nombre de personnes gagnant un revenu et les antécédents de travail sont des variables presque équivalentes. La variable des antécédents de travail est plus précise que celle du nombre de personnes gagnant un revenu; par conséquent, les effets de la première sont légèrement supérieurs.

L'incidence du niveau de scolarité semble croître avec la taille de la famille. Cette variable se classe au quatrième rang dans le cas des personnes seules et au deuxième, pour les familles comptant quatre ou cinq membres ou plus.

Un autre point intéressant à étudier est la mesure dans laquelle la variable choisie peut expliquer ou justifier l'inégalité des revenus observée selon la taille de la famille. Voici les résultats (tirés du tableau 3.3) de la normalisation multiple, exprimés en pourcentage du coefficient de T - B réel, selon la taille de la famille:

Taille de l'unité familiale	Pourcentage
1 personne	75.6
2 personnes	46.5
3 "	43.7
4 "	41.6
5 personnes ou plus	41.0

TABLEAU 3.5. Classement des variables en fonction des coefficients multiples entre catégories, pour les unités familiales du type familles économiques, selon la taille, Canada, 1971

Variable	Taille de l'unité familiale				
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
Province	4	6	5	4	5
Région rurale ou urbaine selon la taille	5	4	4	5	4
Âge du chef	1	2	2	3	3
Éducation du chef	2	1	3	1	1
Antécédents de travail du chef	3	5	6	6	6
Sexe du chef	6	7	7	7	7
Nombre de personnes gagnant un revenu	[1]	3	1	2	2

[1] Cette variable n'a aucune incidence marginale si l'on inclut les antécédents de travail du chef.

Source: Résultats obtenus d'après le tableau 3.3.

Les variables choisies expliquent sensiblement plus la variation de revenu dans le cas des personnes seules que dans celui des familles. Cela est compréhensible dans la mesure où le revenu de la famille dépend davantage des caractéristiques des autres membres de la famille qui, par définition, n'existent pas dans le cas des personnes seules. Par conséquent, il serait peut-être utile à l'avenir d'inclure plus de variables se rapportant aux caractéristiques des autres membres

de la famille, par exemple l'épouse, qui produisent des écarts de revenu. L'analyse à plusieurs variables a permis de classer au tableau 3.5 les variables en fonction de leur importance marginale.

L'âge du chef, le nombre de personnes gagnant un revenu et le niveau de scolarité sont systématiquement les variables dont l'incidence marginale est la plus élevée, alors que le sexe du chef, ses antécédents de travail (sauf dans le cas d'une personne seule) et la province sont les variables les moins importantes. Les coefficients selon la taille de la famille confirment l'importance marginale plus élevée de l'âge du chef comparativement aux résultats de la normalisation simple. Cela peut toutefois être un indice de l'étroite corrélation existant entre le nombre de personnes gagnant un revenu et les antécédents de travail du chef.

3.6.2. Modifications

Deux observations formulées dans l'analyse précédente incitent à mettre à l'essai d'autres combinaisons de variables:

1. Les hausses de revenu très faibles, dans le cas des variables utilisées dans l'analyse simultanée.
2. Le fait que, dans l'analyse simultanée, l'âge et le niveau de scolarité du chef semblent plus importants que les antécédents de travail et le nombre de personnes gagnant un revenu, contrairement aux résultats de l'analyse simple unilatérale.

Étant donné qu'il existe de nombreuses façons de combiner sept variables, on a procédé à un choix judicieux fondé sur certaines considérations *a priori:*

a) les variables ont été supprimées par deux, le nombre de personnes gagnant un revenu étant toujours l'une des variables exclues (voir tableau 3.6); et
b) les variables ont été combinées par groupes de deux, trois et quatre (voir tableau 3.7).

Lorsque le nombre de personnes gagnant un revenu est exclu, les antécédents de travail deviennent la variable la plus importante pour les familles composées d'un ou deux membres. Toutefois, dans le cas des familles plus nombreuses, l'âge et le niveau de scolarité du chef ainsi que le nombre de personnes gagnant un revenu se classent au premier rang, ce qui confirme les résultats de l'analyse précédente selon lesquels la variable des antécédents de travail du chef dans les familles plus nombreuses occupe une place de moins en moins importante.

Le tableau 3.7 indique les coefficients entre catégories obtenus pour différentes combinaisons de variables choisies. Ces coefficients peuvent être comparés à ceux de "toutes les variables ensemble" et donnent un aperçu de l'incidence d'un petit nombre de variables sur le degré d'inégalité du revenu monétaire étudié.

TABLEAU 3.6. Sommaire de la variation entre catégories du coefficient de T - B selon la taille des unités familiales du type familles économiques, Canada, 1971

Normalisation choisie	Taille de l'unité familiale				
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
Coefficient de T - B global	0.3889	0.2751	0.2277	0.2000	0.2127
Coefficient entre catégories selon:					
Toutes les variables ensemble	0.2940	0.1280	0.0996	0.0832	0.0872
Toutes les variables à l'exclusion du nombre de personnes gagnant un revenu.	0.2940	0.1087	0.0731	0.0674	0.0691
Toutes les variables ensemble à l'exclusion du nombre de personnes gagnant un revenu et des variables suivantes:					
Province	0.2799	0.1013	0.0647	0.0603	0.0615
Région rurale ou urbaine selon la taille.	0.2811	0.0948	0.0639	0.0595	0.0600
Âge du chef	0.1805	0.0890	0.0501	0.0427	0.0510
Niveau de scolarité du chef	0.2690	0.0887	0.0586	0.0523	0.0531
Antécédents de travail du chef.	0.1023	0.0766	0.0590	0.0539	0.0567
Sexe du chef.	0.2829	0.0883	0.0596	0.0640	0.0672

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, calculs de l'auteur tirés de données non publiées sur le revenu de 1970.

Dans le cas des familles d'une personne, le coefficient des quatre variables choisies est presque aussi élevé que celui des six variables ensemble. L'exclusion du sexe du chef n'entraîne qu'une faible perte de renseignements. Par conséquent, l'incidence de la combinaison "antécédents de travail, âge et niveau de scolarité" sur le degré d'inégalité est presque égale à celle de "toutes les variables ensemble" dans le cas d'une famille à une personne. Les autres combinaisons de variables se classent loin derrière celles des antécédents de travail, de l'âge et du niveau de scolarité.

Quant aux autres tailles de famille, il est évident que la combinaison du nombre de personnes gagnant un revenu, de l'âge et des antécédents de travail peut expliquer l'inégalité presque aussi bien que "toutes les variables ensemble". Il convient également de noter le rôle prépondérant de la variable du nombre de personnes gagnant un revenu par rapport à celui des antécédents de travail du chef.

TABLEAU 3.7. Variation entre catégories des coefficients de T - B pour certaines combinaisons de variables selon la taille des unités familiales du type familles économiques, Canada, 1971

Certaines combinaisons de variables	Taille de l'unité familiale				
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
Toutes les variables ensemble . .	0.2940	0.1280	0.0996	0.0832	0.0872
Antécédents de travail:					
Âge et niveau de scolarité du chef	0.2654	0.0843	0.0446	0.0506	0.0506
Âge et sexe du chef.	0.2497	1	1	1	1
Niveau de scolarité et sexe du chef.	0.1669	1	1	1	1
Âge, sexe et niveau de scolarité du chef.	0.2728	1	1	1	1
Nombre de personnes gagnant un revenu:					
Âge et niveau de scolarité du chef.	1	0.0990	0.0727	0.0611	0.0651
Âge, niveau de scolarité et antécédents de travail du chef	1	0.1066	0.0815	0.0688	0.0710

1 Ces normalisations n'ont pas été faites.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées et calculs de l'auteur.

3.7. Inégalité à l'intérieur des groupes

Il a été mentionné relativement au tableau 3.1 que les écarts considérables entre les variations à l'intérieur des groupes selon certaines caractéristiques, par exemple le nombre de personnes gagnant un revenu, peuvent être attribuables à la composition différente des catégories établie en fonction d'autres variables liées au revenu. Par conséquent, tout laisse croire que les mesures d'inégalité calculées pour des groupes définis en fonction d'un grand nombre de caractéristiques peuvent être réparties plus également. Les tableaux 3.8 et 3.9 présentent les coefficients de T - B selon l'âge du chef et le nombre de personnes gagnant un revenu, ainsi que selon la taille de la famille et l'âge du chef à l'intérieur des groupes.

D'après les données du tableau 3.8, il apparaît que l'écart dans la distribution à l'intérieur des groupes selon le nombre de personnes gagnant un

revenu est moindre pour les deux derniers groupes d'âge, mais pas pour les autres groupes. Quant aux catégories selon le nombre de personnes gagnant un revenu, l'écart selon l'âge est moindre pour trois d'entre elles, mais non pour la catégorie sans revenu. Les résultats ne sont donc pas très concluants.

TABLEAU 3.8. Sommaire des coefficients de T - B selon l'âge du chef et le nombre de personnes gagnant un revenu par unité familiale du type familles économiques, Canada, 1971

Âge du chef	Total	Nombre de personnes gagnant un revenu			
		Aucune	Une	Deux	Trois ou plus
Total	0.3359	0.3529	0.2870	0.1395	0.1247
15 - 24 ans	0.3674	0.6661	0.3421	0.1058	0.1171
25 - 34 "	0.2062	0.5667	0.1923	0.0941	0.0897
35 - 44 "	0.2325	0.4987	0.2323	0.1293	0.1116
45 - 54 "	0.2789	0.4850	0.2824	0.1591	0.1214
55 - 64 "	0.3694	0.5031	0.3095	0.1830	0.1385
65 - 69 "	0.4109	0.3252	0.2839	0.1940	0.1441
70 ans et plus	0.3917	0.2582	0.2602	0.1952	0.1609

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées sur le revenu de 1970.

Le tableau 3.9 offre le même genre d'explications incomplètes. On ne peut que supposer que ces classifications contribuent à rendre certains des groupes de familles plus homogènes et d'autres plus hétérogènes. Des classifications plus détaillées, bien que souhaitables, s'avèrent impossibles, même à partir d'une source de données aussi fiable que le recensement.

3.8. Principale source de revenu, et composition et répartition du revenu

De façon générale, le revenu de la famille provient de diverses sources dont chacune a son propre mécanisme de production. Ce mécanisme peut dépendre des autres sources de revenu, par exemple le taux de certains transferts gouvernementaux dépend de la somme d'autres sources de revenu reçue par la famille ou la personne intéressée. Pour étudier en détail l'inégalité du revenu, il faut appliquer une méthode qui permette d'établir un lien entre la production du revenu selon la source et les échelles de revenu global de la famille, compte tenu de l'incidence des diverses caractéristiques démographiques et familiales décrites plus tôt dans la

TABLEAU 3.9. Sommaire des coefficients de T - B pour les unités familiales du type familles économiques selon l'âge du chef, Canada, 1971

Taille de l'unité familiale	Total	Âge du chef 15 - 24 ans	25 - 34 ans	35 - 44 ans	45 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 69 ans	70 ans et plus
Total	0.3359	0.3674	0.2062	0.2325	0.2789	0.3694	0.4109	0.3917
1 personne	0.3889	0.3737	0.2498	0.3359	0.3792	0.4425	0.3570	0.2803
2 personnes	0.2751	0.2155	0.1794	0.2659	0.2541	0.2865	0.3133	0.2708
3 "	0.2277	0.2011	0.1878	0.2270	0.2192	0.2446	0.2576	0.2365
4 "	0.2000	0.1988	0.1621	0.1826	0.2001	0.2412	0.2479	0.2342
5 "	0.2036	0.2496	0.1791	0.1863	0.2024	0.2396	0.2463	0.2208
6 "	0.2134	0.3353	0.1966	0.1969	0.2137	0.2371	0.2203	0.1927
7 "	0.2235	0.5257[1]	0.2223	0.2076	0.2173	0.2402	0.2382	0.2073
8 "	0.2268	0.2830[1]	0.2390	0.2057	0.2269	0.2285	0.2451	0.2179[1]
9 "	0.2340	0.3602[1]	0.2466	0.2225	0.2222	0.2409	0.3021[1]	0.2059[1]
10 personnes ou plus	0.2353	0.2777[1]	0.2816	0.2149	0.2189	0.2772	0.2369[1]	0.2152[1]

[1] Tailles d'échantillon relativement petites, soit entre 250 et 300 personnes.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

présente section. Malheureusement, cette analyse n'entre pas dans le cadre du présent rapport et il faudra se contenter d'une étude partielle des écarts de revenu en fonction de la principale source de revenu et de sa composition selon certaines caractéristiques. Il est possible de définir six sources de revenu "relativement" homogènes, soit salaires et traitements, le revenu d'un emploi autonome non agricole, le revenu d'un emploi autonome agricole, les transferts gouvernementaux, les revenus de placements et autres revenus.

Le tableau 3.10 résume les principales caractéristiques de la population en fonction du genre de revenu en classant les unités familiales selon leur principale source de revenu. La rémunération est la principale source de revenu de la majorité des familles canadiennes (72.8 %), puis viennent les transferts gouvernementaux (13.0 %). L'importance des transferts gouvernementaux traduit assurément la place qu'occupent les pensions de vieillesse comme source de revenu chez les familles canadiennes de personnes âgées.

La distribution de l'inégalité à l'intérieur des groupes révèle des degrés d'inégalité assez différents selon les sources de revenu. De façon générale, le degré d'inégalité est faible chez les familles dont la principale source de revenu est la rémunération et les transferts gouvernementaux, et il est élevé chez les familles qui ont d'autres sources de revenu.

Seule une étude plus détaillée de la composition du revenu selon sa principale source et d'autres caractéristiques socio-démographiques peut permettre de déterminer l'incidence de ces écarts.

Le tableau 3.10 indique la répartition des unités familiales selon la principale source de revenu et les caractéristiques socio-démographiques et économiques analysées plus tôt. La répartition de certains groupes de population selon la principale source de revenu présente les quelques variations notables suivantes:

1. La rémunération est la principale source de revenu d'un pourcentage élevé d'unités familiales dont le chef est un homme, soit 78.2 % contre 51.2 % dans le cas des unités familiales dont le chef est une femme. Par contre, 29.8 % d'entre elles contre 8.7 % des familles dont le chef est un homme tirent leur revenu principalement des transferts gouvernementaux.
2. Plus le chef est âgé, plus le pourcentage d'unités familiales dont la rémunération est la principale source de revenu diminue de façon marquée, alors que le pourcentage des unités classées dans les catégories de revenu de placements et de transferts gouvernementaux augmente d'autant. En effet, la principale source de revenu de 85.4 % des unités familiales dont le chef se classe dans le groupe d'âge 15 - 24 ans était la rémunération contre seulement 17.9 % des unités dans la catégorie la plus âgée. Par ailleurs, 11.4 % et 60.1 % des unités familiales dans le groupe le plus âgé avaient respectivement comme principale source les intérêts et dividendes, et les transferts gouvernementaux, contre 0.3 % et 3.7 % des unités dont le chef est jeune.

3. Selon les prévisions, la rémunération et le revenu d'un emploi autonome étaient la principale source de revenu d'environ 98 % des unités familiales dont l'activité du chef était importante. Les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu de 54.8 % du groupe sans emploi.

4. L'importance des diverses sources de revenu selon les déciles est évidente. La rémunération est la principale source de revenu de seulement 23.3 % des familles du décile inférieur et de 93.0 % et 84.8 % de celles dans les deux déciles supérieurs. Les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu de 42.5 % et de 51.7 % des familles des deux déciles inférieurs, et diminuent brusquement par la suite.

Le tableau 3.10 regroupe les familles en fonction de leur principale source de revenu. Même si la rémunération est la principale source de revenu d'une famille, la présence d'autres sources de revenu peut avoir une incidence considérable sur son revenu global. Le tableau 3.11 présente la part des divers éléments de revenu des familles en fonction de certaines caractéristiques. Le tableau indique qu'une certaine catégorie de revenus ne provenant pas de la rémunération est plus importante que le laissent croire les comparaisons entre les principales sources de revenu données au tableau 3.10.

3.8.1. Sources et inégalité de revenu

Bien que les tableaux 3.10 et 3.11 donnent un aperçu du nombre d'unités familiales qui reçoivent différents genres de revenu et du rôle des agrégats de revenu selon certaines caractéristiques socio-économiques comme sources de revenu, l'incidence des divers éléments de revenu sur la répartition de ce dernier n'apparaît pas évidente. Il s'agit là d'une question très complexe qui tient à la taille relative des éléments de revenu et à la répartition de chaque élément par rapport à tous les autres. Supposons que le revenu ne comprend que deux éléments, la rémunération et les transferts gouvernementaux, la somme des deux étant le revenu global. Il est clair que si l'un de ces éléments est considérable, comme l'est en général la rémunération, il aura probablement une incidence plus forte sur le profil de la répartition définitive du revenu. Cela explique en partie la raison pour laquelle l'action égalisatrice des transferts gouvernementaux sur le revenu est dans l'ensemble minime. Par ailleurs, la répartition combinée des deux éléments est un facteur déterminant de l'incidence sur la répartition globale. Il existe deux cas extrêmes; en effet, si l'on ajoute au revenu élevé d'un élément le revenu élevé de l'autre élément, on obtient une répartition plus inégale que si l'on ajoute le faible revenu d'un élément au revenu élevé de l'autre. Ainsi, pour que les transferts gouvernementaux aient un effet égalisateur important, il faut les répartir de façon à attribuer une plus grande part aux unités ayant un faible revenu provenant des autres sources.

TABLEAU 3.10. Ensemble des unités familiales du type familles économiques selon la source principale de revenu, pour certaines caractéristiques, Canada, 1971

Certaines caractéristiques	Total	Source principale de revenu en 1970						
		Salaires et traitements	Emploi autonome non agricole	Emploi autonome agricole	Revenu de placements	Transferts gouvernementaux	Autres revenus	Aucun revenu
Canada	100.0	72.8	4.2	2.5	3.0	12.9	2.3	2.2
Province:								
Terre-Neuve	100.0	70.8	4.9	0.2	0.8	20.2	1.4	1.9
Île-du-Prince-Édouard	100.0	61.2	6.8	5.3	1.8	21.4	2.1	1.5
Nouvelle-Écosse	100.0	72.2	4.4	0.7	2.1	16.3	2.6	1.8
Nouveau-Brunswick	100.0	72.2	3.9	1.0	1.9	16.3	2.4	2.2
Québec	100.0	74.2	4.1	1.5	2.3	12.8	2.0	3.1
Ontario	100.0	75.8	4.0	1.5	3.4	10.9	2.5	1.9
Manitoba	100.0	67.8	4.2	5.4	3.1	15.2	2.3	2.0
Saskatchewan	100.0	54.6	4.9	14.9	4.3	17.5	1.9	2.0
Alberta	100.0	70.3	4.6	6.1	3.0	12.5	1.7	1.8
Colombie-Britannique	100.0	71.3	4.6	0.8	4.0	14.4	2.9	1.9
Région rurale ou urbaine selon la taille:								
Rurale non agricole	100.0	65.3	6.1	1.4	2.8	20.2	2.0	2.3
Rurale agricole	100.0	41.1	5.8	39.7	2.9	8.3	0.8	1.5
500,000 et plus	100.0	78.0	3.6	0.1	3.0	10.5	2.5	2.3
100,000 - 499,999	100.0	77.4	3.3	0.2	3.1	11.2	2.7	2.1
30,000 - 99,999	100.0	76.2	3.5	0.2	3.0	12.2	2.5	2.4
10,000 - 29,999	100.0	74.7	4.0	0.6	3.1	12.7	2.4	2.6
5,000 - 9,999	100.0	73.5	4.3	0.5	3.0	14.2	2.2	2.3
2,500 - 4,999	100.0	70.3	4.9	0.9	3.7	16.2	2.2	1.8
1,000 - 2,499	100.0	66.9	5.5	1.1	3.5	18.4	2.2	2.3
Sexe du chef:								
Hommes	100.0	78.2	4.9	3.0	2.1	8.7	1.8	1.3
Femmes	100.0	51.2	1.5	0.6	6.9	29.8	4.2	5.9
Âge du chef:								
15 - 24 ans	100.0	85.4	1.3	0.4	0.3	3.7	0.8	8.2
25 - 34 "	100.0	88.7	3.5	1.5	0.4	3.7	0.6	1.6
35 - 44 "	100.0	84.0	6.0	3.0	0.6	4.4	0.7	1.3
45 - 54 "	100.0	81.2	5.8	3.7	1.4	5.3	0.9	1.7
55 - 64 "	100.0	71.7	5.2	3.9	4.9	8.4	2.9	2.9
65 - 69 "	100.0	39.4	3.5	2.5	9.4	35.2	9.1	0.9
70 ans et plus	100.0	17.9	1.6	1.2	11.4	60.1	7.6	0.2

TABLEAU 3.10. Ensemble des unités familiales du type familles économiques selon la source principale de revenu, pour certaines caractéristiques, Canada, 1971 – fin

Certaines caractéristiques	Total	Source principale de revenu en 1970						
		Salaires et traitements	Emploi autonome non agricole	Emploi autonome agricole	Revenu de placements	Transferts gouvernementaux	Autres revenus	Aucun revenu
Niveau de scolarité du chef:								
Aucune scolarité[1]	100.0	50.2	2.9	1.4	3.2	30.9	2.1	9.3
Études primaires:								
1-4 années	100.0	49.7	3.6	2.8	3.6	34.6	2.6	3.1
5 années ou plus	100.0	64.9	4.5	4.1	3.5	18.8	2.4	2.0
Études secondaires:								
1 année	100.0	74.8	4.3	3.2	2.6	10.9	2.0	2.2
2 années	100.0	77.9	4.0	2.3	2.6	9.2	2.1	1.9
3 "	100.0	81.5	3.6	1.6	2.7	6.6	2.1	2.0
4 "	100.0	82.6	3.3	1.3	2.7	6.1	2.1	2.0
5 "	100.0	77.8	3.7	0.7	4.4	8.0	3.6	1.8
Études universitaires:								
1 et 2 années	100.0	84.3	3.4	1.3	2.9	3.9	2.5	1.9
3 années	100.0	85.6	3.5	0.7	2.2	4.0	2.1	2.0
4 années ou plus	100.0	81.6	4.0	0.9	2.6	6.9	1.9	2.1
Diplôme	100.0	83.6	7.8	0.3	2.5	1.6	2.5	1.7
Antécédents de travail du chef:								
Travail à plein temps	100.0	89.3	5.0	3.6	0.6	0.8	0.3	0.3
Travail à temps partiel	100.0	83.8	5.3	1.8	1.9	5.3	1.5	0.5
N'a pas travaillé	100.0	15.1	0.8	0.5	10.8	54.8	8.5	9.5
Nombre de personnes gagnant un revenu:								
Aucune	100.0	–	–	–	12.1	64.4	9.6	14.0
Une	100.0	82.8	5.5	3.6	1.9	5.0	1.4	–
Deux	100.0	91.0	4.4	2.2	0.7	1.2	0.4	–
Trois ou plus	100.0	91.9	4.4	2.2	0.6	0.7	0.3	–
Taille de l'unité familiale:								
1 personne	100.0	54.7	2.1	1.0	5.6	25.0	3.7	7.9
2 personnes	100.0	67.2	3.9	2.4	5.0	16.9	4.2	0.5
3 "	100.0	83.3	4.4	2.6	1.6	6.7	1.3	0.2
4 "	100.0	86.5	5.3	2.7	0.8	3.9	0.7	0.1
5 "	100.0	85.3	6.1	3.4	0.7	3.9	0.6	0.1
6 "	100.0	83.5	6.5	4.3	0.6	4.6	0.5	0.1
7 "	100.0	81.4	6.2	4.8	0.5	6.5	0.6	0.1
8 "	100.0	79.2	6.1	5.5	0.5	8.2	0.5	0.1
9 "	100.0	76.4	6.2	5.8	0.3	10.5	0.6	0.1
10 personnes ou plus	100.0	73.0	5.1	5.8	0.3	15.1	0.6	0.1
Décile (revenu de 1970):								
Inférieur	100.0	23.3	2.9	4.8	3.0	42.4	1.5	22.2
2e	100.0	32.6	2.9	3.9	5.2	51.7	3.8	–
3e	100.0	56.4	4.8	4.6	5.6	23.6	5.1	–
4e	100.0	75.9	4.8	3.4	4.2	7.6	4.1	–
5e	100.0	86.0	4.2	2.2	2.7	2.4	2.5	–
6e	100.0	90.4	3.7	1.5	2.0	1.0	1.5	–
7e	100.0	92.3	3.3	1.2	1.5	0.5	1.1	–
8e	100.0	93.1	3.3	1.0	1.4	0.2	0.9	–
9e	100.0	93.0	3.6	1.0	1.5	0.2	0.9	–
Supérieur	100.0	84.8	8.7	1.4	3.4	0.1	1.6	–

[1] La catégorie du jardin d'enfance a été exclue.

Source: Totalisations spéciales, Recensement du Canada de 1971.

TABLEAU 3.11. Composition du revenu de l'ensemble des unités familiales du type familles économiques selon certaines caractéristiques, Canada, 1971

Certaines caractéristiques	Total	Composantes du revenu: Salaires et traitements	Revenu d'un emploi autonome non agricole	Revenu d'un emploi autonome agricole	Revenu de placements	Transferts gouvernementaux	Autres revenus
	pourcentage						
Canada	100.0	78.8	6.0	1.4	4.7	6.6	2.4
Province:							
Terre-Neuve	100.0	77.9	5.8	0.2	1.9	12.6	1.6
Île-du-Prince-Édouard	100.0	67.9	8.1	3.8	3.9	13.8	2.5
Nouvelle-Écosse	100.0	77.5	5.6	0.5	4.0	9.5	2.9
Nouveau-Brunswick	100.0	77.8	5.3	0.7	3.4	10.2	2.6
Québec	100.0	79.8	5.9	1.0	4.2	6.8	2.3
Ontario	100.0	80.3	5.7	0.9	5.1	5.4	2.5
Manitoba	100.0	76.7	5.8	2.6	4.8	7.7	2.4
Saskatchewan	100.0	66.8	6.8	9.1	5.7	9.6	2.1
Alberta	100.0	77.3	7.0	3.3	4.5	6.1	1.9
Colombie-Britannique	100.0	78.0	6.5	0.5	5.5	6.9	2.7
Région rurale ou urbaine selon la taille:							
Rurale non agricole	100.0	74.6	7.3	0.9	3.9	11.1	2.2
Rurale agricole	100.0	50.7	7.2	27.4	5.1	8.1	1.5
500,000 et plus	100.0	81.5	5.5	0.1	5.2	5.1	2.5
100,000-499,999	100.0	81.3	5.5	0.2	4.8	5.7	2.6
30,000- 99,999	100.0	80.9	5.7	0.2	4.4	6.3	2.4
10,000- 29,999	100.0	80.6	5.8	0.5	4.3	6.6	2.3
5,000- 9,999	100.0	79.9	6.2	0.4	4.2	7.2	2.1
2,500- 4,999	100.0	77.4	7.0	0.6	4.7	8.1	2.2
1,000- 2,499	100.0	75.5	7.4	1.0	4.5	9.4	2.2
Sexe du chef:							
Hommes	100.0	80.5	6.4	1.5	4.1	5.4	2.1
Femmes	100.0	64.3	2.3	0.6	10.5	17.1	5.3
Nombre de personnes gagnant un revenu:							
Aucune	100.0	0.0	0.0	0.0	27.7	54.9	17.4
Une	100.0	78.8	7.3	1.8	4.5	5.5	2.1
Deux	100.0	86.0	5.3	1.1	2.9	3.3	1.3
Trois ou plus	100.0	84.9	5.8	1.4	3.1	3.4	1.4
Taille de l'unité familiale:							
1 personne	100.0	71.6	3.5	0.7	8.3	12.0	4.0
2 personnes	100.0	73.5	4.6	1.2	8.0	8.5	4.3
3 "	100.0	82.6	5.1	1.3	4.1	4.8	2.1
4 "	100.0	84.2	6.5	1.3	2.9	3.8	1.3
5 "	100.0	82.1	7.9	1.5	2.8	4.4	1.2
6 "	100.0	79.9	8.7	2.0	2.6	5.6	1.2
7 "	100.0	78.6	8.1	2.5	2.3	7.2	1.4
8 "	100.0	76.7	8.0	3.0	2.0	8.8	1.5
9 "	100.0	75.0	7.9	3.5	1.6	10.6	1.3
10 personnes ou plus	100.0	72.6	6.4	3.6	1.7	14.3	1.3

TABLEAU 3.11. Composition du revenu de l'ensemble des unités familiales du type familles économiques selon certaines caractéristiques, Canada, 1971 – fin

Certaines caractéristiques	Total	Composantes du revenu					
		Salaires et traitements	Revenu d'un emploi autonome non agricole	Revenu d'un emploi autonome agricole	Revenu de placements	Transferts gouverne-mentaux	Autres revenus
		pourcentage					
Âge du chef:							
15 - 24 ans	100.0	93.9	1.7	0.3	0.6	2.6	0.9
25 - 34 "	100.0	90.0	4.3	0.7	1.1	2.9	0.9
35 - 44 "	100.0	83.3	7.9	1.4	2.2	4.2	1.1
45 - 54 "	100.0	81.5	7.2	1.8	3.7	4.2	1.5
55 - 64 "	100.0	76.6	6.3	1.9	7.7	4.5	3.0
65 - 69 "	100.0	47.8	5.1	1.8	14.4	20.8	10.0
70 ans et plus	100.0	29.0	3.3	1.4	19.7	36.2	10.3
Niveau de scolarité du chef:							
Aucune scolarité[1]	100.0	71.6	5.0	1.0	5.6	14.3	2.6
Études primaires:							
1 - 4 années	100.0	64.9	5.0	2.3	5.8	18.8	3.1
5 années ou plus	100.0	74.1	5.5	2.8	4.8	10.3	2.5
Études secondaires:							
1 année	100.0	80.4	5.0	1.9	3.9	6.7	2.1
2 années	100.0	82.3	4.6	1.3	3.9	5.7	2.2
3 "	100.0	84.2	4.2	0.8	4.2	4.4	2.2
4 "	100.0	84.9	4.0	0.7	4.3	4.0	2.2
5 "	100.0	81.4	4.5	0.4	6.3	4.3	3.1
Études universitaires:							
1 et 2 années	100.0	84.3	4.2	0.4	5.4	3.2	2.5
3 années	100.0	85.0	4.3	0.3	4.9	3.2	2.4
4 années ou plus	100.0	83.4	5.2	0.4	4.8	4.1	2.1
Diplôme	100.0	76.0	14.3	0.1	5.7	1.7	2.2
Antécédents de travail du chef:							
Travail à plein temps	100.0	85.8	6.0	1.6	3.0	2.6	1.1
Travail à temps partiel	100.0	78.5	7.4	1.2	4.2	6.4	2.3
N'a pas travaillé	100.0	28.5	1.6	0.6	19.4	37.6	12.4
Décile (revenu de 1970):							
Inférieur	100.0	46.3	– 21.6	– 20.9	6.5	86.7	3.0
2e	100.0	33.8	2.6	3.1	7.2	48.7	4.6
3e	100.0	54.8	4.3	3.6	6.7	25.3	5.3
4e	100.0	71.6	4.4	2.7	5.1	12.4	3.9
5e	100.0	81.0	3.9	1.8	3.7	7.1	2.6
6e	100.0	84.7	3.6	1.3	3.2	5.4	1.9
7e	100.0	86.7	3.4	1.1	2.9	4.3	1.6
8e	100.0	87.4	3.5	1.0	3.0	3.5	1.5
9e	100.0	87.2	4.0	1.0	3.3	2.9	1.6
Supérieur	100.0	74.2	12.2	1.6	7.4	1.9	2.7

[1] Sans la maternelle.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

Une des façons, bien qu'imparfaite, d'étudier l'incidence d'un élément de revenu consiste à comparer la répartition du revenu monétaire avec la répartition obtenue sans l'élément en question. Par exemple, qu'advient-il de la répartition du revenu si l'on inclut les transferts gouvernementaux et qu'advient-il si on les exclut? Cette méthode comporte cependant une lacune: la répartition sans les transferts gouvernementaux demeure inconnue. Comme les transferts gouvernementaux forment dans l'ensemble un élément relativement peu important du revenu monétaire global, leur exclusion n'aura qu'une incidence légère sur la répartition du revenu, à moins qu'ils ne soient fortement concentrés au bas de la répartition.

Le tableau 3.12 démontre que les transferts gouvernementaux permettent de répartir plus également le revenu courant, comme l'indique la différence entre les lignes six et un. L'incidence n'est pas considérable parce que les transferts gouvernementaux représentent un élément relativement faible du revenu global. Toutefois, il est intéressant de noter que les écarts sont considérables dans l'inégalité des revenus lorsque la catégorie "aucun revenu" est incluse, soit un coefficient de Gini de .4956 pour la rémunération est incluse et de .3632 lorsqu'elle est exclue. Si les transferts gouvernementaux étaient la seule autre source de revenu, il serait possible de considérer ces deux répartitions comme des options hypothétiques à défaut du secteur public. Ces deux options donnent lieu à des conclusions très différentes.

TABLEAU 3.12. Coefficients de Gini de certaines composantes du revenu et combinaisons de composantes pour les unités familiales du type familles économiques, Canada, 1971

Éléments de revenu de 1970	Coefficient de Gini
Revenu total	0.4177
Salaires et traitements (y compris "aucun revenu")[1]	0.4956
Salaires et traitements (sans "aucun revenu")[1]	0.3632
Salaires et traitements et revenu d'un emploi autonome (y compris "aucun revenu")[1]	0.4805
Salaires et traitements et revenu d'un emploi autonome (sans "aucun revenu")[1]	0.3811
Revenu total (sans les transferts gouvernementaux)	0.4318

[1] Pour les besoins des comparaisons, le coefficient de Gini a été calculé avec et sans les unités familiales classées dans cette catégorie.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

NOTES

[1] Cette méthode est décrite plus en détail dans *Inégalité des revenus: Méthodologie statistique et exemples canadiens*, n° 13-559 au catalogue.

[2] Une autre méthode a été utilisée dans certaines régressions, principalement pour la répartition des gains, ou R^2 représente le degré d'inégalité "expliqué" et $1 - R^2$ le degré d'inégalité obtenu une fois tous les écarts de revenus modèles éliminés. Cette méthode, bien qu'analytique, fournit des hypothèses implicites sur la variation résiduelle (degré d'inégalité après élimination des écarts entre les catégories) et le choix implicite de la mesure de l'inégalité, habituellement la variance ou la variance de logarithmes selon le modèle utilisé.

[3] Cela permet de réduire sensiblement la taille des tableaux nécessaires à l'analyse. En effet, en excluant cette variable, on élimine dès lors les données sur les 94 tranches de revenu utilisées dans l'analyse.

[4] Le revenu d'un travail autonome pose un problème à cet égard, puisqu'il inclut le rendement de capital ainsi que la main-d'oeuvre, et qu'il est impossible de séparer ces éléments.

[5] La personne supplémentaire qui gagne un revenu peut être l'épouse du chef de famille ou tout autre membre de l'unité familiale. Cinquante pour cent des familles composées de deux membres ou plus comptent deux personnes gagnant un revenu et plus, ce qui laisse supposer que le nombre de familles d'une seule personne gagnant un revenu est en perte de vitesse.

[6] En théorie, le coefficient normalisé du tableau 3.2 devrait correspondre à la différence entre le coefficient de T - B global et les coefficients entre les catégories. La principale raison des écarts tient au fait que les résultats du tableau 3.2 ne sont qu'une approximation établie à partir des données regroupées. En outre, le groupement selon la taille de la famille est d'un à 10 et plus au tableau 3.2 et d'un à cinq et plus au tableau 3.3.

CHAPITRE 4

INÉGALITÉ DES REVENUS ET MODIFICATION DE LA COMPOSITION SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE DE LA POPULATION, RECENSEMENTS DE 1961 ET 1971

4.1. Inégalité des revenus parmi les groupes socio-démographiques

L'introduction du présent rapport a souligné l'importance d'observer les variations de la répartition du revenu au cours d'une certaine période et d'isoler les facteurs reliés à ces variations. De cette façon on obtient une image plus précise du processus de répartition du revenu. Cette question est particulièrement importante en ce moment du fait que, selon les données disponibles, la répartition du revenu monétaire de 1965 - 1970 a été moins égale qu'au cours de la période de 1960 - 1965. Cette constatation contredit la théorie voulant que l'augmentation des dépenses publiques au chapitre des programmes de sécurité sociale ait un effet égalisateur sur la répartition du revenu monétaire. Cela ne veut pas dire forcément que la société est moins juste ou que les dépenses publiques ne contribuent pas à réduire l'inégalité des revenus. Il est possible que d'autres facteurs influent sur la répartition du revenu en neutralisant l'effet égalisateur des dépenses publiques. De fait, la politique même du gouvernement peut engendrer certaines situations qui favorisent une augmentation de l'inégalité observée. Par exemple, l'augmentation des pensions de vieillesse ou des prestations d'assurance-chômage peut inciter des particuliers à faible revenu qui, jusqu'alors, vivaient dans des unités familiales à revenu plus élevé, à s'établir en ménage pour former des unités distinctes à faible revenu. Une telle situation peut produire une augmentation de l'inégalité mesurée des revenus. Ce phénomène a été qualifié de "dédoublement". On a tenté de définir les effets du dédoublement en limitant l'analyse dans le temps à la définition de la famille de recensement restreinte. Cette façon de procéder a pour objectif de réduire l'effet de la situation économique sur l'unité observée.

Les données des recensements de 1961 et de 1971 auraient dû fournir une base unique pour l'analyse des variations de la répartition du revenu au cours de cette décennie. Toutefois, comme l'explique l'appendice A, les données des deux recensements ne se prêtent pas à ce genre de comparaison[1]. Par voie de conséquence, il est impossible de comparer l'inégalité à l'intérieur des groupes du recensement de 1961 à celle de 1971. Ce problème a également des répercussions sur le processus de normalisation expliqué plus loin dans ce chapitre.

4.2. Changements socio-démographiques de la population

Des changements importants se sont produits, entre 1961 et 1971, dans les caractéristiques des familles de recensement restreintes (voir le tableau 4.1):

Voir note(s) à la page 91

1. Il y a eu une plus grande concentration d'unités familiales dans les régions urbaines. Le nombre d'unités familiales a augmenté de 23.5 % dans les régions rurales et de 41.6 % dans les centres comptant 100,000 habitants et plus.
2. Le nombre d'unités familiales ayant une femme pour chef s'est accru plus rapidement que celui des unités dont le chef était un homme (48.7 % contre 33.2 %), tandis que le revenu moyen des familles ayant un homme pour chef a marqué une plus forte progression.
3. Le nombre d'unités familiales ayant une jeune personne comme chef a augmenté beaucoup plus rapidement que celui des unités dont le chef était plus âgé, par contre, l'augmentation du revenu moyen de ces jeunes unités familiales était plus faible que celle des autres familles.
4. Les familles composées de plusieurs personnes gagnant un revenu étaient beaucoup plus nombreuses en 1971 et leur revenu moyen s'est accru beaucoup plus rapidement.
5. Le nombre d'unités familiales de petite taille s'est accru tandis que celui des familles de grande taille a diminué.

Tous ces changements modifient la taille relative des diverses catégories de famille et, toutes les autres caractéristiques n'ayant pas varié, ils agissent sur le niveau de l'inégalité générale. En outre,. les changements socio-démographiques influent sur les possibilités relatives des divers groupes de bénéficier d'un revenu et, par voie de conséquence, sur le degré d'inégalité des revenus entre 1961 et 1971. Sans doute, certains de ces changements ont eu un effet égalisateur et d'autres pas. L'analyse empirique fournit quelques explications sur la pertinence et sur l'importance des changements démographiques et des variations du revenu moyen par rapport aux tendances de variation de l'inégalité générale des revenus.

Pour simplifier cette analyse, on peut dire qu'il y a trois causes distinctes de variation de l'inégalité, d'une année à une autre.

En premier lieu, il est possible que les variations de l'inégalité au cours d'une décennie puissent être imputées aux changements démographiques uniquement. En d'autres termes, cela veut dire que l'inégalité à l'intérieur d'un groupe ne varie pas et que le revenu moyen des unités familiales calculé selon certaines caractéristiques choisies varie de façon exactement proportionnelle. Par exemple, s'il ne pouvait y avoir de changements à l'intérieur d'un groupe d'âge ni dans la comparaison par paire du revenu moyen entre les groupes d'âge, mais seulement des variations de la répartition par âge, l'inégalité mesurée en serait modifiée.

En deuxième lieu, la variation de l'inégalité des revenus entre 1960 et 1970 est provoquée par des variations du revenu relatif entre groupes, par exemple, par un changement dans le profil âge-revenu.

Enfin, l'inégalité s'accroît à l'intérieur d'un sous-groupe, mais les poids et les moyennes relatives de la population demeurent inchangés. Une telle situation

TABLEAU 4.1. Répartition de l'inégalité des revenus selon certaines caractéristiques[1] pour les unités familiales du type familles de recensement restreintes, Canada, 1961 et 1971

Caractéristiques choisies	Coefficient de Gini	Coefficient de T-B	Coefficient de variation	Unités familiales		Revenu moyen des unités familiales[2]	
				Répartition de 1961 en pourcentage	Pourcentage d'augmentation 1961-1971	Revenu moyen en 1961	Pourcentage d'augmentation du revenu moyen 1961-1971
						dollars	
Canada	0.4721	0.4239	1.0060	100.0	36.9	3,773	72.8
Province:							
Terre-Neuve	0.5031	0.4338	1.1179	2.4	26.1	2,434	82.7
Île-du-Prince-Édouard	0.4918	0.4333	1.0598	0.4	43.6	2,589	78.4
Nouvelle-Écosse	0.4852	0.4282	1.0555	4.1	24.7	2,898	79.6
Nouveau-Brunswick	0.4843	0.4226	1.0102	3.0	29.1	2,836	72.9
Québec	0.4840	0.4150	1.0494	28.9	37.0	3,470	70.1
Ontario	0.4540	0.4126	0.9630	36.6	38.3	4,205	74.8
Manitoba	0.4664	0.4185	0.9739	4.8	25.5	3,686	65.5
Saskatchewan	0.4952	0.4669	1.0295	3.9	20.3	3,440	56.4
Alberta	0.4574	0.4173	0.9641	6.3	43.9	4,105	70.2
Colombie-Britannique	0.4538	0.4086	0.9552	9.8	48.9	4,046	72.0
Région rurale ou urbaine selon la taille:							
Rurale	0.4907	0.4272	1.0318	18.6	23.5	2,773	79.6
100,000 et plus	0.4649	0.4177	1.0032	52.2	41.6	4,220	69.3
30,000-99,999	0.4607	0.4153	0.9586	10.5	25.0	3,840	67.8
10,000-29,999	0.4553	0.4011	0.9142	6.5	70.9	3,647	78.1
5,000- 9,999	0.4585	0.4039	0.9214	3.7	43.9	3,621	72.1
2,500- 4,999	0.4681	0.4063	0.9812	3.9	39.4	3,452	72.3
1,000- 2,499	0.4720	0.4068	0.9651	4.7	9.5	3,159	74.7
Sexe du chef:							
Hommes	0.4153	0.3402	0.8891	76.1	33.2	4,424	76.4
Femmes	0.5164	0.4150	1.1166	23.9	48.7	1,699	67.7
Âge du chef:							
15-24 ans	0.5609	0.4961	1.1057	18.1	76.1	1,889	52.2
25-34 "	0.3378	0.2366	0.6581	20.3	30.1	4,337	82.1
35-44 "	0.3534	0.2531	0.7564	19.0	16.3	5,135	83.4
45-54 "	0.3929	0.3065	0.8594	15.9	26.1	4,937	84.9
55-64 "	0.4593	0.4024	1.0496	11.6	43.4	3,927	84.7
65-69 "	0.4925	0.4172	1.3047	4.9	36.6	2,700	87.6
70 ans et plus	0.4560	0.3349	1.3720	10.1	28.8	1,966	79.1

Voir note(s) à la fin du tableau.

TABLEAU 4.1. Répartition de l'inégalité des revenus selon certaines caractéristiques[1] pour les unités familiales du type familles de recensement restreintes, Canada, 1961 et 1971 – fin

Caractéristiques choisies	Coefficient de Gini	Coefficient de T-B	Coefficient de variation	Unités familiales		Revenu moyen des unités familiales[2]	
				Répartition de 1961 en pourcentage	Pourcentage d'augmentation 1961-1971	Revenu moyen en 1961	Pourcentage d'augmentation du revenu moyen 1961-1971
						dollars	
Niveau de scolarité du chef:							
Aucune scolarité[3]	0.5568	0.5089	1.2726	1.5	130.2	1,496	217.1
Études primaires:							
1-4 années	0.4741	0.3733	1.0433	7.4	- 2.3	2,196	79.9
5 années ou plus	0.4313	0.3462	0.8852	35.2	5.8	3,125	77.4
Études secondaires:							
1 année	0.4127	0.3288	0.8212	9.0	37.1	3,545	78.9
2 années	0.4185	0.3401	0.8358	11.6	34.1	3,905	70.2
3 "	0.4505	0.3876	0.9198	8.8	63.8	4,073	60.3
4 "	0.4756	0.4466	0.9485	9.9	116.2	4,144	52.2
5 "	0.4649	0.4606	0.9689	7.5	- 15.1	4,579	69.9
Études universitaires:							
1 et 2 années	0.5273	0.5744	1.0991	3.3	129.1	4,455	44.1
3 années	0.5586	0.5948	1.2113	0.8	54.5	4,651	27.4
4 années ou plus	0.4936	0.4634	1.0503	0.6	20.1	5,324	25.4
Diplôme	0.4374	0.3985	0.9206	4.3	112.1	8,896	45.9
Nombre de personnes gagnant un revenu:							
Aucune	0.5916	0.3787	1.6704	19.2	49.5	1,064	73.6
Une	0.4252	0.3949	0.9699	63.9	28.8	3,962	61.5
Deux	0.2596	0.1231	0.5810	15.8	80.0	6,111	82.2
Trois	0.2601	0.1192	0.5888	1.0	73.7	6,644	95.9
Quatre ou plus	0.2552	0.1138	0.5610	0.1	116.3	7,008	99.4
Taille de l'unité familiale:							
1 personne	0.5300	0.4373	1.1658	42.1	45.8	1,946	63.8
2 personnes	0.3844	0.2880	0.8483	20.0	44.9	4,673	82.3
3 "	0.3310	0.2393	0.7234	11.4	31.7	5,058	80.7
4 "	0.3070	0.1955	0.6830	11.4	29.6	5,485	80.2
5 "	0.3207	0.2025	0.7201	7.2	21.5	5,641	82.5
6 "	0.3318	0.2133	0.7663	3.9	12.4	5,520	83.8
7 "	0.3364	0.2171	0.7785	1.9	4.0	5,156	81.1
8 "	0.3470	0.2250	0.8228	1.0	- 16.9	4,882	80.3
9 "	0.3448	0.2204	0.8154	0.5	- 25.6	4,700	73.3
10 personnes ou plus	0.3333	0.2064	0.7660	0.6	- 38.6	4,426	66.3

[1] La variable des antécédents de travail du chef n'est pas incluse étant donné que le concept adopté pour le recensement de 1961 n'est pas comparable à celui de 1971. En 1961, les "semaines travaillées" ne représentaient que le travail contre rémunération tandis qu'au recensement de 1971, les "semaines travaillées" comprenaient toutes les semaines travaillées soit contre rémunération, soit pour un emploi autonome ou un travail non rémunéré dans une entreprise familiale.

[2] Pour 1961 le revenu se rapporte au revenu obtenu en 1960-61 et pour 1971 au revenu obtenu en 1970.

[3] Sans la maternelle.

Source: Statistique Canada, Recensements du Canada de 1961 et 1971, données non publiées.

suppose que les diverses catégorisations de la population ont été inutiles et que la variation de l'inégalité est attribuable à d'autres facteurs que ceux qui sont analysés. Cela voudrait dire qu'il n'y a pas de lien entre les changements démographiques ou les profils du revenu moyen et le niveau général de l'inégalité des revenus.

En réalité, cela n'est pas aussi simple que le laissent croire les trois exemples ci-dessus; il s'agit plutôt d'une combinaison des trois. La présente analyse permet de mieux comprendre l'incidence des changements mentionnés plus haut sur l'inégalité des revenus entre 1960 et 1970. La méthode d'analyse utilisée est similaire à la procédure de normalisation décrite au chapitre 3.

4.3. Normalisation[2]

La méthode utilisée pour isoler les changements décrits ci-dessus est une version élargie de la procédure de normalisation et de décomposition expliquée au chapitre 3.

Dans les paragraphes suivants, la procédure de normalisation est d'abord exposée de façon générale, puis mathématiquement en utilisant le coefficient de T - B.

En supposant que les données des recensements de 1961 et 1971 sur la répartition sont fiables, il faut alors étudier la répartition selon une caractéristique, par exemple l'âge, en utilisant les données du recensement de 1961 et trouver les réponses aux questions suivantes:

Quelle aurait été l'inégalité en 1970 si:

a) seule la composition par âge avait changé de 1960 - 1970?

b) seul le revenu moyen à l'intérieur des groupes d'âge avait changé de 1960 - 1970?

a) + b) la composition par âge et le revenu moyen selon l'âge avaient changé tous les deux de 1960 - 1970?

c) seule l'inégalité à l'intérieur des groupes d'âge avait changé?

Dans le premier cas, on ajuste le nombre de personnes dans chaque groupe d'âge à celui de 1971, on additionne les répartitions des groupes d'âge et on recalcule la mesure d'inégalité.

Dans le deuxième cas, on ajuste le revenu moyen de chaque groupe d'âge à celui de 1971, on refait l'addition des répartitions et on recalcule la mesure d'inégalité.

Voir note(s) à la page 91.

Dans le troisième cas, les calculs a) et b) sont effectués simultanément. Cela peut être désigné comme "l'effet global entre groupes".

Dans le quatrième cas, on combine les revenus moyens et les populations relatives de 1961 avec les profils des répartitions constitutives de 1971. Compte tenu des problèmes exposés à l'appendice A, cette opération n'a pas été faite et, par conséquent, l'analyse qui suit est incomplète à cet égard.

Le processus de normalisation peut être représenté sous forme algébrique au moyen du coefficient de T - B:

Nous savons que:

$$T - B \mid y_i \mid = \sum_g p_{gi} \log \frac{\mu_i}{\mu_{gi}} + . \sum_g p_{g2}\, T - B_{gi}$$

où: p_g = la proportion de la population dans le groupe g

μ = le revenu moyen

μ_g = le revenu moyen du g^e^ groupe

i = l'année.

Le fait de changer les parts de la population de l'année un à l'année deux agit à la fois sur les termes à l'intérieur de la classe et sur les termes entre classes:

$$T - B_a = \sum_g p_{g2} \log \frac{\overset{*}{\mu}_1}{\mu_{g1}} + \sum_g p_{g2}\, T - B_{g1}$$

où: $\overset{*}{\mu}_1 = \sum_g p_{g2} \mu_{g1}$

Dans le cas de changement du revenu moyen, la formule devient:

$$T - B_{(b)} = \sum_g p_{g1} \log \frac{\overset{*}{\mu}_2}{\mu_{g2}} + \sum p_{g1}\, T - B_{g1}$$

où: $\overset{*}{\mu}_2 = \sum_g p_{g1} \mu_{g2}$

Dans le cas où les deux changements se produisent, la formule devient:

$$T - B_{(a+b)} = \sum_g p_{g2} \log \frac{\mu_2}{\mu_{g2}} + \sum p_{g2}\, T - B_{g1}$$

mais si le changement ne se produit qu'à l'intérieur des classes, elle devient:

$$T - B_{(c)} = \sum p_{g1} \log \frac{\mu_1}{\mu_{g1}} + \sum p_{g1}\, T - B_{g2}$$

Si l'on attribue les diverses valeurs de l'année deux (1971) dans les formules ci-dessus, on obtient une estimation de l'effet produit par le changement de l'année un à l'année deux sur la variable observée.

Compte tenu des problèmes que posent les données du recencement de 1961 (voir l'appendice A), il n'est pas possible d'appliquer une telle méthode. En effet, on doit utiliser un procédé de normalisation "à rebours" selon lequel les répartitions de 1971 sont normalisées au niveau des valeurs du recensement de 1961. Comme cette méthode est quelque peu compliquée, il serait utile de prendre note des interprétations suivantes.

Changements démographiques – On rectifie les répartitions constitutives de 1971 pour rendre les parts relatives de la population égales à celles de 1961. La répartition qui en résulte est celle qui se serait produite en 1971 s'il n'y avait pas eu de changement de la répartition de la population, selon certaines caractéristiques, entre 1961 et 1971. L'écart entre les deux répartitions peut être imputé à des variations de la répartition de la population des familles. Par exemple, si les parts de revenu dans la répartition normalisée sont plus élevées aux déciles inférieurs, on peut conclure que l'effet de la nouvelle répartition de la population se traduit par une répartition du revenu "moins égale". Si, dans une répartition normalisée, la part de revenu des déciles inférieurs est moindre que dans celle de la répartition observée, la normalisation a eu un effet égalisateur.

Variation du revenu moyen – même interprétation que ci-dessus.

4.4. Quelques résultats

Les tableaux 4.2 et 4.3 contiennent les répartitions normalisées et les mesures d'inégalité des données de 1970, établies au moyen de la normalisation à rebours, soit:

a) l'ajustement de la population à celle de 1961;

b) l'ajustement du revenu moyen à celui de 1961;

c) l'ajustement de la population et du revenu moyen à ceux de 1961.

Le résultat de l'opération c) représente l'indicence de l'écart global entre classes et les opérations a) et b) donnent une estimation de l'incidence des deux composantes qui interviennent dans le changement de c), bien que l'addition de a) et de b) ne donne pas c). Si l'on effectue les opérations a) et b) séparément, il est possible d'isoler de façon plus précise l'élément principal de l'incidence globale entre classes, c.-à-d., déterminer si ce sont les changements démographiques ou les variations du revenu qui influent le plus sur les variations.

TABLEAU 4.2. Normalisation de la répartition du revenu de l'unité familiale du type familles de recensement restreintes de 1971 en fonction des revenus moyens et de la population de 1961, selon certaines caractéristiques

Caractéristiques choisies	Décile				
	Inférieur	2e	3e	4e	5e
Répartition réelle (1971)	0.1	1.7	3.0	5.0	7.1
Répartitions normalisées selon les changements démographiques:					
Province	0.1	1.7	3.0	5.0	7.1
Région rurale ou urbaine selon la taille	0.1	1.7	3.0	4.9	7.1
Sexe du chef	0.1	1.7	3.1	5.1	7.2
Âge du chef	0.2	1.8	3.3	5.2	7.3
Scolarité du chef	0.1	1.8	3.1	5.0	7.2
Nombre de personnes gagnant un revenu	0.1	1.7	3.1	5.0	7.1
Taille de la famille	0.1	1.7	3.2	5.2	7.2
Répartitions normalisées selon les revenus:					
Province	0.1	1.7	3.0	5.0	7.1
Région rurale ou urbaine selon la taille	0.1	1.7	3.0	4.9	7.1
Sexe du chef	0.1	1.7	3.1	5.0	7.2
Âge du chef	0.1	1.8	3.1	5.1	7.3
Scolarité du chef	0.1	1.6	2.9	4.8	6.8
Nombre de personnes gagnant un revenu	0.1	1.7	3.1	5.1	7.3
Taille de la famille	0.1	1.8	3.2	5.1	7.3
Répartitions normalisées selon les variations des revenus moyens et les changements démographiques:					
Province	0.1	1.7	3.0	5.0	7.1
Région rurale ou urbaine selon la taille	0.1	1.7	3.0	4.9	7.0
Sexe du chef	0.1	1.8	3.1	5.1	7.2
Âge du chef	0.2	1.9	3.4	5.3	7.4
Scolarité du chef	0.2	1.7	3.0	4.9	7.0
Nombre de personnes gagnant un revenu	0.2	1.8	3.1	5.1	7.2
Taille de la famille	0.2	1.9	3.3	5.3	7.4

TABLEAU 4.2. Normalisation de la répartition du revenu de l'unité familiale du type familles de recensement restreintes de 1971 en fonction des revenus moyens et de la population de 1961, selon certaines caractéristiques – fin

Caractéristiques choisies	Décile				
	6e	7e	8e	9e	Supérieur
Répartition réelle (1971)	9.3	11.6	14.2	17.7	30.3
Répartitions normalisées selon les changements démographiques:					
Province	9.3	11.6	14.2	17.8	30.3
Région rurale ou urbaine selon la taille	9.3	11.6	14.2	17.8	30.3
Sexe du chef	9.4	11.6	14.2	17.6	30.1
Âge du chef	9.5	11.6	14.1	17.4	29.7
Scolarité du chef	9.4	11.7	14.3	17.7	29.7
Nombre de personnes gagnant un revenu	9.2	11.5	14.1	17.6	30.6
Taille de la famille	9.4	11.6	14.1	17.5	29.9
Répartitions normalisées selon les revenus:					
Province	9.3	11.6	14.2	17.7	30.3
Région rurale ou urbaine selon la taille	9.3	11.6	14.2	17.7	30.5
Sexe du chef	9.3	11.6	14.2	17.6	30.3
Âge du chef	9.4	11.6	14.1	17.5	29.9
Scolarité du chef	9.0	11.3	14.0	17.8	31.8
Nombre de personnes gagnant un revenu	9.5	11.7	14.1	17.4	30.0
Taille de la famille	9.4	11.6	14.1	17.5	29.9
Répartitions normalisées selon les variations des revenus moyens et les changements démographiques:					
Province	9.3	11.6	14.2	17.7	30.4
Région rurale ou urbaine selon la taille	9.2	11.6	14.2	17.8	30.6
Sexe du chef	9.4	11.6	14.1	17.5	30.0
Âge du chef	9.5	11.6	14.0	17.3	29.5
Scolarité du chef	9.1	11.4	14.0	17.7	31.1
Nombre de personnes gagnant revenu	9.3	11.6	14.0	17.3	30.4
Taille de la famille	9.5	11.6	14.0	17.3	29.6

Source: Statistique Canada, Recensements du Canada de 1961 et 1971, données non publiées et calculs de l'auteur.

La troisième partie du tableau 4.2 résume l'effet global obtenu, si l'on maintient les écarts entre classes à leur niveau de 1961. Les écarts entre la répartition réelle de 1971 et les répartitions que l'on a normalisées de manière à maintenir les variables à leur niveau de 1961 peuvent être attribués aux variations entre classes de la variable choisie. Dans les deux premières parties du tableau, l'incidence générale de l'écart entre classes est partagée en deux catégories, c'est-à-dire, les variations dues aux changements démographiques et les variations de la composition du revenu moyen selon certaines caractéristiques.

Généralement, les répartitions normalisées laissent à entendre que les variations des rapports entre classes entraînent une baisse de la part du revenu dans les déciles inférieurs, puisque les parts des déciles inférieurs d'une répartition normalisée sont plus grandes. Dans certains cas toutefois, on constate qu'au sommet de la répartition, particulièrement au décile supérieur, l'effet entre classes est égalisateur, ce qui occasionne le croisement des courbes de Lorenz.

Le tableau suivant présente le sommaire de l'incidence sur la répartition de l'effet global entre classes, des changements démographiques et des variations du revenu moyen. L'effet global entre classes est "déségalisateur" selon le sexe du chef, la taille de l'unité familiale et l'âge du chef, et il est imprécis pour ce

Sommaire des effets de certaines normalisations sur la répartition pour les familles de recensement restreintes, recensements du Canada de 1961 et 1971

	Effet global entre classes	Changements démographiques	Variations du revenu moyen
Province	?	U	D
Taille de la région rurale ou urbaine	?	U	U
Sexe du chef.	D	D	D
Âge du chef	D	D	D
Scolarité du chef	?	D	?
Nombre de personnes gagnant un revenu	?	?	D
Taille de la famille	D	D	D

D = effet déségalisateur
? = changement imprécis
U = presque pas de changement (pas d'écart de plus de 0.1 % dans les parts).

Source: Tableau 4.2.

qui est des autres variables. Les changements démographiques ne produisent à peu près aucun changement de la répartition du revenu selon les variables géographiques et ils ont un effet déségalisateur selon toutes les autres variables excepté le nombre de personnes gagnant un revenu. Les variations de la composition du revenu moyen ont un effet déségalisateur, sauf selon la scolarité du chef où le changement est imprécis, et selon la taille des régions où il n'y a presque pas de variation. Le changement du profil du revenu moyen selon la scolarité du chef a un effet égalisateur assez important dans la part de revenu du décile supérieur.

Le tableau 4.3 présente le sommaire des résultats de la normalisation en fonction des trois mesures d'inégalité. Si le coefficient normalisé est moins élevé que le coefficient réel, cela veut dire que les changements démographiques ou les variations du revenu ont eu un effet déségalisateur, c'est-à-dire que les changements ont entraîné une hausse du coefficient d'inégalité; l'inverse se produit quand le coefficient normalisé est plus élevé.

Les changements selon la taille de la famille et le sexe du chef ont eu un effet déségalisateur sur la répartition calculée au moyen des trois mesures d'inégalité. Dans le cas des autres variables, l'utilisation de mesures d'inégalité différentes permet d'obtenir des résultats différents. Cela est dû aux changements imprécis apportés aux répartitions (courbes de Lorenz croisées).

Se sont là les conclusions que l'on peut légitimement tirer à partir des données que nous possédons. Cependant, cette analyse sommaire laisse entrevoir l'extrême difficulté qui se pose lorsqu'il s'agit de déterminer avec précision l'incidence des changements de la structure démographique et des profils du revenu moyen sur l'inégalité des revenus.

Pour effectuer une analyse plus détaillée, il faudrait répartir les variations d'inégalité de 1960 - 1970 entre les variables choisies en fonction de leur importance. Une telle opération exige des données absolument comparables sur les répartitions des revenus de 1960 et de 1970. (L'appendice A décrit le manque de comparabilité des données utilisées.)

TABLEAU 4.3. Trois mesures d'inégalité normalisées en fonction des revenus moyens et de la population de 1961, selon certaines caractéristiques

Caractéristiques choisies	Mesure d'inégalité		
	Coefficient de Gini	Coefficient de T-B	Coefficient de variation
Mesure réelle (1971)	0.4721	0.4239	1.0060
Inégalité normalisée selon les changements démographiques:			
Province	0.4727	0.4245	1.0074
Région rurale ou urbaine selon la taille	0.4731	0.4248	1.0082
Sexe du chef.	0.4679	0.4180	0.9965
Âge du chef	0.4596	0.4058	0.9779
Scolarité du chef	0.4651	0.4092	0.9852
Nombre de personnes gagnant un revenu	0.4719	0.4258	1.0178
Taille de la famille	0.4646	0.4140	0.9893
Inégalité normalisée selon les variations du revenu moyen:			
Province	0.4720	0.4182	1.0019
Région rurale ou urbaine selon la taille	0.4738	0.4214	1.0077
Sexe du chef.	0.4696	0.4122	0.9997
Âge du chef	0.4647	0.4008	0.9948
Scolarité du chef	0.4864	0.4431	1.0595
Nombre de personnes gagnant un revenu	0.4666	0.4099	1.0098
Taille de la famille	0.4639	0.3996	0.9921
Inégalité normalisée selon les revenus moyens et la population:			
Province	0.4727	0.4192	1.0036
Région rurale ou urbaine selon la taille	0.4749	0.4228	1.0105
Sexe du chef.	0.4657	0.4073	0.9907
Âge du chef	0.4538	0.3869	0.9718
Scolarité du chef	0.4769	0.4233	1.0320
Nombre de personnes gagnant un revenu	0.4675	0.4147	1.0242
Taille de la famille	0.4568	0.3910	0.9773

Source: Statistique Canada, Recensements du Canada de 1961 et 1971, données non publiées et calculs de l'auteur.

NOTES

1 Cela ne veut pas dire qu'aueune comparaison entre les données des reeensements de 1961 et de 1971 n'est valide. Par exemple, pour ee qui est de la répartition du revenu, il n'est pas sûr que les problèmes exposés à l'appendice A influent sur les comparaisons des revenus moyens selon eertaines caraetéristiques. Toutefois, les répartitions selon la taille du revenu entre 1961 et 1971 ne sont pas eonsidérées eomme fiables.

2 Pour plus de détails, consulter la brochure *Inégalité des revenus: Méthodologie statistique et exemples canadiens*, Love et Wolfson, nº 13-559 au eatalogue.

CONCLUSION

La répartition du revenu entre les familles canadiennes est une question qui suscite beaucoup d'intérêt et son processus est extrêmement complexe étant donné qu'il met en jeu une multitude d'éléments interdépendants. Nous avons délibérément exclu ces aspects du problème du présent rapport afin de concentrer l'analyse sur les principaux éléments de la répartition du revenu familial.

Il sera difficile pour le lecteur de tirer des conclusions précises de la présente analyse, mais il peut quand même retenir les observations suivantes:

1. Le chapitre 1 explique les problèmes que pose la définition d'un cadre pertinent pour analyser l'inégalité et, ce qui est encore plus important, la répartition du bien-être dans la population. Il est vrai que les études effectuées dans le domaine de la répartition du revenu au cours des 25 dernières années ont permis de produire des données de plus en plus précises. Il n'en reste pas moins que les bases de données actuelles doivent être élargies afin que l'on puisse tirer des conclusions valides sur les changements de la répartition du bien-être. Le défi est de taille, d'autant plus que les théories économiques sur la répartition du revenu ne sont pas encore au point, de sorte qu'il est impossible de définir clairement des lignes directrices concernant l'amélioration de la base des données. Il nous faut donc interpréter la répartition du revenu monétaire avec beaucoup de réserve. Bien que l'étude des variations du revenu soit, par essence, très importante, il faut user de beaucoup de prudence au moment de tirer des conclusions sur la répartition du bien-être.

2. La répartition du revenu a été examinée sous différents angles, en particulier selon la taille de la famille et divers principes d'agencement, au chapitre 2 et, dans tous les cas, on a noté un degré significatif d'inégalité. Cela laisse supposer que la répartition inégale des revenus ne traduit pas les divers besoins des familles de taille différente. Par conséquent, il faut approfondir davantage les causes des écarts de revenu.

3. Le chapitre 3 explique l'incidence d'un certain nombre de caractéristiques socio-économiques sur la répartition du revenu des familles. On a constaté que les écarts entre les revenus des familles pouvaient être en grande partie expliqués (68 %) par ces caractéristiques. Les caractéristiques socio-économiques comme l'âge, la scolarité, le nombre de personnes gagnant un revenu et les antécédents de travail du chef de la famille jouaient un rôle assez important dans l'inégalité des revenus. Malheureusement, comme les données indiquent que les variables sont fortement colinéaires, il est difficile d'isoler l'incidence particulière de chaque variable.

4. Au cours de la décennie observée (1960 - 1970), les changements démographiques et les variations des profils du revenu moyen ont eu un effet déségalisateur sur la répartition des revenus, particulièrement avec l'âge, le sexe du chef et la taille de la famille. Dans le cas de la scolarité du chef, par contre, les changements semblent avoir eu un effet inverse sur la répartition du revenu, quoique le croisement des courbes de Lorenz nous empêche de tirer une telle conclusion avec certitude.

5. Enfin, il est très difficile d'utiliser les données des recensements de 1961 et 1971 dans une analyse de ce genre, parce que les méthodes utilisées à chaque recensement étaient différentes, ce qui nuit à la comparaison des répartitions des revenus par décile. L'appendice A expose le manque de cohérence entre les variations de la répartition des revenus selon les données du recensement et celles d'autres sources.

Un autre problème qui surgit est le calcul du degré d'inégalité approprié qui est l'élément le plus important de la répartition du revenu. Certaines inégalités sont acceptées par tous, par exemple celle calculée selon la taille de la famille. D'autres peuvent être justifiées ou non, selon les situations qui les provoquent, c'est-à-dire, un degré d'inégalité élevé peut-il être attribuable au fait que certaines personnes ont un revenu moins élevé, parce qu'elles travaillent moins que d'autres? Cette question n'est pas abordée dans ce rapport. La présente étude n'est qu'une tentative de quantifier l'utilité et l'importance de certaines variables socio-économiques dans le processus de production du revenu. Ce n'est, en fait, qu'un point de départ.

APPENDICE A

La majeure partie de l'analyse porte sur les sources de l'inégalité des revenus des familles en 1970. L'analyse des facteurs sous-jacents aux variations de l'inégalité et de la répartition du revenu au cours de la période intercensitaire de 1961 - 1971 présente également un certain intérêt. À l'origine, la présente monographie devait étudier l'incidence des changements démographiques sur la répartition du revenu. Cet aspect de la question a pris une importance accrue du fait de l'intérêt croissant porté aux modifications de la répartition du revenu national et non plus uniquement au revenu global. Au départ, l'objectif était de normaliser la répartition du revenu de 1961 en fonction des changements démographiques (par exemple, la taille de la famille) intervenus entre 1961 et 1971. Or, les données correspondantes de 1961 se sont révélées inadéquates pour ce type d'analyse et on a alors décidé d'utiliser à la place les données de 1971 ainsi qu'il est exposé au chapitre 4.

Dans un premier temps, on explique les différences entre les concepts et le champ d'observation utilisés pour les deux recensements. Dans la mesure où l'on ne procède pas à une rectification en fonction de ces différences, les comparaisons entre les données des recensements de 1961 et de 1971 peuvent être facilement contestées du fait que ces données ne sont pas comparables. Les tableaux qui

TABLEAU A.1. Réconciliation de la population âgée de 15 ans et plus et l'échantillon sur le revenu, Canada, 1961

Item	Population âgée de 15 ans et plus
Population étudiée	12,046,325
Personnes exclues de l'échantillon de 20 %	1,892,572
Résidents des Territoires du Nord-Ouest	13,771
Population rurale agricole	1,298,776
Pensionnaires d'institution	142,882
Membres des ménages collectifs	290,306
Résidents temporaires	111,939
Population urbaine agricole	34,898
Population enquêtée pour les données sur le revenu[1]	10,153,753
Estimations réelles – Échantillon de 20 %	10,101,172

[1] Comprend les ménages d'outre-mer et les personnes dénombrées après le dénombrement général, qui avaient alors été exclues de l'échantillon. On ne possède pas de chiffres sur la répartition par âge de ces groupes, mais il est probable qu'ils interviennent pour beaucoup dans l'écart entre le nombre indiqué et les estimations réelles de l'échantillon de 20% (Recensement du Canada de 1961, vol. IV.1, p. XVII, paragraphe 1).

Source: *Income of Canadians*, Monographie du recensement de 1961, p. 312.

suivent montrent que plus de 10 % de la population était exclue de l'échantillon en 1961 et incluse en 1971; il s'agit principalement de ménages agricoles (une ferme de recensement est définie comme une exploitation agricole d'une acre ou plus ayant vendu pour au moins $50 de produits agricoles).

Outre le champ d'observation, les recensements de 1961 et 1971 différaient sur le plan du concept de revenu. En 1961, le revenu agricole n'était pas inclus dans ce concept. Cette différence est négligeable en ce qui concerne la population visée par le recensement de 1961, étant donné que le revenu agricole était une source de revenu de moindre importance pour les ménages non agricoles. Le tableau suivant donne le résultat des deux types de rectification (champ d'observation et concept de revenu) appliqués aux données de 1971 pour les 10 provinces[1]:

	Chiffres de population estimés	Revenu global
	milliers	millions de dollars
Ensemble des habitants des 10 provinces.	15,158	58,114
Sans les résidents de ménages collectifs.	14,711	56,830
Sans les résidents de ménages collectifs et agricoles. . . .	13,714	54,222
Ensemble des familles économiques des 10 provinces . . .	6,908	57,553
Sans les résidents de ménages collectifs.	6,602	56,797
Sans les résidents de ménages collectifs et agricoles. . . .	6,243	54,189

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

Pour que les données des deux sources soient comparables, il faut exclure de la base de données de 1971 environ 10 % de la population (personnes seules ou familles) et environ 7 % des revenus.

Le tableau A.2 présente les répartitions en déciles établies d'après les données des recensements de 1961 et 1971, auxquelles on a apporté des corrections pour les besoins de comparaison. Ces données produisent un recoupement des courbes de Lorenz pour la période intercensitaire. Dans le cas des bénéficiaires d'un revenu, les parts du revenu décroissent dans les six premiers déciles, augmentent du septième au neuvième et décroissent à nouveau dans le décile supérieur. Dans le cas des familles économiques, la répartition en déciles

Voir note(s) à la page 103.

diminue légèrement jusqu'au quatrième décile, puis croît entre le cinquième et le neuvième, et diminue de 1.3 % dans le décile supérieur. Les mesures de l'inégalité varient dans tous les sens: dans le cas des unités familiales, le coefficient de Gini se maintient à 0.3, le coefficient de variation diminue de 20 % et le coefficient de T - B augmente légèrement en passant de .312 - .317.

Si l'on devait choisir un exemple significatif de variation, ce serait vraisemblablement la régression de 1.3 % de la part du revenu dans le décile supérieur. Malheureusement, cette variation ne se retrouve pas dans les autres données sur la répartition du revenu. Par exemple, l'enquête sur les finances des consommateurs dont les données sur le revenu sont identiques à celles du recensement et dont l'univers correspond sensiblement à celui du tableau A.2, fournit des données sur la répartition du revenu pour des années proches de celles des recensements. Ces données, présentées dans le tableau A.3, révèlent une nette tendance vers un accroissement de l'inégalité, peu importe que l'on examine les répartitions du revenu, qui traduisent une tendance vers la deségalisation, ou la mesure de l'inégalité (le tableau ne donne que le coefficient de Gini) pour les bénéficiaires d'un revenu ou les familles. La part du revenu des personnes seules dans le décile supérieur, qui diminue de 0.6 % d'après les données du recensement, croît de 3 % - 4 % d'après les données de l'enquête sur les finances des

TABLEAU A.2. Répartition par décile et sommaire de l'inégalité, après correction des données, pour les bénéficiaires d'un revenu et les unités familiales du type familles économiques, Canada, 1961 et 1971

Décile	Bénéficiaires d'un revenu		Unités familiales	
	1960-61	1970	1960-61	1970
	part du revenu en pourcentage			
Inférieur	0.6	0.4	1.0	0.9
2e	1.9	1.8	3.0	2.8
3e	3.0	2.9	4.9	4.6
4e	4.9	4.6	6.5	6.3
5e	7.1	6.8	7.8	8.0
6e	9.2	9.0	9.2	9.5
7e	11.3	11.4	10.7	11.2
8e	13.6	14.1	12.7	13.2
9e	16.7	17.6	15.7	16.2
Supérieur	31.9	31.3	28.5	27.2
Estimations 000's	7,301	10,505	4,578	6,243
Revenu moyen $	3,131	5,162	5,003	8,680
Coefficient de Gini	0.472	0.477	0.399	0.399
Coefficient de variation	1.341	1.061	1.009	0.844
Coefficient de T-B	0.514	0.525	0.312	0.317

Source: Statistique Canada, Recensements du Canada de 1961 et 1971, données non publiées.

consommateurs. C'est à cause de cette différence que l'on a procédé à une évaluation et à une comparaison des diverses sources de données, et décidé finalement de rejeter les données du recensement de 1961. Les raisons d'une telle décision sont expliquées plus loin.

TABLEAU A.3. Répartition par décile des bénéficiaires d'un revenu et des familles économiques, d'après les données de l'enquête sur les finances des consommateurs, années adjacentes aux années de recensement

Décile	1959	1961	1969	1971
	Bénéficiaires d'un revenu[1]			
Inférieur	1.0	0.9	0.4	1.4
2e	2.4	2.2	1.8	0.4
3e	3.6	3.5	2.9	2.8
4e	5.5	5.5	4.5	4.3
5e	7.6	7.6	6.8	6.6
6e	9.7	9.7	9.1	9.0
7e	11.8	11.9	11.6	11.6
8e	14.0	14.1	14.4	14.5
9e	16.8	17.1	17.9	18.1
Supérieur	27.6	27.5	30.6	31.1
Coefficient de Gini	0.421	0.427	0.474	0.483
	Unités familiales[1]			
Inférieur	1.2	1.1	1.3	1.0
2e	3.2	3.1	3.0	2.7
3e	5.1	5.1	4.7	4.4
4e	6.8	6.9	6.5	6.3
5e	8.3	8.4	8.1	8.0
6e	9.7	9.9	9.6	9.7
7e	11.1	11.4	11.3	11.4
8e	13.0	13.2	13.3	13.4
9e	15.8	15.9	16.2	16.3
Supérieur	25.8	25.0	26.0	26.8
Coefficient de Gini	0.371	0.368	0.380	0.398

[1] Les familles et les personnes seules dont la principale source de revenu est l'exploitation agricole sont exclues de ces totalisations.

Source: Statistique Canada, enquêtes sur les finances des consommateurs, 1960, 1962, 1970 et 1972, données non publiées.

On pourrait penser à première vue qu'en raison de la taille de l'échantillon étudié, les données du recensement sont plus fiables que celles de l'enquête et

devraient dont être considérées comme les données "correctes". Même si, toutes choses étant égales par ailleurs, les données du recensement sont sans aucun doute plus fiables, celles de l'enquête ne sauraient être rejetées étant donné qu'elles sont obtenues à partir d'échantillons de taille assez importante (10,000 - 30,000 ménages). Par ailleurs, l'enquête fournit des données chronologiques très compatibles, ce qui est plutôt surprenant pour une source jugée peu fiable sur le plan de l'échantillonnage[2]. En conséquence, il convient de se pencher sur les aspects autres que l'échantillonnage étant donné que certains d'entre eux peuvent avoir un effet sur les données, comme il est expliqué à l'Évaluation des données.

Évaluation des données

Les données des recensements de 1961 et 1971 ont été évaluées du point de vue de la compatibilité et en fonction d'autres sources telles que les comptes nationaux, le Revenu national et l'enquête sur les finances des consommateurs. Pour les deux recensements, on a découvert et analysé certains problèmes concernant la déclaration du revenu[3]. Toutefois, il n'y a pas eu d'évaluation ni de comparaison des variations de la répartition du revenu dues aux données du recensement. De façon générale, on a fait valoir que le manque de précision des comparaisons entre les données des recensements de 1961 et 1971 pouvait être dû aux différents concepts de champ d'observation utilisés. Les rectifications illustrées au tableau A.2 ne corroborent pas cette explication, il faut donc en chercher d'autres.

Si l'on se fonde sur les comparaisons entre les données du recensement et celles du Revenu national et de l'enquête sur les finances des consommateurs, il apparaît clairement, d'une part, que la tendance révélée par le recensement ne correspond nullement à celles suggérées par les données du Revenu national et de l'enquête sur les finances des consommateurs et, que d'autre part, les données du rcensement de 1971 étaient tout à fait compatibles avec celles de l'enquête sur les finances des consommateurs correspondant à l'année la plus proche du recensement de 1961. De tels faits laissent supposer que certains aspects du recensement de 1961 doivent être remis en question. On a proposé un certain nombre d'explications:

1. À cause d'erreurs de perforation, un certain nombre de déclarations de bas revenus ont été traitées comme des revenus très élevés, par exemple $600,000 au lieu de $600. Il y a ainsi eu au total pour $100,000,000 de revenus mal codés, ce qui a eu une incidence certaine sur le décile supérieur (de l'ordre de 0.3 - 0.5 points de pourcentage).

2. Un certain nombre de travailleurs autonomes ont déclaré des ventes brutes dans la catégorie "salaires et traitements" (déclaration incorrecte), et comme revenu net provenant de l'exploitation d'une entreprise ou de l'exercice d'une profession (déclaration correcte). À la suite de l'examen de dossiers, on a découvert que des personnes n'avaient rien déclaré à la question sur le nombre

Voir note(s) à la page 103.

de semaines travaillées contre rémunération, mais avaient déclaré un montant à celle sur les salaires et traitements et à celle sur le revenu d'un travail autonome, et que le montant déclaré était supérieur dans le premier cas. Cette erreur de déclaration a pu contribuer à gonfler la part du revenu des groupes touchant un revenu élevé, quoiqu'un certain nombre d'expériences ont révélé que les conséquences possibles d'une telle situation étaient vraisemblablement négligeables.

3. Choix de la période de référence – La période de référence sur laquelle portait la déclaration de revenu a été différente pour les deux recensements. Cette différence est bien connue, mais ses répercussions sur les données n'ont jamais été analysées. Au recensement de 1961 la déclaration pouvait porter sur les 12 mois précédant la date du recensement ou sur l'année civile précédente. De ce fait, les déclarations relatives à des composantes de même ordre pouvaient porter sur des périodes de référence différentes. Au recensement de 1971, il n'y avait pas de choix; on déclarait le revenu gagné au cours de l'année civile précédente seulement. On avait offert un choix en 1961 afin de recueillir des données sur l'année civile précédente lorsqu'il n'était pas possible d'avoir celles portant sur les 12 mois antérieurs. Or, il semble que dans des cas où le revenu des 12 mois antérieurs avait été bas ou nul, la personne avait déclaré le montant perçu au cours de l'année civile précédente. Le tableau A.4 donne le pourcentage de bénéficiaires d'un revenu par rapport à la population âgée de 14 ans et plus (ou 15 ans et plus dans le cas du recensement), établis pour un certain nombre d'années à partir des données de l'enquête sur les finances des consommateurs et du recensement. La ventilation selon le sexe révèle deux différences intéressantes entre les données de l'enquête et celles du recensement: (i) les données du recensement indiquent une diminution de la proportion des bénéficiaires d'un revenu de sexe masculin, tandis que l'enquête accuse une augmentation, (ii) le taux d'augmentation chez les bénéficiaires de sexe féminin est beaucoup plus élevé selon les données de l'enquête que selon celles du recensement. Par ailleurs, les résultats du recensement de 1971 sont parfaitement compatibles avec ceux de l'enquête, tandis que ceux du recensement de 1961 sont nettement supérieurs aux données correspondantes de l'enquête. À cause du choix de périodes offert au recensement de 1961, il semble raisonnable de présumer que la proportion de bénéficiaires était trop élevée de 5 % chez les hommes et de 10 % chez les femmes.

Cela veut dire que cette méthode permet de détecter les "faux bénéficiaires d'un revenu", c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas touché de revenu au cours des 12 mois précédant le recensement, mais en ont touché durant l'année civile précédente[4]. Il faut toutefois déterminer le profil de la répartition du revenu de ces personnes de façon à pouvoir les inclure dans la répartition du revenu de 1961. On pourrait objecter qu'il peut y avoir parmi ces personnes des bénéficiaires de très bas revenus, c'est-à-dire ayant reçu une ou deux semaines de salaire. Toutefois, l'élimination des faux bénéficiaires d'un revenu a pour effet de réduire

Voir note(s) à la page 103.

la part du revenu dans le décile supérieur. Le tableau A.5 donne la répartition du revenu d'après les données du recensement de 1961 corrigées, selon trois hypothèses de répartition des "faux bénéficiaires d'un revenu".

TABLEAU A.4. Répartition en pourcentage des bénéficiaires d'un revenu par rapport à la population

Année du revenu	Données du recensement[1]			Données de l'enquête sur les finances des consommateurs[2]		
	Deux sexes	Hommes	Femmes	Deux sexes	Hommes	Femmes
1959	. .	. .	. .	64.0	87.1	64.0
1960	72.4	92.6	52.8	. .	. .	. .
1961	. .	. .	. .	63.9	85.7	63.9
1965	. .	. .	. .	70.1	90.2	70.1
1967	. .	. .	. .	68.1	90.1	68.1
1970	76.6[3]	90.7[3]	62.9[3]	. .	. .	. .
1971	. .	. .	. .	73.2	90.0	73.2

1 L'univers étudié comprend les personnes de 15 ans et plus.
2 L'univers étudié comprend les personnes de 14 ans et plus.
3 À l'exclusion des ménages collectifs et agricoles (pour permettre la comparaison avec les données du recensement de 1961).
. . nombres indisponibles.

Source: Statistique Canada, données non publiées, Recensements du Canada de 1961 et 1971 et des enquêtes sur les finances des consommateurs, 1960, 1962, 1966, 1968, 1971 et 1972.

	Hypothèse 1		Hypothèse 2		Hypothèse 3	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de $250	100,000	150,000	100,000	250,000	100,000	250,000
$250 - $499	50,000	100,000	75,000	100,000	75,000	150,000
500 - 749	50,000	50,000	75,000	50,000	75,000	100,000
Total	500,000		650,000		750,000	
Pourcentage de "faux bénéficiaires d'un revenu"	6.8		8.9		10.3	

Les corrections apportées pour tenir compte des "faux" bénéficiaires d'un revenu ont eu pour effet de modifier le taux d'accroissement observé entre 1961

et 1971 dans le décile supérieur (tableau A.5). Les deux autres modifications traitées plus haut confirment cette observation. La réduction de 2 % de la part du revenu dans le décile supérieur est tout à fait raisonnable et permet la comparaison des données des recensements de 1961 et 1971 avec celles de l'enquête et celles du Revenu national.

Bien que cet exemple laisse entrevoir l'étendue du problème à l'échelle nationale, on ne dispose pas des données nécessaires à une rectification en fonction de caractéristiques telles que la région, l'âge, le sexe, etc. Enfin et surtout, cet exemple ne donne guère d'éclaircissement sur les répercussions sur la répartition du revenu familial. Cela nécessite des données détaillées sur les caractéristiques familiales et la répartition des "faux bénéficiaires d'un revenu" selon la catégorie de revenu; la définition de leurs caractéristiques relève plutôt de la spéculation puisque les données requises n'existent pas.

TABLEAU A.5. Répartition par décile selon certaines hypothèses de répartition des "faux bénéficiaires d'un revenu", 1961

Décile (revenu de 1970)	Réelle	Parts du revenu rectifiées pour tenir compte de la répartition des "faux bénéficiaires" d'un revenu		
		Hypothèse 1	Hypothèse 2	Hypothèse 3
Inférieur	0.6	1.0	1.2	1.3
2e	1.9	2.2	2.4	2.5
3e	3.0	3.6	3.8	3.9
4e	4.9	5.5	5.6	5.7
5e	7.1	7.3	7.5	7.5
6e	9.2	9.3	9.2	9.2
7e	11.3	11.1	11.0	11.0
8e	13.6	13.1	13.0	12.9
9e	16.7	16.1	15.9	15.8
Supérieur	31.9	30.8	30.4	30.2

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1961, données non publiées et calculs de l'auteur.

NOTES

[1] En fait, à la suite d'une erreur de traitement, certaines unités familiales ont été incluses par mégarde dans les données ci-dessus. Toutefois, cela correspond à un très petit pourcentage de la population et ne fausse donc pas les conclusions générales de la présente section. Les erreurs d'inclusion touchent un très petit pourcentage de ménages (environ 0.2 % du nombre total) et correspondent essentiellement à des additions aléatoires tardives et à des familles outre-mer. Étant donné la petite taille de ce groupe, ces erreurs auraient pu avoir des répercussions sur la répartition du revenu uniquement, si la répartition avait été radicalement différente de celle établie à partir des inclusions requises. D'après un certain nombre de calculs faits par auteur, la répartition du revenu de ce groupe n'est pas radicalement différente de celle faite avec les inclusions requises.

[2] De plus, les données des dossiers du Revenu national reflètent la même tendance que celles de l'enquête sur les finances des consommateurs.

[3] Pour tous détails concernant ces comparaisons et évaluations, voir la monographie sur le recensement de 1961 intitulée *Incomes of Canadians* de Jenny Podoluk ainsi que les Notes de recherche 71 - EC - 5, *An Evaluation of Income Data from the 1971 Census of Canada* de A. Rashid.

[4] On peut également prétendre qu'à cause du choix possible de la période de référence, des personnes ont fait leur déclaration en fonction de la période durant laquelle leur revenu était le plus élevé, ce qui a contribué à fausser davantage la part des revenus supérieurs.

APPENDICE B

TABLEAUX EN APPENDICE AU CHAPITRE 2

TABLEAU B.1. Répartition par décile et mesures de l'inégalité des unités familiales du type familles économiques selon la taille, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)	Ensemble des unités familiales	Taille des unités familiales				
		1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
	part du revenu en pourcentage					
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Inférieur	0.6	– 0.1	1.4	1.6	1.9	1.8
2e	2.4	2.2	3.4	4.2	4.7	4.4
3e	4.2	3.4	4.6	5.8	6.2	5.9
4e	6.1	4.1	6.3	7.2	7.3	7.0
5e	7.8	5.8	7.9	8.4	8.4	8.1
6e	9.5	8.4	9.5	9.6	9.5	9.3
7e	11.3	11.2	11.2	11.0	10.7	10.6
8e	13.5	14.4	13.3	12.7	12.3	12.4
9e	16.6	18.6	16.0	15.2	14.8	15.1
Supérieur	28.0	32.2	26.4	24.4	24.4	25.5
Revenu moyen $	8,332	3,852	8,234	9,627	10,668	11,267
Revenu médian $	7,218	2,715	7,155	8,635	9,487	9,784
Estimations 000's	6,908	1,805	1,507	1,026	1,056	1,513
Coefficient de Gini	0.418	0.495	0.382	0.337	0.332	0.340
Coefficient de T-B	0.336	0.389	0.275	0.228	0.200	0.213
Coefficient de variation	0.881	1.098	0.830	0.717	0.706	0.737

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU B.2. Répartition par décile et mesures de l'inégalité des unités familiales du type familles de recensement selon la taille, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)	Ensemble des unités familiales	Taille des unités familiales				
		1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
	part du revenu en pourcentage					
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Inférieur	0.4	– 0.2	1.3	1.5	1.9	1.7
2e	2.1	1.9	3.3	4.1	4.6	4.3
3e	3.8	3.5	4.6	5.8	6.2	5.8
4e	5.7	4.0	6.2	7.2	7.3	7.0
5e	7.6	5.4	7.9	8.4	8.4	8.1
6e	9.5	8.0	9.5	9.6	9.5	9.3
7e	11.4	11.0	11.3	11.0	10.7	10.6
8e	13.7	14.5	13.3	12.7	12.3	12.3
9e	17.0	19.0	16.1	15.2	14.7	15.0
Supérieur	28.9	32.8	26.6	24.6	24.5	25.9
Revenu moyen $	7,640	3,617	8,112	9,417	10,442	10,813
Revenu médian $	6,556	2,411	7,053	8,458	9,292	9,386
Estimations 000's	7,535	2,469	1,589	1,042	1,059	1,375
Coefficient de Gini	0.439	0.505	0.386	0.340	0.323	0.345
Coefficient de T-B	0.366	0.393	0.286	0.238	0.204	0.219
Coefficient de variation	0.929	1.126	0.838	0.727	0.713	0.755

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU B.3. Répartition par décile et mesures de l'inégalité des unités familiales du type familles de recensement restreintes, selon la taille, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)	Ensemble des unités familiales	Taille des unités familiales: 1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou plus
	part du revenu en pourcentage					
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Inférieur	- 0.1	- 0.2	1.3	1.4	1.8	1.6
2e	1.6	0.6	3.2	4.0	4.6	4.3
3e	2.8	2.7	4.5	5.8	6.3	5.8
4e	4.7	4.1	6.2	7.3	7.5	7.1
5e	6.8	5.2	7.8	8.5	8.5	8.3
6e	9.1	7.6	9.4	9.7	9.6	9.4
7e	11.6	11.0	11.2	11.0	10.7	10.6
8e	14.3	14.8	13.2	12.6	12.2	12.1
9e	18.0	19.8	16.0	15.0	14.5	14.6
Supérieur	31.1	34.5	27.3	24.7	24.2	26.1
Revenu moyen $	6,271	3,085	8,378	8,992	9,700	9,666
Revenu médian $	5,033	1,934	7,209	8,149	8,781	8,497
Estimations 000's	9,179	4,275	1,871	964	955	1,113
Coefficient de Gini	0.486	0.541	0.392	0.341	0.319	0.345
Coefficient de T-B	0.434	0.442	0.294	0.244	0.203	0.221
Coefficient de variation	1.039	1.196	0.866	0.741	0.707	0.777

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU B.4. Répartition par décile et mesures de l'inégalité et des bénéficiaires d'un revenu, des personnes âgées de 15 ans et plus, selon le sexe, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)	Deux sexes		Hommes		Femmes	
	Ensemble des personnes	Bénéficiaires d'un revenu	Ensemble des personnes	Bénéficiaires d'un revenu	Ensemble des personnes	Bénéficiaires d'un revenu
	part du revenu en pourcentage					
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
Inférieur	- 0.3	0.5	- 0.1	0.4	- 0.3	0.3
2e	1.0	2.2	0.0	1.8	0.0	1.8
3e	2.8	4.0	0.0	3.4	0.3	2.9
4e	5.1	6.1	0.2	4.5	2.3	4.5
5e	7.6	8.0	2.1	5.8	4.3	6.6
6e	9.8	9.7	6.1	8.3	7.5	8.9
7e	11.9	11.4	9.2	11.3	11.4	11.3
8e	14.1	13.3	15.6	14.5	15.7	14.2
9e	17.2	16.1	23.9	18.7	20.9	17.8
Supérieur	30.9	28.9	43.2	31.2	37.9	31.8
Revenu moyen $	5,902	6,538	1,796	2,883	3,834	5,032
Revenu médian $	5,166	5,809	765	2,036	2,183	3,930
Estimations 000's	7,523	6,792	7,634	4,757	15,158	11,548
Coefficient de Gini	0.483	0.427	0.679	0.484	0.609	0.486
Coefficient de T-B	0.405	0.405	0.522	0.522	0.530	0.530
Coefficient de variation	1.052	0.950	1.542	1.051	1.361	1.083

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU B.5. Répartition par décile et mesures de l'inégalité des particuliers classés selon le revenu par tête et par unité familiale du type familles économiques classée selon le revenu par tête et le ratio de bien-être, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)	Particuliers classés selon le revenu par tête[1]	Unités familiales	
		Classées selon le revenu par tête[1]	Classées selon le ratio de bien-être[1]
	part du revenu en pourcentage		
Total	100.0	100.0	100.0
Inférieur	1.2	0.9	1.0
2e	3.4	3.2	3.3
3e	4.8	4.4	4.9
4e	5.9	5.5	6.5
5e	7.2	6.9	7.9
6e	8.6	8.4	9.4
7e	10.3	10.4	11.0
8e	12.6	13.0	13.1
9e	16.4	17.1	16.1
Supérieur	29.6	30.2	26.9
Revenu moyen $	2,700	3,214	1,945
Revenu médian $	2,111	2,449	1,675
Estimations 000's	21,315	6,908	6,908
Coefficient de Gini	0.410	0.429	0.388
Coefficient de T-B	0.300	0.317	0.267
Coefficient de variation	0.866	0.879	0.814

[1] Voir le chapitre 2 pour des explications concernant les différents principes d'agencement.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

APPENDICE C

TABLEAUX EN APPENDICE AU CHAPITRE 3

TABLEAU C.1. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon la province de résidence, Canada, 1971

No	Province de résidence	Total	Décile (revenu de 1970) Inférieur	2e	3e
			Limite par décile		
			dollars		
1	Terre-Neuve	. . .	1,372	2,358	3,251
2	Île-du-Prince-Édouard.	. . .	1,347	2,201	3,080
3	Nouvelle-Écosse	. . .	1,384	2,525	3,629
4	Nouveau-Brunswick.	. . .	1,361	2,495	3,535
5	Québec	. . .	1,375	2,749	4,243
6	Ontario.	. . .	1,583	3,392	5,181
7	Manitoba	. . .	1,295	2,252	3,483
8	Saskatchewan	. . .	1,056	1,745	2,710
9	Alberta	. . .	1,329	2,517	3,903
10	Colombie-Britannique	. . .	1,426	2,739	4,290
			Part du revenu		
			pourcentage		
11	Terre-Neuve	100.0	1.02	2.75	4.26
12	Île-du-Prince-Édouard.	100.0	2.62	2.65	4.19
13	Nouvelle-Écosse	100.0	1.06	2.66	4.34
14	Nouveau-Brunswick	100.0	1.38	2.71	4.39
15	Québec	100.0	0.70	2.46	4.35
16	Ontario	100.0	1.01	2.66	4.61
17	Manitoba	100.0	6.50	2.13	3.65
18	Saskatchewan	100.0	0.18	2.22	3.58
19	Alberta	100.0	0.71	2.24	3.94
20	Colombie-Britannique	100.0	0.76	2.38	4.14

[1] Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.1. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon la province de résidence, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)							
4e	5e	6e	7e	8e	9e	Supérieur	No
Limite par décile							
dollars							
4,285	5,393	6,644	8,071	9,801	12,658		1
4,042	5,044	6,258	7,618	9,274	12,079		2
4,818	6,034	7,222	8,576	10,422	13,382		3
4,682	5,901	7,114	8,362	10,072	12,819		4
5,607	6,930	8,218	9,786	11,834	15,346		5
6,789	8,209	9,698	11,328	13,500	17,065	1	6
4,859	6,309	7,758	9,261	11,134	14,238		7
3,732	5,011	6,462	8,017	9,883	12,763		8
5,383	6,967	8,421	10,068	12,074	15,458		9
6,022	7,457	8,876	10,407	12,372	15,749		10
Part du revenu							
pourcentage							
5.74	7.37	9.12	11.14	13.50	16.83	28.27	11
5.58	7.10	8.87	10.91	13.19	16.52	28.36	12
5.97	7.66	9.38	11.16	13.38	16.60	27.80	13
6.01	7.73	9.54	11.30	13.45	16.53	26.97	14
6.13	7.76	9.37	11.12	13.30	16.58	28.24	15
6.42	8.05	9.59	11.24	13.22	16.12	27.07	16
5.29	7.11	8.98	10.84	12.97	15.95	26.58	17
5.10	6.94	9.10	11.50	14.21	17.86	29.66	18
5.72	7.64	9.51	11.41	13.60	16.73	28.52	19
6.11	8.00	9.70	11.43	13.48	16.47	27.53	20

[1] Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.
Souree: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.2. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, région rurale et urbaine, selon la taille, Canada, 1971

No	Région rurale et urbaine selon la taille	Total	Décile (revenu de 1970) Inférieur	2e	3e
		Limite par décile			
		dollars			
1	Rurale non agricole	...	1,323	2,222	3,220
2	Rurale agricole	...	801	1,920	2,856
3	500,000 et plus	...	1,489	3,240	5,027
4	100,000-499,999	...	1,490	3,194	4,948
5	30,000- 99,999	...	1,438	3,024	4,693
6	10,000- 29,999	...	1,437	2,998	4,681
7	5,000- 9,999	...	1,438	2,887	4,433
8	2,500- 4,999	...	1,438	2,667	4,029
9	1,000- 2,499	...	1,368	2,406	3,583
		Part du revenu			
		pourcentage			
10	Rurale non agricole	100.00	0.75	2.51	4.10
11	Rurale agricole	100.00	0.43	2.12	3.70
12	500,000 et plus	100.00	0.77	2.50	4.44
13	100,000-499,999	100.00	0.92	2.60	4.56
14	30,000- 99,999	100.00	1.94	2.54	4.50
15	10,000- 29,999	100.00	1.95	2.55	4.52
16	5,000- 9,999	100.00	1.98	2.57	4.48
17	2,500- 4,999	100.00	1.76	2.55	4.26
18	1,000- 2,499	100.00	0.91	2.48	4.16

[1] Catégorie "ouverte".
... n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.2. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, région rurale et urbaine, selon la taille, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)							
4e	5e	6e	7e	8e	9e	Supérieur	No
Limite par décile							
dollars							
4,409	5,651	6,963	8,307	10,081	12,898		1
3,775	4,826	6,065	7,579	9,733	13,540		2
6,573	8,032	9,547	11,253	13,576	17,465		3
6,555	7,945	9,319	10,877	12,905	16,275		4
6,229	7,600	8,938	10,427	12,285	15,506	1	5
6,225	7,577	8,906	10,363	12,239	15,341		6
5,973	7,282	8,562	10,024	11,763	14,757		7
5,418	6,802	8,138	9,593	11,453	14,490		8
4,971	6,230	7,544	8,976	10,692	13,607		9
Part du revenu							
pourcentage							
5.72	7.53	9.43	11.41	13.71	16.96	27.88	10
5.11	6.64	8.39	10.50	13.28	17.64	33.04	11
6.18	7.79	9.38	11.12	13.23	16.34	28.24	12
6.45	8.13	9.69	11.34	13.30	16.18	26.83	13
6.43	8.14	9.69	11.33	13.27	16.07	26.09	14
6.49	8.21	9.77	11.41	13.34	16.17	25.59	15
6.41	8.18	9.77	11.43	13.32	16.13	25.73	16
6.08	7.86	9.60	11.35	13.44	16.44	26.65	17
5.96	7.84	9.65	11.53	13.67	16.76	27.04	18

1 Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.
Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.3. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon le sexe du chef, Canada, 1971

Nº	Sexe du chef	Total	Décile (revenu de 1970) Inférieur	2e	3e
		Limite par décile			
		dollars			
1	Hommes	. . .	2,252	4,057	5,648
2	Femmes	. . .	479	1,270	1,510
		Part du revenu			
		pourcentage			
3	Hommes	100.00	0.97	3.36	5.18
4	Femmes	100.00	1.33	2.28	3.20

[1] Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.3. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon le sexe du chef, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)							
4e	5e	6e	7e	8e	9e	Supérieur	No
Limite par décile							
dollars							
7,055	8,276	9,633	11,150	13,189	16,715	[1]	1
2,123	3,004	3,956	5,065	6,566	9,115		2
Part du revenu							
pourcentage							
6.78	8.16	9.53	11.04	12.90	15.70	26.40	3
4.19	5.96	8.14	10.55	13.54	18.06	32.75	4

[1] Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de1971, données non publiées.

TABLEAU C.4. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon l'âge du chef, Canada, 1971

N°	Âge du chef	Total	Décile (revenu de 1970) Inférieur	2e	3e
		Limite par décile			
		dollars			
1	15-24 ans	...	168	1,128	2,165
2	25-34 "	...	2,692	4,620	6,023
3	35-44 "	...	3,001	5,049	6,584
4	45-54 "	...	2,464	4,604	6,320
5	55-64 "	...	1,279	2,817	4,352
6	65-69 "	...	1,326	1,707	2,534
7	70 ans et plus	...	1,301	1,434	1,680
		Part du revenu			
		pourcentage			
8	15-24 ans	100.00	- 0.04	1.37	3.36
9	25-34 "	100.00	1.64	4.28	6.13
10	35-44 "	100.00	2.03	4.02	5.75
11	45-54 "	100.00	1.32	3.36	5.14
12	55-64 "	100.00	0.98	2.26	4.03
13	65-69 "	100.00	2.83	2.22	3.21
14	70 ans et plus	100.00	2.52	2.91	3.19

[1] Catégorie "ouverte".
... n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.4. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon l'âge du chef, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)							
4e	5e	6e	7e	8e	9e	Supérieur	No
Limite par décile – dollars							
3,235	4,231	5,248	6,512	7,959	10,070		1
7,118	8,136	9,218	10,472	12,071	14,519		2
7,842	9,026	10,252	11,738	13,695	17,094		3
7,826	9,265	10,812	12,641	15,071	19,115	1	4
5,851	7,254	8,807	10,643	13,111	17,313		5
3,380	4,474	5,772	7,336	9,503	13,377		6
2,271	2,810	3,481	4,632	6,544	10,002		7
Part du revenu – pourcentage							
5.61	7.81	9.89	12.18	14.90	18.51	26.41	8
7.58	8.78	9.99	11.33	12.93	15.16	22.17	9
7.13	8.32	9.53	10.83	12.50	15.00	24.89	10
6.64	8.00	9.41	10.97	12.92	15.78	26.47	11
5.73	7.36	9.01	10.89	13.23	16.80	29.71	12
4.49	5.98	7.81	9.99	12.78	17.12	33.56	13
4.12	5.57	6.68	8.65	11.83	17.32	37.21	14

[1] Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.5. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon le niveau de scolarité du chef, Canada, 1971

No	Niveau de scolarité du chef	Total	Décile (revenu de 1970) Inférieur	2e	3e
		Limite par décile			
		dollars			
1	Aucune scolarité	...	98	1,315	1,705
2	Maternelle	...	0	462	1,258
	Études primaires:				
3	1-4 années	...	1,118	1,478	2,196
4	5 années ou plus	...	1,349	2,308	3,469
	Études secondaires:				
5	1 année	...	1,480	3,082	4,547
6	2 années	...	1,631	3,415	5,029
7	3 "	...	1,736	3,737	5,278
8	4 "	...	1,635	3,656	5,242
9	5 "	...	1,732	3,942	5,782
	Études universitaires:				
10	1 et 2 années	...	1,830	4,053	5,853
11	3 années	...	1,496	3,121	5,142
12	4 années ou plus	...	1,459	3,075	4,769
13	Diplôme	...	3,206	6,366	8,770
		Part du revenu			
		pourcentage			
14	Aucune scolarité	100.00	– 0.19	1.53	2.38
15	Maternelle	100.00	– 0.32	14.82	1.95
	Études primaires:				
16	1-4 années	100.00	0.68	2.38	3.21
17	5 années ou plus	100.00	0.80	2.46	4.11
	Études secondaires:				
18	1 année	100.00	2.94	2.83	4.75
19	2 années	100.00	1.39	3.04	5.04
20	3 "	100.00	0.91	3.18	5.19
21	4 "	100.00	1.41	3.01	5.03
22	5 "	100.00	0.83	2.82	4.88
	Études universitaires:				
23	1 et 2 années	100.00	0.72	2.99	5.05
24	3 années	100.00	3.86	2.25	4.14
25	4 années ou plus	100.00	1.52	2.47	4.31
26	Diplôme	100.00	0.92	3.23	5.12

[1] Catégorie "ouverte".
... n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.5. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon le niveau de scolarité du chef, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)							
4e	5e	6e	7e	8e	9e	Supérieur	No
Limite par décile							
dollars							
2,660	3,783	5,533	7,543	10,083	13,956		1
1,537	2,484	3,783	5,032	6,618	9,373		2
2,973	3,990	5,248	6,805	8,725	11,914		3
4,769	6,075	7,339	8,747	10,583	13,595		4
5,936	7,151	8,331	9,709	11,452	14,292	1	5
6,425	7,670	8,950	10,304	12,078	14,951		6
6,727	8,023	9,270	10,701	12,495	15,517		7
6,763	8,132	9,458	10,907	12,725	15,737		8
7,384	9,000	10,539	12,194	14,333	17,941		9
7,342	8,793	10,248	11,912	14,002	17,623		10
6,836	8,362	10,018	11,783	14,082	18,062		11
6,219	7,730	9,199	10,941	13,066	16,679		12
10,737	12,646	14,658	17,007	20,378	27,639		13
Part du revenu							
pourcentage							
3.63	5.23	7.66	10.83	14.50	19.60	34.82	14
2.89	4.06	6.59	9.18	12.12	16.79	31.91	15
4.69	6.20	8.30	10.86	13.93	18.32	31.42	16
5.86	7.73	9.57	11.45	13.72	16.97	27.33	17
6.54	8.18	9.66	11.24	13.12	15.85	24.89	18
6.81	8.42	9.91	11.48	13.31	15.92	24.66	19
6.89	8.43	9.87	11.42	13.22	15.82	25.06	20
6.78	8.40	9.89	11.45	13.26	15.85	24.93	21
6.59	8.19	9.75	11.34	13.21	15.91	26.47	22
6.72	8.22	9.72	11.26	13.11	15.86	26.36	23
5.99	7.64	9.19	10.87	12.89	15.83	27.36	24
6.09	7.76	9.37	11.16	13.25	16.24	27.83	25
6.57	7.88	9.17	10.60	12.48	15.79	28.23	26

1 Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.6. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon les antécédents de travail du chef, Canada, 1971

No	Antécédents de travail du chef	Total	Décile (revenu de 1970) Inférieur	2e	3e
			Limite par décile		
			dollars		
1	À plein temps	. . .	4,233	5,969	7,196
2	À temps partiel	. . .	1,511	2,717	3,814
3	N'a pas travaillé	. . .	38	1,118	1,393
			Part du revenu		
			pourcentage		
4	À plein temps	100.00	2.24	4.79	6.14
5	À temps partiel	100.00	2.06	2.86	4.41
6	N'a pas travaillé	100.00	– 0.12	1.85	3.57

[1] Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.6. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon les antécédents de travail du chef, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)							
4e	5e	6e	7e	8e	9e	Supérieur	No
Limite par décile							
dollars							
8,314	9,485	10,717	12,213	14,239	17,834		1
4,919	6,055	7,249	8,691	10,589	13,816	1	2
1,662	2,279	2,908	3,792	5,333	8,438		3
Part du revenu							
pourcentage							
7.23	8.28	9.40	10.66	12.26	14.71	24.30	4
5.87	7.37	8.96	10.75	12.96	16.21	28.54	5
3.98	5.23	7.14	8.99	12.26	18.27	38.84	6

[1] Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.7. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Canada, 1971

N°	Nombre de personnes gagnant un revenu	Total	Décile (revenu de 1970) Inférieur	2e	3e
			Limite par décile		
			dollars		
1	Aucune	...	–	750	1,267
2	Une	...	1,918	3,225	4,323
3	Deux	...	5,034	6,779	8,056
4	Trois ou plus	...	7,367	9,443	10,982
			Part du revenu		
			pourcentage		
5	Aucune	100.00	- 0.01	0.75	4.43
6	Une	100.00	1.26	3.52	5.16
7	Deux	100.00	3.58	5.34	6.66
8	Trois ou plus	100.00	4.42	5.55	6.69

[1] Catégorie "ouverte".
... n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.7. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon le nombre de personnes gagnant un revenu, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)							
4e	5e	6e	7e	8e	9e	Supérieur	No
Limite par décile							
dollars							
1,406	1,610	2,073	2,681	3,347	4,832	[1]	1
5,331	6,368	7,365	8,505	10,075	12,785	[1]	2
9,140	10,181	11,278	12,546	14,201	17,115	[1]	3
12,363	13,736	15,219	16,954	19,316	23,507	[1]	4
Part du revenu							
pourcentage							
5.60	5.95	7.40	10.01	12.32	16.46	37.08	5
6.59	7.95	9.34	10.76	12.57	15.22	27.63	6
7.70	8.64	9.59	10.64	11.92	13.84	22.08	7
7.64	8.53	9.46	10.50	11.81	13.86	21.54	8

[1] Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.8. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon la principale source du revenu, Canada, 1971

N°	Principale source du revenu	Total	Décile (revenu de 1970) Inférieur	2e	3e
			Limite par décile		
			dollars		
1	Salaires et traitements	...	3,302	5,038	6,324
2	Revenu d'un travail autonome	...	2,161	3,678	5,010
3	Revenu autonome agricole . . .	...	896	1,273	1,384
4	Transferts gouvernementaux . .	...	1,458	2,347	3,023
5	Revenu de placements.	...	1,905	2,593	3,218
6	Autres revenus	...	116	1,495	2,391
			Part du revenu		
			pourcentage		
7	Salaires et traitements	100.00	1.98	4.37	5.88
8	Revenu d'un travail autonome	100.00	10.72	2.27	3.31
9	Revenu autonome agricole . . .	100.00	10.25	4.58	5.46
10	Transferts gouvernementaux . .	100.00	1.72	2.44	3.25
11	Revenu de placements.	100.00	1.94	3.36	4.29
12	Autres revenus	100.00	- 6.32	1.68	3.69

[1] Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.8. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon la principale source du revenu, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)							
4e	5e	6e	7e	8e	9e	Supérieur	No
Limite par décile							
dollars							
7,487	8,630	9,900	11,321	13,233	16,530		1
6,287	7,808	9,624	12,110	16,158	25,699		2
1,494	1,739	2,194	2,685	3,207	4,187	[1]	3
3,837	4,773	5,947	7,667	10,537	16,906		4
3,914	4,649	5,507	6,672	8,479	12,745		5
3,179	4,019	4,983	6,258	8,204	12,029		6
Part du revenu							
pourcentage							
7.16	8.35	9.58	10.94	12.67	15.21	23.85	7
4.31	5.39	6.65	8.26	10.68	15.42	32.97	8
5.46	6.45	7.80	10.01	11.78	14.65	23.57	9
4.16	5.21	6.48	8.21	10.87	16.04	41.62	10
5.27	6.32	7.48	8.97	11.05	15.17	36.14	11
5.23	6.69	8.36	10.45	13.40	18.42	38.41	12

1 Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.
Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.9. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon la taille, Canada, 1971

No	Taille de l'unité familiale	Total	Décile (revenu de 1970) Inférieur	2e	3e
			Limite par décile		
			dollars		
1	1 personne	...	276	1,160	1,433
2	2 personnes	...	2,271	3,208	4,505
3	3 "	...	3,077	4,902	6,267
4	4 "	...	3,939	5,905	7,228
5	5 "	...	4,087	6,106	7,495
6	6 "	...	4,018	5,931	7,407
7	7 "	...	3,802	5,547	7,043
8	8 "	...	3,710	5,284	6,709
9	9 "	...	3,536	5,045	6,412
10	10 "	...	3,562	4,968	6,173
			Part du revenu		
			pourcentage		
11	1 personne	100.00	- 0.10	2.15	3.41
12	2 personnes	100.00	2.15	3.32	4.61
13	3 "	100.00	2.26	4.14	5.78
14	4 "	100.00	2.20	4.66	6.17
15	5 "	100.00	2.83	4.53	6.00
16	6 "	100.00	2.73	4.33	5.80
17	7 "	100.00	2.25	4.16	5.58
18	8 "	100.00	1.77	4.12	5.46
19	9 "	100.00	2.14	4.00	5.30
20	10 "	100.00	2.50	4.03	5.22

[1] Catégorie "ouverte".
... n'ayant pas lieu de figurer.

Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

TABLEAU C.9. Limites par décile et parts du revenu pour les unités familiales du type familles économiques, selon la taille, Canada, 1971

Décile (revenu de 1970)							
4e	5e	6e	7e	8e	9e	Supérieur	No
Limite par décile – dollars							
1,851	2,715	3,764	4,944	6,246	8,274		1
5,846	7,155	8,515	10,058	11,940	14,862		2
7,474	8,635	9,907	11,335	13,209	16,395		3
8,344	9,487	10,684	12,158	14,193	17,758		4
8,685	9,920	11,191	12,797	15,061	19,058	1	5
8,647	9,916	11,281	12,971	15,414	19,676		6
8,363	9,640	11,091	12,924	15,456	19,749		7
8,024	9,337	10,746	12,573	15,077	19,395		8
7,706	9,043	10,584	12,373	14,966	19,510		9
7,476	8,821	10,432	12,245	15,003	19,537		10
Part du revenu – poureentage							
4.05	5.79	8.35	11.18	14.36	18.64	32.16	11
6.23	7.82	9.41	11.15	13.15	15.91	26.23	12
7.10	8.31	9.54	10.91	12.61	15.08	24.28	13
7.30	8.33	9.42	10.65	12.25	14.71	24.31	14
7.12	8.16	9.23	10.49	12.14	14.71	24.80	15
6.94	8.02	9.13	10.44	12.19	14.91	25.52	16
6.82	7.95	9.16	10.59	12.47	15.30	25.71	17
6.71	7.89	9.14	10.60	12.52	15.44	26.35	18
6.53	7.76	9.09	10.57	12.59	15.71	26.31	19
6.38	7.62	8.95	10.55	12.66	15.89	26.19	20

[1] Catégorie "ouverte".
. . . n'ayant pas lieu de figurer.
Source: Statistique Canada, Recensement du Canada de 1971, données non publiées.

BIBLIOGRAPHIE

Aigner, D.J. et Heins, A.J. 1967. A Social Welfare View of the Measurement of Income Inequality. *Review of Income and Wealth 13*: pp. 175 - 184.

Atkinson, A.B. 1970. *The Economics of Inequality*. London: Oxford University Press.

Atkinson, A.B. 1970. On the Measurement of Inequality. *Journal of Economic Theory 2*: pp. 224 - 263.

Bowman, M.J. 1945. A Graphical Analysis of Personal Income Distribution in the United States. *American Economic Review 35*: pp. 607 - 628.

Canada. Statistique Canada. 1960 - 1972. *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*. N° 13-207 au catalogue, annuel. Ottawa.

Canada. Statistique Canada. 1977. *Recensement du Canada de 1971, Familles, Introduction au vol. II (partie 2)*. Bulletin 2.2-1, n° 93-713 au catalogue. Ottawa: le ministre de l'Industrie et du Commerce.

Dalton, H. 1920. The Measurement of the Inequality of Incomes. *Economic Journal 30*: pp. 348 - 361.

Love, Roger et Wolfson, Michael C. 1976. *Inégalité des revenus: Méthodologie statistique et exemples canadiens*. N° 13-559 au catalogue. Ottawa: Information Canada.

Pen, J. 1974. *Income Distribution, 2e édition*. Penquin, Harmondsworth.

Podoluk, J.R. 1968. *Incomes of Canadians*. Ottawa: Imprimeur de la Reine.

Sen, A.K. 1973. *On Economic Inequality*. London: Oxford University Press.

Simon, H. 1938. *Personal Income Taxation*. Chicago: University of Chicago Press.

Theil, H. 1967. *Economics and Information Theory*. North Holland, Amsterdam.